

**MARY ANN SHADD ET L'IMAGINAIRE DE LA CITOYENNETÉ CANADIENNE :
EXPÉRIENCE ET EXEMPLARITÉ DE LA FÉMINITÉ POLITIQUE NOIRE AU
XIX^e SIÈCLE**

Emilie-Andrée Jabouin

Thèse soumise à la
Faculté des études supérieures et postdoctorales
dans le cadre des exigences du programme de maîtrise ès arts en science politique avec spécialisation
en études des femmes

École d'études politiques et Institut d'études féministes et de genre

Faculté des sciences sociales

Université d'Ottawa

RÉSUMÉ

L'histoire des noirs au Canada cache une variété de récits omis et oubliés. Cette thèse se concentre sur un segment de l'histoire du Chemin de fer clandestin, particulièrement durant la période 1850-1865, ainsi que sur la pensée et l'action politiques d'une figure négligée de l'époque, Mary Ann Shadd. Cette femme noire, journaliste, rédactrice en chef et militante pour les droits des noirs publie en 1852 *A Plea for Emigration*, une brochure politique très éclairante sur les conditions de vie et la situation des noirs au Canada. Au cœur de la recherche d'un refuge pour les noirs des États-Unis après le passage du *Fugitive Act* en 1850, Shadd pose des actes politiques marquants pour son époque. Sa brochure, sa migration vers le Canada et sa militance ont une signification symbolique et théorique qui soulève la question suivante: *Quelle réinterprétation de la citoyenneté canadienne pouvons-nous faire à la lumière de l'exemple de Mary Ann Shadd?* À l'aide de la négritude féministe canadienne, une perspective inspirée du *black feminism*, des *cultural studies* et de la *négritude*, il est possible de mettre l'accent sur les expériences plutôt que sur l'histoire dominante et d'analyser la relation complexe entre la race-classe-genre, l'idéologie libérale classique, la production du savoir et la citoyenneté. La méthode est interprétative et l'hypothèse est la suivante: *bien que Mary Ann Shadd soit omise de l'histoire du Canada et bien qu'elle fasse usage des paramètres conventionnels de la citoyenneté libérale classique du XIX^e siècle dans A Plea, elle redéfinit la citoyenneté canadienne comme expérience à travers ses écrits et ses actes politiques et incarne une féminité politique noire qui produit un récit exemplaire.* Le concept de citoyenneté est utilisé pour mettre en évidence les limites de l'idéologie libérale classique et sert de pivot pour imaginer d'autres formes d'appartenance, de participation politique et de mémoire au Canada. D'abord, le chapitre 1 présente la revue de la littérature et le cadre théorique et méthodologique de la thèse. Vues de la perspective féministe et critique évoquée précédemment, les très nombreuses et importantes omissions des noirs dans l'histoire du Canada sont problématisées par la présence de la féminité politique noire dont Shadd est un exemple. L'omission a comme résultat un profond malaise de la mémoire des noirs auquel Shadd répond par un contre-récit. Ensuite, le chapitre 2 se concentre davantage sur l'omission des femmes noires par rapport à la citoyenneté à travers les critères d'appartenance comme marqueurs de présence dans la mémoire collective. Ce chapitre dévoile les limites de la citoyenneté liée à une « identité fixe » et explore le paradoxe de Shadd qui rend plus complexe la discussion sur la citoyenneté. Enfin, le chapitre 3 explore l'idée de la citoyenneté comme une expérience, proposant ainsi une extension des représentations possibles de la citoyenneté. Ce chapitre examine le militantisme et les écrits de Mary Ann Shadd, dont son plaidoyer *A Plea for Emigration* et son rôle en tant que rédactrice en chef de son journal *The Provincial Freeman*, comme actes politiques. Le récit de ses actions politiques constitue un exemple d'une citoyenneté transgressive et d'une contribution à la mémoire collective susceptible de favoriser la guérison et l'émancipation de la mémoire des noirs au Canada.

REMERCIEMENTS

L'écriture de cette thèse fut difficile et longue, mais très enrichissante. Je tiens alors à remercier toutes les personnes qui ont fait partie de ma vie durant ces quelques années et qui m'ont soutenu durant cet exploit. Les étapes de cette maîtrise m'ont préparé à ma carrière en recherche et je remercie l'Université d'Ottawa ainsi que l'École d'études politiques et l'Institut d'études féministes et de genre pour cette opportunité. L'École d'études politiques et la GSAED m'ont vraiment aidé en finançant mes voyages-conférences et j'en suis très reconnaissante. En outre, je ne manque pas de remercier les professeurs qui m'ont poussée ou qui m'ont amenée à accomplir ce travail. Un grand merci à Dimitri Karmis, mon directeur de thèse pour toute sa patience, ses suggestions et ses encouragements. Tellement d'efforts ont été mis dans le soutien de ma recherche et le raffinement de mes propos. Merci à Jean-Pierre Couture pour sa passion dans l'enseignement et l'opportunité qu'a représenté pour moi son cours de méthodologie en science politique. Je remercie sincèrement Boulou Ebanda de B'béri et Shoshana Magnet pour le travail très stimulant qu'ils m'ont poussée à faire durant mes études.

Durant ces dernières années, j'ai cherché à beaucoup accomplir en peu de temps. En apprenant autant que j'ai appris avec une telle conviction, et en faisant autant que j'ai fait, mes plus belles leçons ont été d'apprendre à être patiente, à gérer mon temps efficacement et à ne pas baisser les bras. Je rêve beaucoup et souvent trop...moins maintenant, mais, j'aimerais d'abord remercier ma mère, Philippa Roumer Jabouin pour m'avoir remis les pieds sur terre quand il le fallait. Je ne sais pas combien de temps j'aurais pris sans le soutien financier au début de mes études et les encouragements de mon père, Dr. Serge Jabouin. Merci aussi à ma sœur, Phil (Philippa Nina Jabouin), qui a pris le temps de lire mes divers résumés, articles et brouillons et pour ses conversations toujours intéressantes et encourageantes. Je suis très reconnaissante à Paula Ledaga qui, de manière informelle, a joué le rôle de ma deuxième lectrice et qui, intéressée par mon travail, a usé de son introspection pour me faire des commentaires et suggestions pour raffiner cette thèse. Je remercie Eddy Cavé qui m'a donné des ressources et de soutien pour la rédaction professionnelle. Le soutien de Diane Souffrant Dessables (Didi) qui m'a soutenu lors de mes présentation-conférences et comme amie très proche m'a été précieux. Merci aussi à Tumelo Ponalo, qui a été un très cher ami et compagnon qui m'a motivé et soutenu tout au long de mon parcours et durant les temps les plus difficiles. Merci à tous ceux et celles qui ont tout simplement été là pour moi et qui ont pris le temps de discuter de mon projet, cela me permettant d'approfondir certains détails. Je dois aussi beaucoup de reconnaissance à Mary Ann Shadd, aux noirs dont j'ai utilisé la mémoire dans mon travail, aux chercheur(e)s qui ont tracé la voie des *blacks studies* au Canada et à toutes les personnes qui m'ont permis d'exposer mon travail lors de conférences et autres présentations.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	ii
Remerciements.....	iii
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	v
CHAPITRE 1 : MARY ANN SHADD ET L'IMAGINAIRE CANADIEN.....	1
1.1. Introduction : les omissions.....	1
1.2. Revue de la littérature : entre omissions connues et femmes noires méconnues.....	6
1.2.1. L'imaginaire canadien.....	7
1.2.2. La présence des femmes noires : omissions et imaginaire critique.....	11
1.2.3. Retracer les liens entre l'imaginaire canadien, la présence des femmes noires et la citoyenneté.....	13
1.3. Question spécifique.....	16
1.4. Cadre théorique : la perspective de la <i>négritude féministe canadienne</i> et ses concepts centraux.....	17
1.4.1. Le mouvement de la <i>négritude</i>	17
1.4.2. Les <i>cultural studies</i>	19
1.4.3. Le <i>black feminism</i> et le rôle de la mémoire.....	22
1.4.4. Les concepts centraux : la citoyenneté, la race-classe-genre et le récit.....	24
1.5. Hypothèse de recherche.....	44
1.6. Méthodologie : À la lumière de Shadd.....	50
1.6.1 Contexte historique et étude de cas : Mary Ann Shadd et les années 1850.....	51
1.6.2 Corpus : La Plume de Shadd : <i>A Plea for Emigration</i> (1852), le <i>Provincial Freeman</i> (1853) et « <i>Slavery and Humanity</i> » (1857).....	54
1.6.3 Méthode : Shadd et l'exemplarité.....	56
1.7. Objectif et les contributions de la thèse : Que représente Mary Ann Shadd?.....	58
CHAPITRE 2 : L'OMISSION DE MARY ANN SHADD DANS L'HISTOIRE CANADIENNE ET L'USAGE DE LA CITOYENNETÉ LIBÉRALE CLASSIQUE DANS <i>A PLEA</i>	61
2.1. Introduction.....	61
2.2. L'omission dans l'histoire canadienne et la présence omise de Shadd.....	63
2.2.1. L'omission dans la citoyenneté canadienne : théorie et pratique.....	63
2.2.2. L'omission des femmes noires et Mary Ann Shadd.....	78
2.3. Le plaidoyer de Shadd : une articulation conventionnelle de la citoyenneté canadienne au XIX ^e siècle.....	85
2.3.1. Contexte et présentation générale du plaidoyer.....	85
2.3.2. La citoyenneté canadienne selon Shadd.....	90
2.4. Conclusion.....	96

CHAPITRE 3 : MARY ANN SHADD ET LA FÉMINITÉ POLITIQUE NOIRE CANADIENNE: LA CITOYENNETÉ COMME EXPÉRIENCE ET LA PRODUCTION D'UN RÉCIT EXEMPLAIRE.....	98
3.1. Introduction.....	98
3.2. Mary Ann Shadd et la citoyenneté comme expérience.....	101
3.2.1. Les écrits de Shadd comme performance politique de la citoyenneté.....	102
3.2.2. La citoyenneté comme expérience : les actions de Shadd comme performance politique.....	107
3.3. Mary Ann Shadd et la production d'un récit : le quotidien et la féminité politique noire vers un savoir des femmes noires.....	113
3.3.1. L'importance du quotidien, du particulier et de l'expérience	113
3.3.2. La féminité politique noire.....	115
3.3.3. Shadd et la création du savoir	117
3.4. Shadd comme récit exemplaire : le traumatisme, le travail de la mémoire et la guérison.....	123
3.4.1. Le traumatisme historique, le travail de la mémoire et la reconnaissance.....	123
3.4.2. Le récit exemplaire et la guérison.....	126
3.5. Conclusion.....	128
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	129
BIBLIOGRAPHIE.....	133
ANNEXE 1.....	138
ANNEXE 2.....	139

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'histoire des noirs au Canada est très riche. En parcourant les pages de leurs récits, nous prenons conscience de tout ce qui est omis dans les livres d'histoire et dans la manière dont on célèbre l'histoire et l'identité nationale du Canada. Mary Ann Shadd est une figure historique et politique canadienne importante mais largement omise de l'histoire dominante du pays. Shadd n'est certes pas la seule incarnation de la féminité politique noire dans le Canada du XIX^e siècle, mais elle représente une figure politique forte : journaliste féministe, rédactrice en chef, éducatrice et militante noire. Elle est née aux États-Unis en 1823 et elle réside au Canada entre 1851 et 1865 (Almonte, 1998, p. 11, 15, 24).

Son discours est intéressant car il fait l'éloge du Canada comme refuge pour les noirs qui fuient les États-Unis à travers le Chemin de fer clandestin au XIX^e siècle, une époque chargée d'enjeux sociaux pour les noirs des Amériques. En 1852, elle publie une brochure intitulée *A Plea for Emigration*. Ce document historique renvoie le lecteur directement à une époque où les noirs américains, selon elle, connaissaient peu sur le Canada et avaient besoin d'en être informé (Shadd, 1998, p. 17). C'est l'époque où ils débattent des meilleures options pour l'exode. Les Caraïbes (et surtout Haïti), le Libéria, le Mexique et le Canada sont évoqués. Pour Shadd, cette dernière option est sans conteste la meilleure. C'est ici que la critique de Rinaldo Walcott (2003, p. 35) à propos d'une dualité du discours canadien sur les noirs devient utile. Selon lui, le Canada prend avantage des récits simplifiés du Chemin de fer clandestin qui présentent le Canada comme une terre promise et un refuge. La dualité est dans le fait que ce même récit est utilisé pour effacer la présence antérieure des noirs au Canada, qui date au moins du XVII^e siècle. Ce récit est aussi utilisé pour camoufler plusieurs faits, dont la ségrégation des noirs dans les écoles au milieu du XIX^e siècle et les manifestations de racisme trop souvent attribuées exclusivement

aux États-Unis. Puis, en 1853 elle fonde son propre journal, *The Provincial Freeman* dans lequel Mary Ann Shadd poursuit les débats sur l'émigration, le *racial uplift*, la tempérance et l'abolitionnisme. Ce journal lui permet d'avoir une main-mise sur les débats politiques de son époque malgré sa marginalisation en tant que femme noire. Elle publie d'autres écrits lorsqu'elle réside au Canada comme une lettre circulaire, « Slavery and Humanity » (1857) qui témoigne de son expérience en tant que femme de lettres.

Qui plus est, *A Plea for Emigration* propage l'image d'un Canada ouvert parce que Shadd y voit un avenir meilleur pour les noirs américains. L'étude de la pensée de Shadd est mise de l'avant pour deux raisons. D'une part, Shadd est une femme noire qui milite pour la migration des noirs vers le Canada qui présente un récit inattendu comparé aux récits populaires canadiens qui n'abordent pas – ou seulement superficiellement – cette dimension de l'émigration au XIX^e siècle. D'autre part, son plaidoyer, *A Plea*, reprend largement les paramètres conventionnels de la citoyenneté libérale classique de son temps et les biais qu'ils comportent. Ce faisant, par le simple fait qu'elle soit une intruse, une femme noire et libre, elle conteste et ébranle l'imaginaire canadien « pur » de la blancheur. Elle est source d'un savoir positionné dans le contexte occidental et soutenant des idéaux occidentaux tout en les remettant en question. De là est venu mon intérêt pour la conception de la citoyenneté canadienne chez Shadd. Face à une réflexion sur les limites de la citoyenneté et la manière dont nous pouvons comprendre l'imaginaire de la citoyenneté canadienne à partir de l'écriture politique de Shadd, la présente thèse aborde la question spécifique suivante : *Quelle réinterprétation de la citoyenneté canadienne pouvons-nous faire à la lumière de l'exemple de Mary Ann Shadd?* En réponse à cette question, c'est l'hypothèse suivante qui a guidé la rédaction : *Bien que Mary Ann Shadd soit omise de l'histoire du Canada et bien qu'elle fasse usage des paramètres conventionnels de*

la citoyenneté libérale classique du XIX^e siècle dans A Plea, elle redéfinit la citoyenneté canadienne comme expérience à travers son écriture politique et incarne une féminité politique noire qui produit un récit exemplaire.

Le chapitre 1 fait un état des lieux sur la présence des femmes noires dans l'imaginaire canadien. Il établit aussi la théorie et méthodologie qui vont permettre de théoriser, de re-politiser et reformuler les contributions effacées des femmes noires dans l'histoire du Canada et la symbolique de leur omission. La revue de la littérature fait d'abord un survol de l'omission des femmes noires dans l'imaginaire canadien (1.2.1). Puis, elle fait état de stratégies de relecture des récits historiques qui considèrent la présence des femmes noires et requièrent de prendre conscience de leur « présence omise » à partir d'une mise en valeur de leurs expériences (McKittrick, 2006, p. 33) et de la mise en pratique de ce que bell hooks (1990, p. 90) appelle une « imagination critique » (1.2.2). Enfin, elle situe la figure de Shadd dans la littérature afro-canadienne (1.2.3). La section 1.3 introduit la question spécifique, la section 1.4 présente l'approche théorique de la *négritude féministe canadienne* et les concepts centraux de la thèse, la section 1.5 fait état de l'hypothèse et la section 1.6 présente et justifie les choix méthodologiques. Finalement, 1.7 annonce les contributions de la thèse.

Le chapitre 2 se concentre sur la première partie de l'hypothèse, à savoir que Shadd est omise de l'histoire du Canada et qu'elle présente la citoyenneté canadienne selon les paramètres conventionnels de l'époque qui rendent son omission possible. À la section 2.2, le chapitre commence par aborder comment l'omission des contributions des femmes noires peut être expliquée à travers la citoyenneté. D'abord, nous montrons dans la sous-section 2.2.1 que la définition de l'appartenance et de la citoyenneté au Canada sont basés sur des fondements idéologiques qui excluent et sur un passé britannique impérial. Il est possible de faire ressortir les

limites du concept en comparant les paramètres classiques et le contexte des droits des hommes et femmes noirs au XIX^e siècle. Les mécanismes de la formation de l'imaginaire citoyen et de l'idéologie libérale classique excluent alors selon la race-classe-genre. Ainsi, l'idéologie libérale classique sous-entend différents niveaux d'appartenance que nous expliquons à l'aide du concept de « semi-citoyenneté » qui propose d'illustrer différents niveaux d'appartenance (Cohen, 2009, p. 60). À la sous-section 2.2.2, l'omission des femmes noires et plus précisément, celle de Shadd est utilisée comme exemple des limites de la citoyenneté. Mary Ann Shadd est confrontée au paradoxe de la modernité libérale classique qui lui permet en principe d'accéder à une semi-citoyenneté sans toutefois bénéficier de tous les droits, notamment des droits relatifs. À la section 2.3, nous présentons la lecture de la citoyenneté selon Shadd dans son plaidoyer qui est en faveur de la citoyenneté canadienne des hommes noirs, sans revendiquer de réformes de celle-ci. La sous-section 2.3.1 établit le contexte général dans lequel le plaidoyer est un medium commun d'information à l'époque qui fait une description détaillée des conditions sociales et politiques de vie au Canada. Puis, à la sous-section 2.3.2, malgré l'omission de Shadd de l'appartenance canadienne ainsi que de l'imaginaire de la citoyenneté, elle fait usage des paramètres libéraux classiques de la citoyenneté et se les réapproprie. Shadd introduit les notions de « race » et de « mérite » qui sont pertinentes aux expériences des noirs au Canada. Par conséquent, elle offre une autre dimension sur la citoyenneté libérale classique tout en empruntant les paramètres qui protègent la blancheur masculine comme son image.

Le chapitre 3 se concentre sur la deuxième partie de l'hypothèse, à savoir que Shadd redéfinit la citoyenneté canadienne comme expérience à travers son écriture politique et incarne une féminité politique noire qui produit un récit exemplaire. Nous verrons dans la sous-section 3.2 qu'en divulguant ses idées à travers son plaidoyer et son journal, Shadd performe la

citoyenneté et permet ainsi de la définir comme expérience, au-delà des paramètres libéraux classiques qu'elle reprend largement dans son écriture. À la sous-section 3.2.1, l'approche de Judith Butler permet d'interpréter les écrits de Shadd comme performance. Puis Engin F. Isin and Peter Nyers avancent que l'acte politique est une mise en pratique des droits (2014, p. 3), comme le fait Shadd par l'intermédiaire de ses écrits. Puis, à la sous-section 3.2.2, nous montrons la manière dont l'action politique de Shadd comme performance donne lieu à une redéfinition de la citoyenneté comme expérience. La section 3.3 soutient que Shadd incarne une féminité politique noire et produit un récit exemplaire. Les expériences de Shadd sont politisées par le fait qu'elles reflètent des tendances dans les mécanismes et structures sociales de l'expérience canadienne face à l'exclusion. Nous voyons que Shadd conceptualise et donne l'exemple d'une citoyenneté canadienne plus diversifiée et de son récit. À la section 3.3.1, nous verrons l'importance du quotidien, du particulier et de l'expérience pour faire valoir les expériences politiques marginalisées. Cette section introduit les fondements de l'analyse de la négritude féministe canadienne. À la sous-section 3.3.2, Shadd est un exemple à partir duquel un récit de la féminité politique noire peut être conçu pour faire reconnaître les contributions et l'engagement politique des femmes noires. Puis, à la sous-section 3.3.3, nous tirons le savoir marginal des femmes noires à partir du récit de la féminité politique noire.

Enfin, à la section 3.4, nous développons l'importance du récit exemplaire de Shadd et de son potentiel à favoriser la guérison. La sous-section 3.4.1 traite du traumatisme historique produit par l'omission et des bienfaits du travail de la mémoire. Ce travail permet une reconnaissance du traumatisme et du groupe marginalisé. La sous-section 3.4.2 aborde le récit de l'action politique de Shadd comme récit exemplaire qui rend le processus de guérison possible.

CHAPITRE 1 : MARY ANN SHADD ET L'IMAGINAIRE CANADIEN

1.1 Introduction : les omissions

Depuis très longtemps déjà, les communautés noires et leurs expériences ont contribué à la formation du Canada. Par contre, leurs récits ne sont pas reconnus comme étant fondateurs du projet national canadien. Pour l'essentiel, l'histoire des noirs¹ est omise de l'histoire et de l'imaginaire du Canada, notamment les récits impliquant les voyageurs africains de l'époque des premiers colons, l'esclavage au Canada et la présence de plusieurs communautés noires au Canada à travers les siècles et les provinces (Walcott, 2003, p. 44). Les récits nationaux ne tiennent pas compte des différentes situations, interactions et contributions des noirs qui ont été depuis bien longtemps des voyageurs et interprètes africains (Clark, Arnold, McKay & Soetaert, 2001, p. 27)², des migrants américains, des fugitifs du Chemin de fer clandestin³ (Shadd, Cooper

¹ J'utilise les termes « noirs » et « blancs » en étant consciente de leur poids historique, de leur sens par rapport aux

² Par exemple, dans l'imaginaire populaire, la présence des noirs au Canada n'est pas considérée avant la venue des européens. Parmi les voyageurs européens, Matthieu Da Costa est présenté comme un voyageur et interprète qui accompagnait Sieur Des Monts en 1605 (Elgersmann, 1999, p. 5) et Samuel de Champlain durant un de ses voyages en 1606 (Clark, Arnold, McKay & Soetaert, 2001, p. 27; Elgersmann, 1999, p. 6). Plusieurs sources rapportent que les africains étaient des interprètes pour les européens durant les XVII^e et XVIII^e siècles. Pourtant, le fait que Da Costa parlait déjà le micmac (Deir et F. Fielding, 2001, p. 40) et que sa vie soit peu documentée donne à penser que cette version des faits ignore l'ampleur et la portée des voyages faits par les africains vers les Amériques avant l'arrivée des européens. Il est logique de penser que Da Costa avait déjà fait plusieurs voyages au Canada et qu'il n'était sûrement pas le seul (*Institut Historica Dominion Institute*, Histoire des noirs, « Mathieu Da Costa », <http://www.histoiredesnoirsauCanada.com/events.php?id=21>, dernière visite le 26 août 2013).

³ Le Chemin de fer clandestin est un réseau secret de routes qui menaient les esclaves noirs du Sud des États-Unis vers le Mexique, les Caraïbes et le Canada. Après l'adoption de la loi de 1793 au Haut-Canada, les esclaves trouvaient la liberté en arrivant en sol canadien. Le réseau empruntait plusieurs anciens sentiers des Premières

& Smardz Frost, 2005), des loyalistes (Marshall, 2008; Clark, Arnold, McKay & Soetaert, 2001, p. 139), des travailleurs noirs provenant de la Californie pour fonder une colonie à Victoria sur l'île de Vancouver à partir de 1858 (Winks, 1997, p. 272), ainsi que de simples habitants du Canada. Les récits nationaux dominants⁴ réduisent principalement la formation du Canada et la solidification de l'identité nationale à l'œuvre de deux nations européennes, britannique et française.

Cette perspective dominante se retrouve, par exemple, dans les livres de classes de 7^e et 8^e années d'études secondaires en Ontario⁵, ainsi que dans les manuels d'enseignement universitaire en introduction à la politique canadienne. Les récits ayant trait à l'expérience des noirs sont extrêmement partiels, peu liés au contexte national et trop centrés sur des groupes en particulier, notamment sur les groupes de descendance européenne. Ils effacent l'importance des groupes noirs et assujettis⁶ dans la construction de l'identité canadienne. L'imaginaire politique qui fait du Canada un pays et une nation est le reflet des récits des groupes dominants et cet imaginaire ne reconnaît pas la valeur proprement canadienne des expériences des noirs. L'omission de ces dernières sous-entend que les récits concernant les noirs ont une importance

nations et sentiers militaires. À partir de 1850, plusieurs routes importantes relient le Sud des États-Unis au Canada (Shadd, Cooper & Smardz Frost, 2005, p. 17). Les routes menaient vers des maisons de passeurs (*stations* ou *safe houses*, traduction libre, idem, p. 17; Bristow, 1994, p. 105) où les esclaves étaient accueillis en toute sécurité par des passeurs (*conductors*, traduction libre, idem, p. 19).

⁴ Le terme « dominante » reflète ici la perspective des colons européens. Au fil du temps, cette vision du monde prend la forme d'une idéologie et est reflétée dans les mécanismes de l'État, dans l'histoire nationale et à travers l'imaginaire politique et historique.

⁵ Selon le manuel sur les politiques et programmes du système éducatif de l'Ontario, les 7^e et 8^e année d'étude sont les années d'étude qui exigent l'apprentissage de l'histoire et de la géographie (Gouvernement de l'Ontario, *Les Écoles de l'Ontario de la maternelle à la 12^e année : Politiques et programmes*, 2011, p. 25, <http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/policy/os/ONSchoolsFr.pdf>, dernière visite le 24 août 2011).

⁶ Le terme « assujetti » est ici utilisé à la place de « subalterne », qui est couramment utilisé dans la littérature anglophone. Ce terme est utilisé non pour faire des groupes assujettis des victimes mais plutôt pour traduire les dynamiques de pouvoir entre un groupe dominant et les groupes qui font face à cette domination.

négligeable. Elle suppose aussi que les noirs, n'ayant pas leur place dans les récits nationaux, ne font pas partie du projet national et n'ont pas de mémoire et d'expériences propres au Canada. Qui plus est, l'omission prend aussi la forme de récits partiellement omis qui sont juxtaposés et plaqués aux récits nationaux plutôt que d'y être intégrés. Par conséquent, les récits des noirs au Canada, et plus généralement des groupes assujettis, paraissent souvent peu compatibles avec les récits nationaux, voire étrangers à ceux-ci.

Avec l'idée des deux nations fondatrices, thème récurrent de l'imaginaire canadien, le Canada est dépeint comme étant avant tout la terre de colons britanniques et français. Le livre *Histoire du Canada*, de Paul-André Linteau (2014), fait partie de la réputée collection *Que sais-je?* et est un classique de l'histoire générale du Canada. Il en est à sa quatrième édition et vise à faire un portrait global du Canada. Pourtant, il résume en treize pages la présence des peuples autochtones dans son premier chapitre et ne dit pas un mot de la présence d'une population noire. De plus, le livre de Linteau souligne un changement démographique important au Canada-Ouest au milieu du XIX^e siècle avec la venue des Irlandais suite à la Grande Famine des années 1850 (2014, p. 51), mais il omet l'arrivée des noirs en provenance des États-Unis à la même époque.

De même, le classique de Craig Brown, *History of Canada*, ignore la présence des noirs au Canada français et dans leurs métiers traditionnels (dont les « blacksmiths ») (2000, p. 164), de même que leur rôle primordial dans le soutien de l'économie, surtout dans le secteur domestique, qui a permis à la classe marchande de se développer (Cooper, 2006, p. 108-128). Les récits fondateurs du Canada réifient un imaginaire politique européen blanc plutôt que de procurer un compte rendu fidèle de la diversité qui caractérise le passé du Canada. Plus particulièrement, dans les récits dominants, les noirs sont complètement omis ou ne sont pas représentés comme des acteurs canadiens de plein droit, mais plutôt comme faisant partie de communautés trop

particulières et marginales. Le plus souvent, les expériences des noirs sont limitées à des expériences unidimensionnelles où seuls le racisme et la discrimination justifient leur présence. Dans son populaire manuel d'introduction à la politique canadienne qui en est rendu à une 7^e édition, Rand Dyck (2013) survole de multiples questions, dont celles des partis politiques, du Québec, des autochtones et des « minorités ethnoculturelles » (traduction libre, 2013, p. 119). Dyck place les noirs dans cette catégorie indistincte qui confirme leur importance moindre par rapport à l'imaginaire dominant des « deux peuples fondateurs ». L'information présentée sur les populations noires au Canada est très insuffisante et la manière de présenter les groupes assujettis réaffirme leur participation secondaire au projet national canadien. Parler des noirs dans une section portant sur les minorités ethnoculturelles les réduit à des expériences récentes d'immigration, d'intégration et de racisme et les dépolitise en les associant essentiellement aux questions liées au multiculturalisme. Cela donne à penser que tout groupe non blanc est une présence étrangère et que les noirs sont des nouveaux arrivants difficiles à inscrire dans le projet national.

En outre, le discours dominant sur la présence des noirs au Canada ne prend pas en compte les multiples mouvements de populations reliant les États-Unis, la Grande Bretagne, les Caraïbes et le continent africain (Elgersmann, 1999) et faisant du Canada un pays dont les origines sont autant autochtones, qu'européennes et africaines (sans pour autant diluer les revendications autochtones et minimiser leurs luttes). Les omissions des noirs donnent l'impression d'une présence sporadique, décontextualisée et sans continuité. Par exemple, des figures célèbres de femmes politiques noires peuvent être inscrites dans la narration dominante sans que leurs expériences soient mises en contexte. Mary Ann Shadd Cary, au milieu du XIX^e siècle, fait partie de ces femmes noires du Canada qui se sont investies dans la vie politique de leur époque

et dont on peut retrouver la trace dans les archives. Pourtant, elles ne sont pas inscrites comme sujets politiques dans l'histoire du Canada. Par exemple, le livre d'enseignement de l'histoire en Ontario en 8^e année, *Le Canada, l'édification d'une nation*, de Deir & Fielding (2001), offre un synopsis de la vie de Shadd (2001, p. 60). Elle y est présentée comme une femme avant-gardiste, unique, mais sans aucun contexte politique ou débat important permettant de la situer. Pourtant, le débat sur l'émigration était prééminent chez les intellectuels noirs américains de son époque et l'exode vers le Canada a suscité plusieurs débats dans les cercles intellectuels noirs et les chambres d'assemblée (Tobin, 2008, p. 63; McLaren, 2008, p. 71-72). La présence des noirs suscite aussi des changements sociaux et d'autres débats politiques tels que celui sur la ségrégation des écoles au Canada (Bristow, 1994; McLaren, 2008). De plus, d'autres femmes noires contemporaines de Shadd étaient très actives, dont Mary Bibb, Amelia Freeman Shadd, Sarah Armstrong (Bristow, 1994, p. 116) et Sarah Grant (Ibidem, p. 98, 115). Elles sont des exemples de récits omis qui montrent la manière dont les expériences féminines noires sont effacées de l'expérience nationale dominante ou, à tout le moins, dont l'expérience politique est ignorée.

Dans le cas de Shadd, il s'agit d'un exemple éloquent de récit tronqué et plaqué, d'une inclusion simplement apparente. *Comment de telles omissions sont-elles possibles? Quelles omissions sont devenues apparentes dans les dernières décennies? Qu'en disent les chercheuses et chercheurs qui s'intéressent à l'étude des noirs, en particulier ceux et celles qui s'intéressent aux expériences des femmes noires au Canada?*

Partant de cette question générale, ce premier chapitre jette les bases de la thèse. D'abord, la section 1.2 présente une revue de la littérature sur la question générale. Par la suite, la section 1.3 énonce la question spécifique de la thèse. La section 1.4 présente le cadre théorique, à savoir

une approche féministe canadienne noire que nous appelons la *négritude féministe canadienne*, inspirée à la fois par les *cultural studies*, le *black feminism* et les *black studies*. La section 1.5 présente l'hypothèse principale et la section 1.6 présente la méthodologie. Enfin, l'objectif et les justifications de la thèse sont énoncés dans la section 1.7.

1.2 Revue de la littérature : entre omissions connues et femmes noires méconnues

Cette revue de littérature porte sur la question des omissions de la présence des femmes noires. Plus spécifiquement, elle porte sur ce que disent les chercheuses et chercheurs intéressés par les récits des noirs et leurs expériences politiques à propos des omissions devenues de plus en plus apparentes durant les dernières décennies. Premièrement, nous regardons grosso modo les mythes et la conception dominante de l'histoire du Canada et la place qu'y occupent les noirs. Deuxièmement, les omissions des femmes noires et l'intérêt de faire usage d'un imaginaire critique pour parler de leur présence seront abordés. Finalement, le travail de documentation accompli sur les femmes noires dans les dernières décennies aidera à avancer l'importance d'une problématisation de la citoyenneté en rapport avec Mary Ann Shadd. Cela permettra de souligner l'exemple de la féminité politique noire et le potentiel de son impact dans l'imaginaire canadien.

1.2.1 L'imaginaire canadien

Himani Bannerji (2000) et Eva Mackey (2002) décrivent l'imaginaire du Canada et les paramètres du projet national comme étant très exclusifs et contraignants dans leur représentation de la réalité. Les fondements du Canada se basent sur l'idée de deux peuples fondateurs ou de « deux solitudes » (traduction libre, Bannerji, 2000, p. 98), les Britanniques et les Français, comme étant les seuls peuples fondateurs légitimes. Peu importe l'époque, ces deux peuples fondateurs restent au centre des mythes et des récits nationaux. De la pré-Confédération à aujourd'hui, la lutte et l'union de ces deux peuples fondateurs sont centraux à l'histoire nationale du Canada, bien que la préséance soit généralement donnée à la composante britannique.

Dans les dernières décennies, le multiculturalisme a pris une place croissante dans les récits nationaux et révèle des luttes qui perdurent autour de l'appartenance. À première vue le Canada semble diversifié et multiculturel. Toutefois, selon Mackey, l'idéologie qui rend les peuples colonisateurs légitimes et qui justifie leur droit de gouverner les populations non-européennes demeure très présente :

We can see this at times conflicted process of identity formation, as Aboriginal people and non-British cultural groups are managed, located, let in, excluded, made visible or invisible, represented positively or negatively, assimilated or appropriated, depending on the changing needs of nation-building. The 'heritage of tolerance' is actually a heritage of contradictions, ambiguity, and flexibility (Mackey, 2002, p. 24-25).

Pour Rinaldo Walcott, l'imaginaire du multiculturalisme canadien repose aussi sur une omission des expériences des noirs qui s'avère centrale au projet national à travers le discours du patrimoine national :

Official multiculturalism both inaugurates the demolition of black evidences, [...] and simultaneously allows for imagining blackness in Canada as a recent phenomenon. The discourse of heritage is crucial to such a project (Walcott, 2003, p. 136).

Dans l'ensemble, la littérature sur l'imaginaire national canadien se concentre sur le rôle de l'identité britannique comme composante principale de cet imaginaire. Selon Bannerji et Mackey, l'imaginaire canadien est calqué sur la légitimité de l'identité canadienne britannique ou « Englishness/whiteness » (Bannerji, 2000, p.110), qui prime sur l'identité canadienne française (Mackey, 2002, passim). L'identité nationale est associée au Nord et à un imaginaire de supériorité et de pureté de la blancheur britannique (Mackey, 2002, p. 30) et fait ressortir la centralité de la question de la race dans l'imaginaire canadien, trop souvent ignorée.

L'importance donnée à la « race » et celle accordée à l'identité britannique comme identité impériale et dominante expliquent largement la partialité des récits nationaux. L'imaginaire national utilise et omet simultanément les récits des groupes assujettis dans une perspective de réification des mythes nationaux. Par exemple, le discours du multiculturalisme place les noirs à la marge de l'imaginaire canadien dicté par le projet national, et la relation entre les noirs et le concept de « race » les positionne à l'extérieur de l'identité britannique. Ainsi, les noirs n'appartiennent que partiellement et sporadiquement à la nation (McKittrick, 2006).

Le discours de la « race » définit les limites de l'imaginaire politique national et normalise les omissions qui s'y rattachent. Selon Mackey, la blanchité tient lieu de synonyme de l'identité et de l'appartenance canadiennes. Cette appartenance se caractérise en principe par le fait d'être britannique et de faire partie des peuples du « Nord » (Mackey, 2002, p. 30). De même, des termes tels que « *visible minorities* », « non-Europeans », « *others* », propres à la « *multiculture* » (Bannerji, 2000, p. 100, 110), sont utilisés pour désigner les personnes racialisées, appartenant à une diversité extérieure à l'identité et au projet national canadiens. L'utilisation de ces termes reconfirme le lien étroit entre les agents racialisés et une diversité superficielle dans l'imaginaire national. Ce dernier donne ainsi un rôle insignifiant, passif et unidimensionnel aux « non-européens ». Cela a pour effet de dépolitiser la présence des groupes racialisés et de camoufler leur omission des récits nationaux.

À cet imaginaire national réducteur se greffent différentes couches d'omissions. Lorsque nous parlons de la formation de l'identité nationale canadienne, les communautés racialisées, dont les femmes noires, sont absentes ou secondaires (Mackey, 2002, p. 37, 44). Ces couches d'omission qui résultent de l'ambiguïté du discours national se traduisent en tensions. Celles-ci soutiennent les récits dominants en montrant d'une part une omission totale d'un groupe et, de l'autre, la représentation partielle de ce même groupe. Un exemple de la « complexité, ambiguïté et flexibilité » que souligne Mackey (2002, p. 25) est la représentation des communautés de *Black Canadians*⁷ en Nouvelle-Écosse et en Ontario dont parle Rand Dyck (2013, p. 122). Outre le fait qu'il s'agisse d'une mention très brève de l'existence de ces communautés, l'information est toujours inscrite dans une section entièrement dédiée à l'immigration (ibidem, p. 122). Cette

⁷ Terme utilisé pour parler des générations plus anciennes de noirs au Canada (Dyck, 2013, p. 136).

manière de représenter les noirs crée un écart entre réalité et mythe, puis laisse place à une omission systématique de leurs contributions au projet national canadien⁸.

Malgré l'importance dominante de l'identité britannique et de la blancheur dans l'imaginaire canadien, il s'avère que l'histoire des noirs en Ontario fait partie d'une histoire populaire largement omise. L'omission est reflétée dans les récits mythiques du Chemin de fer clandestin, qui révèlent une histoire trop souvent simplifiée ignorant les multiples migrations⁹, les mouvements politiques et la présence d'une communauté noire enracinée dans l'histoire de la province, dont l'exemple de Wilberforce (Tobin, 2008, p. 10; Cooper, 2006, p. 83, 99-103; Walcott, 2003). À partir de là, une rencontre avec Mary Ann Shadd, journaliste, éducatrice et militante féministe devient un exemple et une preuve de la présence politique des femmes noires au Canada, au milieu du XIX^e siècle, lors de la formation du pays. Pour resserrer l'écart entre un imaginaire national de blancheur et la présence des femmes noires, il faut faire appel à un imaginaire critique.

⁸ C'est le cas avec le Chemin de fer clandestin, un mythe devenu marqueur de la bienveillance canadienne. Les fugitifs et les communautés qui se sont établis suite à leur passage clandestin vers le Canada sont omis de l'histoire nationale, comme s'ils n'avaient aucunement participé à la construction du Canada. D'ailleurs, les enjeux politiques et légaux du Chemin de fer clandestin ne sont pas abordés, ce qui donne la fausse impression que le Canada était un moyen sûr d'accéder à la liberté pour les noirs, une terre promise. Ce mythe contrecarre le fait d'un enracinement profond des noirs au Canada.

⁹ La perception dominante est que les noirs ont seulement cherché à émigrer au Canada. Pourtant, à travers différentes périodes, leurs déplacements ont été multiples vers le Canada à partir des États-Unis, mais aussi en provenance du Canada vers les États-Unis (Cooper, 2006, p. 83).

1.2.2 La présence des femmes noires : omissions et imaginaire critique

Le manque de recherche et de documentation sur la vie des femmes noires au Canada rend leur présence et leurs contributions difficiles à imaginer. Les auteures féministes bell hooks (1990), Proma Tagore (2009) et Katherine McKittrick (2006) définissent les omissions et leur impact matériel selon des théories qui donnent préséance aux expériences. Par exemple, l'omission des expériences des femmes noires laisse forcément des pistes et rend apparentes plusieurs luttes sociales. Premièrement, bell hooks parle de l'omission comme d'une forme de marginalisation (1990, p. 24). D'après elle, le besoin d'exercer une « imagination critique » (traduction libre, 1990, p. 19) est primordial en mettant constamment en pratique un « esprit critique » (le « *cultural criticism* », 1990, p. 5). Selon hooks, l'imagination critique permet de contrer l'imaginaire dominant, fait de représentations unidimensionnelles et stéréotypées des noirs qui sont véhiculées dans les médias et sont à la base des omissions. hooks (1990) donne l'exemple des courtèpointes (*crazy quilts*, traduction libre, 1990, p. 118). Elle critique l'omission de la contribution des femmes noires dans l'art politique du tissage des courtèpointes dans l'histoire des États-Unis. Cette omission va de pair avec l'idée largement répandue selon laquelle les femmes noires ne participent pas à la vie politique et sociale. Le tissage des courtèpointes, qui indique la présence politique des femmes noires, est alors considéré comme une mode bourgeoise :

Given that black women slaves sewed quilts for white owners and were allowed now and then to keep scraps, or as we learn from slave narratives occasionally took them, they had access to creating only one type of work for themselves – a crazy quilt. [...] It is possible that black slave women were among the first, if not the first group of females, to make crazy quilts, and that it later became a fad for privileged white women (hooks, 1990, p. 118-119).

Cela fait penser aux écrits de Mary Ann Shadd, qui ne font pas partie des Cahiers canadiens de sociologie, tandis que les écrits de Susanna Moodie, une britannique blanche qui publie durant la même période, s'y retrouvent (Walcott, 2000, p. 36). Cette omission complète laisse perplexe car il est évident que les écrits de Shadd tombent dans la catégorie du *Settlement Journal*, un ensemble de textes produits à l'époque des premières colonies de peuplement.

Depuis les années 1980, à la suite d'auteurs comme Tuhiwai Smith, un langage et un champ d'études anticoloniales s'est développé pour parler des omissions propres à la colonisation et à l'impérialisme. Proma Tagore et Katherine McKittrick montrent que les omissions font partie des expériences des groupes assujettis et des femmes noires en particulier. Selon Tagore, les omissions se manifestent comme des « disparitions et violences » (traduction libre) qui laissent leurs « traces » (« *shapes and contours of silences* », traduction libre). Ces traces témoignent d'une histoire coloniale (2009, p. 66) dont l'omission des écrits de Shadd est un produit. Les preuves, sous forme de traces, soulèvent aussi plusieurs questions sur la manière et les paramètres utilisés pour définir l'appartenance. De même, McKittrick rend compte des omissions en parlant de « présences omises ». Ce terme désigne quelque chose ou quelqu'un qui est présent et dont les expériences sont réelles, mais dont la présence a été effacée : « Absented presence [...] outline how processes of displacement erase histories and geographies, which are, in fact, present, legitimate, and experiential » (2006, p. 33). Selon elle, l'omission est un « déplacement » physique et psychique qui se traduit par la non-reconnaissance et la méconnaissance des contributions des femmes noires dans l'histoire nationale canadienne. Ces omissions sont sous-jacentes à l'omission de Mary Ann Shadd et font partie des séquelles de l'impérialisme et du colonialisme qui limitent l'imaginaire de la féminité noire au Canada à une construction historique fixe et simplifiée selon des stéréotypes de race-classe-genre :

[...] the place of black women is deemed unrecognizable because their ontological existence is both denied and deniable as a result of the regimes of colonialism, racism-sexism, transatlantic slavery, European intellectual systems, patriarchy, white femininity, and white feminism (McKittrick, 2006, p. 133).

hooks, Tagore et McKittrick parlent en quelque sorte toutes trois d'une violence qui est infligée par les omissions, partie intégrante d'une culture d'exclusion, de racisme, de non-reconnaissance et de dépolitisation. Somme toute, malgré le fait que les femmes noires soient bel et bien présentes au Canada depuis des siècles, leurs expériences sont négligées et omises de l'histoire nationale du Canada. L'omission de telles expériences efface l'agentivité des agentes, ce qui a pour effet de produire une réitération de l'omission et d'annuler toute contribution significative et toute pertinence politique des femmes noires.

1.2.3 Retracer les liens entre l'imaginaire canadien, la présence des femmes noires et la citoyenneté

Dans l'objectif de combler l'écart entre l'imaginaire national canadien et la présence politique des femmes noires au Canada, les travaux de Peggy Bristow (1994), de Robin W. Winks (1997), de Maureen Elgersmann (1999), de Rinaldo Walcott (2003) et de Katherine McKittrick (2006) sont particulièrement importants. Ces textes permettent d'introduire le contexte historique du Canada-Ouest.

La littérature afro-canadienne critique particulièrement le refus de vouloir associer une présence noire de plusieurs générations au Canada. Katherine McKittrick (2006) et Rinaldo Walcott (2003), parmi plusieurs autres auteurs comme Afua Cooper et George Elliott Clarke,

cherchent à repositionner et à redéfinir la place des noirs dans l'histoire du Canada. À travers les recherches des dernières décennies, Mary Ann Shadd réapparaît comme une figure importante de son époque, surtout dans le débat sur l'émigration des années 1850. Nous y constatons que les femmes noires font partie de l'histoire canadienne et que leurs récits nous informent considérablement sur le contexte politique de l'époque.

Au XIX^e siècle, les femmes noires sont très actives (Bristow, 1994). Parmi elles, Mary Ann Shadd, journaliste, rédactrice en chef, enseignante et militante féministe remet en question la représentation dominante des femmes noires au Canada. Elle soulève les enjeux autour des droits des noirs et des femmes noires plus tard dans sa carrière et, à l'époque de son plaidoyer, elle fait état des débats autour de la lutte anti-esclavagiste et de la citoyenneté au Canada-Ouest. La vie de telles femmes est très instructive.

D'après Rinaldo Walcott, « Writing blackness is still difficult work » (2003, p. 1). Il est toujours difficile de discerner la présence des femmes noires au Canada pour plusieurs raisons. D'abord, il y a une ambivalence dans les récits nationaux :

Crossings to Canada represent an ambivalence for any Canadian who must simultaneously grapple with the absented presence of slavery in official national discourses and the popular narratives which argue that Canada's only relation to slavery was as a sanctuary for escaping African-Americans - via the Underground Railroad. This dilemma is important because the crossing has been appropriated by the nation as the source of its denial of an almost five-hundred-year black presence (Walcott, 2003, p. 35).

De telles ambivalences sont au cœur de l'imaginaire national qui place les femmes noires à l'extérieur de ses frontières (Walcott, 2003, p. 40-41), faisant de l'articulation d'un imaginaire critique un travail ardu et nécessaire. Par exemple, les conducteurs du Chemin de fer clandestin étaient avant tout des femmes noires conductrices et comptaient parmi leurs réseaux de soutien

des autochtones¹⁰, des hommes blancs et des femmes blanches (Shadd, Cooper, Smardz Frost, 2005, p. 19–20; Winks, 1997, p. 243). En partant de l’affirmation selon laquelle il y a une négritude proprement canadienne (Walcott, 2003, p. 35, 40-41, 131, 133, 135), la réinscription des femmes noires dans les récits nationaux requiert un travail de ré-imagination. Il s’agit donc de repenser le contexte autrement. Les auteurs abordés dans cette revue de la littérature ont fait ressortir les contours de l’imaginaire national canadien, de même que plusieurs facettes des omissions et des représentations qui entourent les contributions politiques des femmes noires. Ces dernières sont omises ou avant tout représentées comme étant figées dans des rôles liés à l’esclavage et à l’absence d’agentivité. Un travail féministe de mémoire est donc nécessaire pour rendre justice aux expériences et contributions des femmes noires, ainsi que pour enrichir et consolider la mémoire et la conscience de la féminité politique noire au Canada.

Le cas du Canada-Ouest est particulièrement intéressant. Bien que les femmes noires y aient été très actives, leurs contributions sont très peu reconnues et leurs vies sont pour la plupart peu documentées. En outre, Mary Ann Shadd constitue un exemple de femme politique noire dont la plume laisse des traces omises ou trop peu explorées dans l’histoire nationale du Canada. Son action politique peut constituer un contre-récit face à l’omission des femmes noires, qui fera l’intérêt de notre recherche. Shadd s’engage dans les débats sur l’émigration vers le Canada, auxquels elle est exposée à la maison depuis un jeune âge (Tobin, 2008, p. 63), ainsi que dans la communauté à travers la *Black Press* (ibidem, 2008, p. 65). Shadd représente une figure politique intéressante en tant que femme noire libre parce qu’elle s’est engagée dans les débats politiques de l’époque. Cela est particulièrement évident dans son plaidoyer, *A Plea for Emigration*, publié

¹⁰ Très peu d’information est disponible sur l’implication des autochtones et aucune information n’a été trouvée sur le rôle des femmes autochtones précisément.

en 1852, puis dans son journal, *The Provincial Freeman*, sous presse à partir de 1853. Ce plaidoyer attire l'attention parce qu'il démontre à quel point les noirs étaient mobilisés et inscrits dans les événements de l'époque, citoyens sans l'être complètement.

1.3 Question spécifique

Mary Ann Shadd représente ici la féminité politique noire omise de l'histoire nationale du Canada. Sa présence et son activité politique viennent remettre en question les paramètres de la citoyenneté qui omettent les contributions associées à la race-classe-genre. Néanmoins, ses écrits et sa symbolique semblent paradoxaux : Shadd emprunte les mythes nationaux canadiens pour faire passer son message aux noirs américains dans *A Plea for Emigration (1852)*. En faisant cela, elle se reconnaît et s'inscrit dans le paysage idéologique libéral de l'époque tout en affirmant que l'imaginaire canadien est incomplet et partial. En réaffirmant sa féminité politique noire, elle rappelle l'omission dans les récits nationaux et les remet ainsi en question. À partir de son propre exemple, elle permet donc de re-conceptualiser l'imaginaire national ainsi que l'imaginaire de l'appartenance à travers la citoyenneté canadienne.

L'exemple de Shadd – et de la perspective portée par son plaidoyer – soulève une série de questionnements : dans quelle mesure Shadd conteste-t-elle les limites de la citoyenneté canadienne? Comment l'action politique de Shadd, telle qu'elle s'incarne dans sa plume, redéfinit-elle cette citoyenneté? Quelles modifications apporte-t-elle à la compréhension ou à

l'imaginaire de la citoyenneté canadienne? La présente thèse aborde ces questions à travers la question spécifique suivante : *Quelle réinterprétation de la citoyenneté canadienne pouvons-nous faire à la lumière de l'exemple de Mary Ann Shadd?*

1.4 Cadre théorique : la perspective de la *négritude féministe canadienne* et ses concepts centraux

Cette thèse repose sur une approche théorique que nous appelons la *négritude féministe canadienne*. Cette approche est le résultat de la combinaison de différentes approches et de la nécessité d'avoir une perspective qui offre les outils pour définir la féminité politique noire dans un contexte propre au Canada. Sur le plan épistémologique, elle donne la priorité aux expériences des femmes noires au Canada comme source de référence première. Cette approche théorique emprunte des éléments des *cultural studies*, du *black feminism*, des *black studies* et du mouvement de la négritude.

1.4.1 Le mouvement de la négritude

La négritude est un concept apparu dans les années 1960 à la suite de plusieurs décennies de délibération (Kesteloot, 1968, p. 5-7). Elle représente un mouvement qui aspire à la libération

politique et culturelle des « peuples noirs » (ibidem, p. 11). Ce mouvement entraîne un partage des expériences des Caraïbes, des Antilles, de l'Amérique latine et du continent africain. Son objectif premier est de revaloriser tout ce qui a été dévalorisé et infériorisé par rapport au fait « d'être noir », définit dorénavant par la négritude (ibidem, p. 81). Ce concept est comparable au concept de *blackness* de Walcott (2003)¹¹. Le mouvement de la négritude affirme la solidarité face à tout mode d'asservissement (Kesteloot, 1968, p. 83). Pour mieux qualifier ce mouvement, Lillian Kesteloot écrit ce qui suit :

Ce que tous ces écrivains réclament, ce n'est donc pas le rejet de ce que l'Occident leur apporta, ni le retour de l'Afrique à l'existence pré-coloniale, repliée sur elle-même; ce n'est pas non plus de pouvoir se construire un monde à eux, totalement séparé de celui du blanc. Leur désir est précisément inverse : celui de contribuer à la formation d'un humanisme universel, en collaborant avec toutes les races (1963, p. 83).

Cette citation évoque le désir de voir inscrite la participation des peuples noirs à l'histoire universelle et à la modernité. Ce que cherche à atteindre le mouvement de la négritude est aussi ce que cette thèse cherche à illustrer par l'analyse de l'exemple de Shadd. Bien avant les années 1960, les idées de revalorisation des expériences des noirs et de la négritude existaient déjà. Mary Ann Shadd et les activités politiques entreprises par les femmes noires au milieu du XIX^e siècle faisaient partie de mouvements précurseurs à celui de la négritude. Je propose donc que la négritude puisse être utilisée comme concept pour décrire un mouvement de *négritude féministe canadienne* à la lumière de l'action de Shadd et de ses compatriotes du XIX^e siècle.

¹¹ Walcott définit (Canadian) *blackness* comme un dialogue avec l'impossible (2003, p. 149), une tension reflétant la diaspora (idem, p. 39). On peut aussi la définir comme un mode d'expression politique qui va à l'encontre de la culture dominante sans s'opposer à celle-ci.

1.4.2 Les *cultural studies*

L'approche de la *négritude féministe canadienne* est influencée avant tout par les *cultural studies* et le *black feminism*, notamment par bell hooks (1990) et Katherine McKittrick (2006). Michel De Certeau (1990) et Rinaldo Walcott (2003) ont aussi beaucoup influencé mon approche par la théorisation des expériences et l'exploration du concept de négritude (synonyme de *blackness*). Les *cultural studies* se concentrent sur la culture populaire (Wieviorka, 2005, p. 163). La culture est le quotidien, un ensemble d'habitudes, d'interactions, de mouvements que nous pratiquons au quotidien (De Certeau, 1990, p. xxxvi). Les *cultural studies* étudient ce qui est singulier pour en expliquer la globalité et pour faire de la pratique une théorie (De Certeau, 1990, passim). Les thèmes importants de cette approche sont « la culture, l'idéologie, le langage, le symbolique » à partir d'une critique de l'eurocentrisme (Hall, 2007, p. 21). Cette approche évoque la tension qui est constante et représentative de la difficulté d'affirmer l'absolu (Hall, 2007, p. 19) indépendamment de tout contexte.

Les *cultural studies* réclament des représentations plus complexes et critiquent une représentation stéréotypée et simpliste de la réalité. Ces représentations sont considérées comme « lieu de pouvoir et de régulation », et la « symbolique comme source d'identité » (Hall, 2007, p. 27; hooks, 1990). Elles critiquent les dynamiques sociales résultant de cultures sociales modelées par un passé eurocentrique et colonial. Cette approche considère que la lutte politique se fait au niveau de la culture sociale et intègre un engagement vers la décolonisation sociale et politique. Les questions identitaires (de positionnalité), de race, de classe et de genre (la race-classe-genre) sont remises en question pour mettre en évidence les relations de pouvoir qui

traversent ces catégorisations et le besoin de s'attarder à la théorisation ou à la revalorisation des expériences (hooks, 1990; De Certeau, 1990). C'est pour cela que ma perspective repose grandement sur une compréhension complexe de la négritude qui, d'une part, prend en compte la dimension construite de l'appartenance *noire* et, d'autre part, réclame une altérité et une fluidité qui dépendent de l'auteur et du contexte. Ainsi, la négritude est un ensemble de relations temporelles, matérielles et culturelles qui crée ce que Katherine McKittrick décrit comme étant un « contexte de lutte » (*a terrain of struggle*, traduction libre, 2006, p. 7).

De même, bell hooks opère une critique constante des images projetées dans la société qu'elle appelle la « critique sociale et culturelle » (*cultural criticism*, traduction libre, 1990, p. 3) et qui passe par un questionnement incessant des représentations sociales. Sur cette base, une représentation plus « réelle » et complexe est possible en considérant les expériences (1990, p. 7) pour rendre compte de la réalité sociale. Les dynamiques sociales et culturelles sont politiques et l'engagement critique a comme fin politique la libération (1990, p. 8). Ce genre de transformation demande de pratiquer une « imagination critique » (1990, p. 19) pour remettre en question les constructions sociales et les redéfinir de manière à représenter et à mettre en pratique une réalité plus « juste »¹².

Lorsqu'il s'agit d'expériences et de dénominations telles que la négritude, nous faisons aussi référence à l'identité. L'identité se base sur les expériences socio-historiques (« authority of experiences », hooks, 1990, p. 29) plutôt que sur des catégories fixes. Cette identité, fluide et basée sur des expériences changeantes, est mieux traduite par la *positionnalité* chez hooks. De même, la race, la classe et le genre, aussi des catégories identitaires mieux traduites par des

¹² Le terme est utilisé à la manière de McKittrick (2006, p. xi), qui veut rendre justice à la géographie des noirs au Canada et à leur représentation dans l'imaginaire canadien.

positionnalités plus complexes, ne peuvent pas être dissociées. Plusieurs auteurs attestent que la race est une construction sociale basée sur l'idée d'infériorité d'un groupe associé à une classe sociale plus basse. Par exemple, Goldberg parle de la relation étroite entre les notions de race, de classe sociale et de dégénérescence durant l'ère victorienne. Citant Gilman, il écrit:

[...] the writing of class in nineteenth century London was at once the writing of race: working-class formation, gender, and blackness were deeply articulated with each other in conceptual and material terms and expression (Gilman cité dans Goldberg, 2002, p. 22).

L'effet matériel dont parle Goldberg à travers cette citation est celui que veulent montrer les analyses féministes et anticoloniales. La relation entre la race, la classe et le genre est étroite et complexe. C'est pourquoi nous empruntons l'approche de Certeau qui donne de la valeur théorique mais aussi politique aux expériences. Selon lui, les expériences ont la possibilité de créer des théories (De Certeau, 1990), c'est-à-dire de formuler ce que nous pourrions appeler *une culture sociale des expériences communes*.

C'est ainsi qu'une approche des *cultural studies* tend à valoriser les expériences et récits assujettis. Avec cette approche, il est possible de faire ressortir le paradoxe de Mary Ann Shadd par rapport aux récits de la citoyenneté canadienne. Une valeur politique est donnée aux activités communautaires, politiques (non traditionnelles) ou domestiques des femmes noires parce que leurs activités sont des engagements quotidiens qui ont un rôle social et politique¹³. Le fait de reconnaître leur valeur politique a comme résultat de pouvoir les nommer, les faire connaître, les

¹³ Cette idée vient du slogan « ce qui est personnel est politique ».

réinscrire dans l'imaginaire et les rendre possible. Cela nous mène à l'articulation de l'approche féministe qui a pour objectif de concrétiser cette vision.

1.4.3 Le *black feminism* et le rôle de la mémoire

Le *black feminism* offre une analyse plus complexe de la race, du genre, de la classe et de l'orientation sexuelle (hooks, 1990; Hill Collins, 2008). Sa visée est aussi de parler de l'omission des femmes noires et de l'effet de la colonisation et autres distorsions historiques et politiques sur les représentations de la réalité (hooks, 1990). Le *black feminism* cherche avant tout à faire transparaître un imaginaire inspiré par les expériences des femmes noires.

Le travail de McKittrick (2006) illustre précisément le lien entre les *cultural studies* et le *black feminism*. Elle re-spatialise les expériences des noirs au Canada en retraçant les mouvements des communautés noires omises à la suite d'une réorganisation de l'espace selon l'imaginaire. En d'autres termes, elle réorganise un imaginaire et un univers où les communautés noires ont leur place et sont présentes (McKittrick, 2006, p. 2-5; p. 7). McKittrick rend possible la théorisation des expériences et de la présence omise des femmes noires. Elle contribue à l'expression des récits absents de la narration dominante. C'est ainsi qu'elle rend possible un langage qui met en relief la géographie de Shadd. Celle-ci se traduit dans la présence et la mobilité de Shadd selon ses expériences, ses connaissances, ses écrits et la manière dont elle a dû négocier sa présence dans l'imaginaire journalistique et politique, l'imaginaire canadien et l'imaginaire de la négritude au Canada. L'idée centrale de McKittrick est que « black women's geographies [...] [are] their knowledges, negotiations, and experiences » (2006, p. x). Sa

perspective théorique permet d'articuler une épistémologie des expériences selon une positionnalité subjective mais commune à la féminité noire.¹⁴ Cela dit, l'idée d'une *culture sociale d'expériences communes* inspirée par De Certeau reflète l'épistémologie dont il est question. La positionnalité féminine noire dépend du savoir produit et des expériences vécues des femmes noires. Elle est aussi définie par les manières dont les femmes noires négocient l'espace physique, social, culturel et politique.

En outre, la psychanalyse est un volet important dans les *cultural studies* (Hall, 2007, p. 25). Ce volet se traduit par le rôle prééminent de la mémoire et de son travail dans la formation de la conscience identitaire politique. La visée des *black feminists* est de réinscrire les femmes noires dans les récits dont elles ont été omises (hooks, 1990; McKittrick, 2006). Un moyen d'atteindre cette justice sociale est de travailler la mémoire qui inscrit une positionnalité et une mémoire collective dans l'histoire nationale et officielle (Ricoeur, 2000; Todorov, 1995). Par exemple, selon Michel Wieviorka, la manière de faire reconnaître sa cause et sa mémoire est d'être reconnu dans l'histoire officielle (2005, p. 179). Étant donné que la reconnaissance est une source de guérison et de libération, la mémoire et l'identité sont importantes. Selon Wieviorka, « l'identité n'est possible que parce qu'il y a mémoire » (2005, p. 164). L'expression et la reconnaissance d'une version des faits dans toute sa subjectivité, la mémoire individuelle, peut contribuer au processus de guérison d'une mémoire collective blessée par l'omission. C'est dans cette perspective que la pensée et l'action politiques de Shadd vont être présentées comme témoignage de la période pré-Confédération et de la formation de la citoyenneté canadienne.

¹⁴ Les femmes noires ne peuvent pas être regroupées dans un groupe selon des critères identiques, mais l'analyse de la race-classe-genre sert de piste pour comprendre leurs expériences selon une perspective précise qui ne résume tout de même pas la vie de toute « femme noire ».

Nous pourrions ainsi mieux percevoir les limites de la conception nationale dominante de la citoyenneté au Canada et explorer des perspectives de la citoyenneté auparavant ignorées.

Le mariage entre le *black feminism* et les *cultural studies* contribue à élargir et à approfondir l'analyse des *black studies*, ou plutôt de la négritude, pour aller au-delà de la dichotomie entre noir et blanc. Ce champ d'étude, dominé par la recherche aux États-Unis, donne l'impression que toute question soulevée sur les expériences des noirs renvoie directement et uniquement aux États-Unis. Il efface ainsi le rôle important des *Canadian black studies*, un champ d'étude qui s'est formé plus récemment. Malgré une consolidation tardive, les *black Canadian studies*, ou ce que nous avons appelé précédemment la *négritude féministe canadienne*, offrent un potentiel interdisciplinaire prometteur et nécessaire. Cette approche s'intéresse particulièrement à une réalité propre au Canada où les femmes noires sont omises des récits nationaux, tout en faisant preuve d'une présence politique indéniable. Elle intègre aussi la notion de la mémoire comme outil de la résistance de la re-conceptualisation les récits politiques des femmes noires au Canada.

1.4.4 Les concepts centraux: la citoyenneté, la race-classe-genre et le récit

La citoyenneté est un concept qui permet d'identifier les différents niveaux d'exclusion associés à l'omission. Quant à elle, la race-classe-genre est un concept propre à notre approche, permettant d'expliquer le processus par lequel se manifeste l'omission. Le récit permet de

rectifier l'omission en mettant en lumière des expériences omises. La négritude féministe canadienne offre des outils pour contrecarrer cette omission. En définissant la citoyenneté, la race-classe-genre et le récit, la perspective de changement social guidant cette thèse ressort davantage.

La citoyenneté

En vue de mettre en lumière les contributions des noirs – particulièrement des femmes noires – au Canada et à partir de la perspective de la négritude féministe canadienne, cette thèse s'intéresse à la citoyenneté sous l'angle de l'omission de la féminité politique noire. Les approches théoriques combinées de la négritude, des cultural studies et des *black studies* soulèvent une question en commun : celle de l'appartenance et de la possibilité de concilier les expériences de la négritude à la modernité. Dans ce cas-ci, il s'agira de faire valoir les contributions politiques des femmes noires au Canada à travers une analyse de la citoyenneté.

La citoyenneté canadienne et le mode d'appartenance à l'Empire Britannique s'entrecroisent au XIX^e siècle (Brodie, 2002, p. 43-44). C'est pour cette raison que le concept de citoyenneté canadienne peut être utilisé dans cette thèse sans pour autant constituer un anachronisme. Trois dimensions de la citoyenneté guideront l'analyse : i. la citoyenneté comme imaginaire national; ii. la citoyenneté comme statut légal; iii. la citoyenneté comme expérience.

i. La citoyenneté comme imaginaire national

À l'époque moderne, l'imaginaire de la citoyenneté est constitué de récits fortement marqués à l'enseigne de la nation. L'imaginaire de la citoyenneté établit, par le récit national officiel, les limites de l'appartenance. En tant que « communauté imaginée » (*imagined community*, Anderson, 2000, p. 6), la nation est limitée : « The nation is imagined as limited because even the largest of them, [...], has finite, if elastic boundaries, beyond which lie other nations » (Anderson, 2000, p. 7). Ainsi, l'appartenance à une communauté (nationale) imaginée et délimitée établit une relation privilégiée entre les membres et exclut les non-membres. Selon Walcott, c'est par le travail de mémoire que l'on peut comprendre ce processus de délimitation et d'exclusion, en voir les implications et en faire ressortir les lacunes et les silences :

Remembering is the active process of making present the gaps and silences in official histories of the nation. Most importantly, remembering forces a series of ethical questions about how the national narrative is imagined, conceived and deployed; who belongs to it; who does not and why; and what the implications of this might be (2003, p. 68).

L'imaginaire de la citoyenneté, et les critères sociaux d'appartenance nationale qu'il façonne, délimitent l'intérieur et l'extérieur d'une communauté politique, inclus et exclus. Cette délimitation a un impact structurant sur les autres dimensions de la citoyenneté. Par exemple, l'exclusion des femmes noires d'une grande partie de ce qui constitue la citoyenneté comme statut légal (notamment le droit de vote) commence avec la perception de leur non-appartenance pour cause d'infériorité. Plus généralement, dans l'imaginaire canadien, les noirs apparaissent

encore beaucoup comme des esclaves, des êtres privés de liberté et d'égalité¹⁵. L'exclusion de l'imaginaire canadien contribue à définir le politique et la mesure dans laquelle certains groupes peuvent accéder à la citoyenneté comme statut légal. Les caractéristiques du citoyen dans l'imaginaire peuvent évidemment différer des critères formels qui donnent accès à la citoyenneté comme statut légal. Néanmoins, l'imaginaire a une influence sur ces critères et sur l'expérience de la citoyenneté. Ainsi, l'imaginaire de la blanchité masculine rend difficile de concevoir les femmes noires comme étant des citoyennes, de leur attribuer un plein statut légal de citoyennes et de donner une signification politique à leurs actions.

ii. La citoyenneté comme statut légal

Selon la théorie libérale classique, la citoyenneté est d'abord et avant tout caractérisée par un ensemble de droits et de responsabilités qui délimite les paramètres légaux d'inclusion et d'égalité : « The rights and duties that citizenship comprises are intended to create an abstract core legal identity. In turn, this identity makes those who hold it equal, and thus identical, in the eyes of the law and the state » (Cohen, 2009, p. 4). Cet aspect de la citoyenneté correspond à la « dimension légale de la citoyenneté » tel que définie par Joseph Carens : « The legal dimension of citizenship refers to the formal rights and duties that one possesses as a member of a political community » (2000, p. 162). En particulier, pour Elizabeth Cohen, elle permet de contester les inégalités produites par les autres dimensions de la citoyenneté. Sur le plan analytique, il importe selon elle de distinguer entre les « droits autonomes » (2009, p. 65) et les « droits relatifs » (2009, p. 70) et d'introduire le concept de « semi-citoyenneté » (*semi-citizenship*). Nous y

¹⁵ Le fait d'être perçu comme étant libre et égal est important, car il ouvre la possibilité d'être imaginé et considéré comme citoyen à part entière (cf. McLaren, 2008, p. 71).

reviendrons plus en détail au chapitre 2. La citoyenneté comme statut légal établit des restrictions à partir de l'imaginaire de la citoyenneté.

La citoyenneté comme statut légal est un moyen formel et insuffisant de connaître l'appartenance à un groupe. Dans la pratique, les mécanismes de la race-classe-genre et les préjugés sociaux modulent l'appartenance à la communauté nationale à un tel point que la citoyenneté comme statut légal n'est pas garante d'une pleine citoyenneté. Autrement dit, la citoyenneté comme statut légal ne correspond pas en tous points à la pratique de la citoyenneté, et toutes deux doivent être prises en compte dans l'analyse. Cela est d'autant plus vrai que la pratique de la citoyenneté procure des indices sur les dynamiques de pouvoir, en particulier en ce qui concerne la race-classe-genre. En somme, à l'analyse de la dimension pratique de la citoyenneté (la citoyenneté comme expérience), on constate notamment que c'est non seulement la citoyenneté comme imaginaire et la citoyenneté comme statut légal qui conditionnent la citoyenneté comme expérience, mais que cette dernière peut être le vecteur d'une action transformatrice de la citoyenneté comme imaginaire et de la citoyenneté comme statut légal (cf. Isin & Nyers, 2014). C'est sur ce dernier point que nous allons développer le concept de la citoyenneté comme expérience.

iii. La citoyenneté comme expérience

Engin F. Isin et Peter Nyers soutiennent que la citoyenneté comporte une importante dimension performative et expérientielle qui est trop souvent éludée : « when people engage with such issues [related and closest to their social lives], whatever difference may separate them in values, principles, and priorities, they are performing citizenship » (Isin & Nyers, 2014, p. 3).

Dans la perspective d'Isin et Nyers, cette dimension performative de la citoyenneté n'est pas entièrement déterminée par les autres dimensions et elle est porteuse d'un potentiel critique et transformateur important.

La citoyenneté comme expérience constitue une dimension plus ouverte à l'appropriation et donc à l'inclusion. L'analyse part de l'observation de la vie des individus et des communautés afin de théoriser les expériences. C'est ici que la théorie de De Certeau (1990) sur l'importance des pratiques sociales quotidiennes devient utile. Comme nous l'avons vu au paragraphe précédent avec Isin & Nyers, les actions des individus sur les questions sociales qui les touchent font partie de la pratique de leur citoyenneté. Ce que Shadd fait dans ses engagements politiques ainsi qu'à travers son écriture est la pratique d'une forme de citoyenneté qui se définit avant tout par l'expérience. Ce mode de définition de la citoyenneté comme expérience s'avère essentiel pour définir des contributions citoyennes omises. Peu importe le statut légal d'une personne, une expérience citoyenne plus ou moins riche est envisageable. La citoyenneté définie comme une expérience peut alors permettre de remettre en question l'imaginaire national dominant et, ultimement, de produire un récit alternatif. Elle sert aussi de complément à la définition de la citoyenneté comme statut légal car elle considère que la citoyenneté n'est pas entièrement déterminée par le statut légal.

La race-classe-genre

Ce tryptique est composé de trois signifiants que nous allons explorer brièvement ci-dessous pour justifier l'utilisation du concept de la race-classe-genre expliqué à travers la perspective de l'intersectionnalité. L'intersectionnalité est une approche provenant des *black*

feminists qui permet de voir l'articulation simultanée des différents axes de la domination (Bilge, 2009). Elle ne donne pas préséance à une lutte sur une autre et fait partie d'un projet social explorant de nouvelles manières théoriques de comprendre ce qui se passe socialement (Carbado, Crenshaw et. Al, 2013, p. 304; p. 305-309). Le but de l'utilisation de ce concept est de souligner les mécanismes de la race-classe-genre qui ont pour effet l'omission et l'exclusion.

i. La race

La race sera traitée en deux parties. D'abord, la race sera traitée comme un signifiant qui dépend des dynamiques de pouvoir. Puis elle sera présentée comme créatrice d'effets réels, notamment à travers le racisme. La race est un « *floating signifier* », soit un *signifiant indéfini ou indéfinissable* relevant d'une construction historique, géographique, sociale et prenant son sens selon le contexte (Stuart Hall, 2002). Lors d'une conférence à Goldsmith's College à Londres, Stuart Hall soutient que la race est un signifiant qui permet de classifier l'humanité. Sa signification provient de sa mise en relation avec d'autres concepts et fait donc partie d'un langage, d'un discours: « race is more like a language than it is the way we are biologically constituted » (Hall, 2002, 12:47). Ce langage permet de décoder, de symboliser, de représenter une réalité (Hall, 2002, 19:54). En somme, la race est une question de pouvoir et d'organisation du savoir résultant dans la hiérarchisation des individus:

I think these [classificatory systems] are discursive systems because the interplay between the representation of racial difference, the writing of power, and the production of knowledge is crucial to the way in which they are generated and the way in which they function. I use the word transition here to mark the transition theoretically from a formal understanding of difference to an understanding of how ideas and knowledges of difference organize human practices between individuals (Hall, 2002, 00:24:50-00:25:25).

Les races, poursuit Hall, ont été imaginées au cours d'un processus historique :

It was [...] religion, standing as the signifier of knowledge and truth, where the human science is, and then science itself was later destined to stand, which would ground the truth of human difference and diversity in some fact which was controllable [...] it is that act of organizing people through their differences in different social groups which is the act of social human classification. That is what is being sought. First in a religious discourse, then in an anthropological discourse and finally in a scientific discourse [...] each of the knowledges are functioning not as the provision of the truth (Hall, 2002, 00:32:29).

Ainsi, selon Hall, « race is a cultural system » (Hall, 2002, 00:52:10). Sa signification dépend de son contexte d'utilisation et de son rôle dans le projet (colonial ou autre) où elle est inscrite. Somme toute, pour Hall, la race est un mode de classification et d'organisation du savoir en relation avec d'autres catégories:

Race works like a language, and signifiers refer to the systems and classifications of a culture to its making/meaning practices and those things gain their meaning not in what they can contain in their essence, but in the shifting of difference which they establish with other concepts and ideas in a signifying field. Their meaning, because it is relational and is not essential, can never be finally fixed, but is subject to the constant process of redefinition and appropriation, to the losing of old meanings and to the appropriation and collection of contracting new ones, to the endless process of constantly resignified, made to mean something different in different cultures, in different historical formations, at different moments of time. The meaning of the signifier can never be finally or trans-historically fixed. That is, it is always or there is always a certain sliding of meaning, always a margin not yet encapsulated in language and meaning [...] (Hall, 2002, 01:01:19).

Amina Mama offre un exemple de la manière dont les préjugés historiques et les manipulations de la science donnent sens à la race. Mama fait écho à la perspective de Hall en expliquant que la psychiatrie et la science (pendant et suite à l'esclavage) ont été utilisées, au XIX^e et au début du XX^e siècle, pour justifier l'infériorité des noirs et soutenir qu'ils/elles ne

devraient pas être libres (Mama, 1995, p. 24). Les professionnels blancs occidentaux du milieu médical et psychiatrique de l'époque défendaient ardemment que l'esclavage était l'état naturel des noirs : « All argued that black people were biologically inferior to white people and therefore unlikely to ever adjust to freedom » (Mama, 1995, p. 24). Au XX^e siècle, malgré l'érosion de ces idées racistes, l'imaginaire autour du « sujet noir » avait créé un certain savoir psychologique et une certaine pratique médicale dont les principes fondamentaux ne sont pas entièrement et immédiatement abandonnés par la suite (Mama, 1995, p. 25). Stuart Hall rappelle que la science a servi d'outil de construction et de préservation de l'idéologie raciale et raciste: « it is that act of organizing people in social groups which is the act of human classification, that is what is being sought [...] Science has a function, a cultural function in our society » (Hall, 2002, 00:49:11). La race reflète une dynamique de pouvoir et est utilisée comme signifiant pour maintenir un ordre social, un savoir à travers la science, une vision du monde.

L'objectif de la thèse est avant tout d'étudier l'effet de la race, soit le racisme et ses mécanismes sociaux. bell hooks explique que la race est un concept créé historiquement par les blancs comme groupes dominants dont l'appellation change selon les intérêts. La « difference, l'autre » : (*difference, The Other*, hooks, 1990, p. 51) sont des termes qui remplacent la race. Le danger avec cela est l'oubli des effets de la race, dont le racisme, qui est surtout lié aux pratiques culturelles, c'est-à-dire les pratiques sociales et quotidiennes informées par une perspective dominante (hooks, 1990, p. 54). Pourtant, le problème du racisme reste un problème qui ne peut être réglé sans une réflexion profonde sur le pouvoir, la reproduction du savoir et le privilège de définir la race et son usage :

race is always an issue of Otherness that is not white ; [...] Yet only a persistent, rigorous, and informed critique of whiteness could really determine what forces of denial, fear, and competition are responsible for creating gaps between professed political commitment to eradicating racism and the participation in the construction of a discourse on race that perpetuates racial domination (idem, 1990, p. 54).

En somme, la race est un langage et un symbole ou signifiant qui prend sens selon son contexte et par rapport à d'autres signifiants. Ce signifiant a des effets réels à travers le racisme, plus tangible et plus facilement définissable. Il sera identifié comme source de production de l'omission des femmes noires dans cette thèse.

ii. La classe

Selon une définition classique, la classe est liée aux rapports de pouvoir entre les classes sociales et économiques comme résultat des mécanismes de la production capitaliste et de l'organisation du capital (Marx, 1969, p. 18; p. 20). La classe est d'abord définie par son rapport aux ressources, puis par son intersection avec la race, le genre et le discours sur la respectabilité. Beverley Skeggs définit la classe selon l'accès à la liberté, à l'humanité, à l'éducation et à l'instruction. Selon l'auteure, les rapports de pouvoir qui définissent la classe sociale dépendent du savoir et des capitaux sociaux:

La question de l'accès au savoir, aux capitaux et à la mobilité est au cœur de l'enquête. [...] la restriction d'accès se trouve au centre des identités subjectives. Toutes les positions économiques, institutionnelles, subjectives et discursives ne sont pas également accessibles. Se vivre comme un « individu », par exemple, est un moyen discursif d'appréhension de soi rarement disponible pour les femmes des classes populaires (Skeggs, 1997, p. 58).

Cela dit, l'organisation de l'accès au savoir et aux capitaux sociaux, économiques et autres est hiérarchisée de manière à limiter les ressources aux groupes considérés et maintenus au bas de l'échelle sociale par ces mécanismes sociaux. Tout comme la classe, d'autres signifiants tels que la race et le genre sont produits par une définition dominante du savoir qui utilise ces signifiants comme catégories d'opposition et d'infériorisation: « Le discours construisant la famille bourgeoise se trouve au cœur de la catégorisation des classes populaires. [...] Le concept de classe est une construction discursive historique, produite par l'affirmation politique de la bourgeoisie, qui contient des éléments de projection et de fantasme » (Skeggs, 1997, p. 42-43).

L'élément de fantasme peut être mis en lien avec les propos de Goldberg, qui soutient que la bourgeoisie se définit aux XVII^e et XVIII^e siècles selon le genre, le mélange des races et la notion de dégénérescence. Le concept de respectabilité, au centre de la thèse de Skeggs, est lié à cette idée. La respectabilité est le marqueur premier de la construction du concept de classe ainsi entendu. Elle donne ou soustrait la valeur sociale d'un individu et d'un groupe: « La respectabilité implique des jugements de classe, de race, de genre et de sexualité, et les groupes sociaux ont un accès différencié aux mécanismes de production, d'affichage ou de mise à distance de la respectabilité » (Skeggs, 1997, p. 36). Ce terme à forte pregnance historique est avant tout utilisé pour dissocier la bourgeoisie des populations urbaines à l'origine. C'est notamment ce que l'auteure dit par rapport à la relation entre classe et genre :

La respectabilité est l'une des catégories centrales par lesquelles le concept de classe a émergé. [...] la catégorisation des groupes sociaux au Royaume-Uni et en Australie s'est élaborée sur la base de l'interprétation des comportements des femmes des taudis urbains, classés comme respectables ou non. Selon elle, cette division s'est progressivement imposée comme un critère raisonnable de perception et d'intervention dans les vies des personnes définies par leur apparence aux classes populaires (Skeggs, 1997, p. 37-38).

De même, Goldberg nous permet de mieux comprendre l'intersection entre la race, la classe et le genre. Il fait la généalogie de la classe à travers la définition de la bourgeoisie victorienne. Par définition, il décrit cette dernière comme étant à l'origine de l'effacement de la présence des noirs à Londres particulièrement, et comme étant dédaigneuse du métissage entre les femmes blanches et les hommes noirs. Les références à la race et au métissage sont associées à une certaine dégénérescence exprimée par l'intermédiaire de la classe:

[...] the writing of class in nineteenth century London was at once the writing of race: working-class formation, gender, and blackness were deeply articulated with each other in conceptual and material terms and expression (cites Gilman, 1990: 21) (2002, p. 21).

Victorian bourgeois liberalism, curtaining off its viciousness behind the veneer of mannered polite racism, could be sewn into the fabric of British society only in virtue of a repressively policed restriction on mixed sexuality and progeny abroad. This is not to deny their existence in British colonial conditions, only to emphasize the repressed and repressive conditions of Victorian racial desire. Here the vocal concerns with pollution, hybridity, and degeneration were complemented by fears of moral fall thought to follow from the licentiousness of cross-racial desire (Idem, 2002, p. 22).

On constate ici à quel point le genre et la race sont étroitement liés et donnent sens à la classe en tant que signifiant. En outre, le métissage y est ni plus ni moins que le vecteur d'une « déchéance morale » (*moral fall*).

iii. Le genre

Finalement, le genre, est un signifiant qui aborde les rapports de pouvoir entre genres et sexes. Historiquement, la différence sexuelle des femmes a été construite en opposition aux hommes considérés comme la norme. Ainsi, la différence a été utilisée pour justifier une

subordination sociale et historique des femmes : « Gender was women's problem, as was 'sexual difference', [...] gender was the mark of woman, the mark of sexual difference, women's difference, which entailed their subordinate status in society and a set of character traits derived specifically from their anatomical/biological sex » (De Lauretis, 1999, p. 259). Le genre a donc servi de catégorie analytique pour cibler ce problème d'oppression sociale: « "gender" seems to have first appeared among American feminists who wanted to insist on the fundamentally social quality of distinctions based on sex. The word denoted a rejection of the biological determinism implicit in the use of such terms as "sex" or "sexual difference" » (Scott, 1986, p. 1054). L'utilisation de ce signifiant a donc permis aux féministes d'élaborer une distinction entre sexe et genre pour mettre en lumière les inégalités de sexes (De Lauretis, 1999, p. 259). Ainsi, Teresa De Lauretis définit le genre comme un signifiant, « not the simple derivation of anatomical/biological sex, but a sociocultural construction, a representation, or better, the compounded effect of discursive and visual representations » (De Lauretis, 1999, p. 259).

L'intérêt de l'analyse de Teresa De Lauretis se trouve notamment dans sa définition du genre comme une « construction socio-culturelle, une représentation » :

the constructedness or discursive nature of gender does not prevent it from having concrete effects or 'real' implications, both social and subjective, for the material life of individuals. On the contrary, the reality of gender is precisely in the effects of its representation; gender is realized, becomes 'real', when that representation becomes a self-representation, is individually assumed as a form of one's social and subjective identity (De Lauretis, 1999, p. 259-260).

La définition de Lauretis est importante parce qu'elle rappelle que le genre est un signifiant qui fait sens selon le contexte. Comme elle le dit, le genre a du poids au moment où il devient réel et accepté comme une identité subjective. Cela rappelle la définition de Hall au sujet

de la race qui dit que celle-ci est un système de signification culturelle (Hall, 2002). Une critique du terme est par contre que le genre est un concept hétérosexiste dont le discours crée une binarité entre hommes et femmes (Young, 1994, p. 716). De plus, l'utilisation du genre par les féministes a souvent ignoré d'autres expériences d'oppression des femmes et considéré le genre comme une priorité sur une échelle d'oppression: « Elizabeth Spelman (1988) shows definitively the mistake in any attempt to isolate gender from identities such as race, class, age, sexuality, and ethnicity to uncover the attributes, experiences, or oppressions that women have in common » (Young, 1994, p. 714). Le concept de genre compris ainsi permettra d'analyser les expériences de Shadd perçues par son entourage comme une femme, ainsi que ses choix politiques en tant que femme noire. Ses expériences sont étudiées à partir de sa perspective en tant que femme noire en évitant de simplement ajouter la dimension de la race à celle du genre qui sont inséparables: « racism and sexism are interlocking systems of domination » (hooks, 1990, p. 62).

iv. Intersectionnalité et agentivité

Dans son article « Beyond Subordination vs. Resistance » (2010), Sirma Bilge fait bon usage de la théorie, notamment en soulignant l'importance du contexte et des structures idéologiques qui régulent les dynamiques de pouvoir dans l'analyse de l'agentivité (2010, p. 23). Bilge porte l'attention sur le piège que présente le libéralisme classique et la perspective humaniste. Ces perspectives présentent trop souvent l'agentivité dans une dichotomie (« Subordination vs. Resistance ») qui maintient les valeurs libérales et humanistes de façon à écarter toute autre perspective. À titre d'exemple, en arguant que les femmes voilées font preuve d'agentivité en choisissant de se soumettre à Dieu, Bilge refuse de suivre la perspective

humaniste libérale selon laquelle les femmes musulmanes sont émancipées, ou font preuve d'agentivité, seulement lorsqu'elles rejettent la soumission du voile. L'auteure évite également de prendre pour acquis que les femmes musulmanes qui portent le voile le redéfinissent nécessairement comme étant émancipatoire au sens libéral, échappant ainsi à son sens strictement religieux (Bilge, 2010, p. 21). Elle souligne plutôt les limites de la perspective humaniste selon laquelle l'agentivité est avant tout une résistance au voile, à la foi et à tout symbole religieux ou à un patriarcat oriental fondamentalement oppressif (Bilge, 2010, p. 19). Elle souligne que cette perspective a pour effet de privilégier une binarité entre soumission et résistance, et d'ainsi ignorer d'autres contextes de compréhension de l'agentivité (Bilge, 2010, p. 19). Notre perspective de l'agentivité emprunte à une analyse poststructuraliste en donnant préséance au contexte :

Here intersectionality, as a meta-theorisation of power and domination, proves invaluable to anchor the formation of subjectivities and agency within a nexus of social relations and structures (of race, class, gender) that work together to (re)produce power and privilege. Given that intersectionality provides a critical lens to analyse articulations of power and subjectivity in different instances of social formations (economic, political, social and cultural), an intersectional approach to agency, informed by the poststructuralist deconstruction of the humanist subject, would insist that there is no ontological priority of agency to context, and would turn its focus instead to specific contexts and articulated social formations from which different forms of agency and subject positions arise (Bilge, 2010, p. 23).

Cette perspective de l'intersectionnalité inspirera notre analyse des actes politiques de Shadd dans le corps analytique de la thèse. La théorie de l'intersectionnalité nous permettra aussi de donner plus de profondeur à notre analyse de la race-classe-genre qui servira à faire ressortir les mécanismes d'exclusion en jeu avec la citoyenneté. Les rouages de la race-classe-genre sont bien illustrés par une brève mise en contexte. Au XIX^e siècle dans les provinces du Canada, sous

l'Empire Britannique, les circonstances dans lesquelles les femmes et hommes noirs vivent le racisme sont influencées par la classe, par l'accès au savoir, aux institutions et à un mode de vie socio-économique:

In their segregated settlements the free African Canadians continued to experience a barrier defined by their colour, doomed to menial employment, denied access to public institutions, and locked in poverty. Discrimination and disadvantage were mutually reinforcing, as the consequences of restricted opportunity were attributed to racial inferiority (Walker, 2012, p.246).

James W. St. G. Walker maintient que la race contribue significativement à la distinction entre les classes sociales au XIX^e siècle:

Apart from the implication that African people must be labourers and servants, a direct product of Black slavery, the resolution¹⁶ reveals an acceptance of the notion that Blacks and whites were separate classes who could not suitably associate with one another. Such ideas prevailed throughout British North America (Walker, 2012, p. 247).

Dans le cas des femmes noires, le genre, la race et la classe les maintiennent encore davantage dans des rôles de subordination et de servitude:

[B]y the mid-to later Enlightenment there was evidence also of wealthy black men parading undisturbed with white women on Oxford street, accompanied nonetheless with bemoaning observations of mixed-race progeny [...]. Black women were much scarcer, usually brought to

¹⁶ En 1815, l'Assemblée de la Nouvelle-Ecosse adopte une résolution limitant l'entrée des noirs suite à l'arrivée des *Black Refugees* (anciens esclaves venus au Canada après la guerre de 1812, cf. Winks, 1997, p. 114) sous prétexte que leur présence décourage la venue de travailleurs et de domestiques blancs et qu'ils formaient une classe d'indésirables (Walker, 2012, p. 247).

London by West Indian slavers bearing in town their concubines veiled as servants (Goldberg, 2002, p. 20).

Par rapport à l'intersection de la race-classe-genre, les femmes noires occupaient surtout des rôles de servitude dans l'Empire britannique, tandis que leurs homologues masculins avaient la possibilité d'avoir un statut économique plus élevé et une certaine mobilité sociale. Cette mobilité sociale est observable par la liberté que les hommes noirs avaient d'être en compagnie des femmes blanches. La citation précédente indique également que les femmes blanches avaient un statut supérieur aux femmes noires car elles servent de référence pour juger du statut des hommes noirs. Néanmoins, il y a aussi une dimension de genre qui entre en jeu. Les femmes blanches sont marquées par leur présence auprès d'hommes, dans ce cas-ci auprès des hommes noirs. Cela indique peut-être aussi la subordination de celles-ci, représentées avant tout comme accompagnatrices des hommes (qui fait écho à une serviabilité sexuelle). Par conséquent, la possibilité de cette proximité montre le statut auquel les hommes noirs ont accès, tout en dévoilant que ce statut leur donne un certain accès et contrôle sur le corps des femmes. Par conséquent, les hommes noirs acquièrent un statut privilégié démontré ici par leur accessibilité à la compagnie des femmes blanches, malgré les préjugés raciaux. Quant à lui, le statut des femmes noires est géré par les hommes blancs dans l'esprit d'une économie esclavagiste. Il est alors possible de dire que les structures légales, sociales et économiques de l'Empire britannique, bâties sur une économie esclavagiste, établissent le sort et dictent les expériences des femmes et hommes noirs au Canada. C'est ainsi que la perspective intersectionnelle utilisée dans cette thèse sera avant tout basée sur une analyse structurelle des inégalités (cf. Bilge, 2009) pour faire ressortir les mécanismes de la race-classe-genre. Elle permettra aussi de comprendre le sens de la citoyenneté et son intérêt pour Mary Ann Shadd Cary en tant que femme noire. L'intérêt de cette

étude est aussi de voir comment Shadd pratique et performe la citoyenneté selon les paramètres libéraux classiques, et par conséquent, la modifie selon ses expériences.

Le récit

Le récit est constitué d'expériences et peut servir à mettre en valeur la présence de groupes omis. Comme nous l'avons vu à la section 1.4 de ce chapitre, la cueillette, l'analyse et la validation des expériences permettent de mettre en lumière des perspectives marginales. En outre, le récit est une manière de donner sens à la réalité et au vécu (Huston, 2008), aux expériences. Dans *L'Espèce Fabulatrice*, Nancy Huston soutient que les humains donnent sens à leur existence en la racontant :

Nous seuls percevons notre existence sur terre comme une trajectoire dotée de sens (signification et direction). [...] Une forme qui se déploie dans le temps, avec un début, des péripéties et une fin. En d'autres termes : *un récit*. [...] Le récit confère à notre vie une dimension de sens [...]. Le Sens humain se distingue du sens animal en ceci qu'il se construit à partir de récits, d'histoires, de fictions (Huston, 2008, p. 14-15).

Qui plus est, cette « narrativité s'est développée en notre espèce comme technique de survie » qui « [dote] le réel de Sens » (Huston, 2008, p. 17). Le récit définit notre présence dans ce monde. Il permet de rendre compte d'expériences et d'une perspective sur le réel, de mettre en lien l'individuel et le collectif, de même que le passé et le futur (Tuhiwai Smith, 1999, p. 145).

Dans cette thèse, le récit prend deux sens différents mais complémentaires. Premièrement, le récit réfère à ce que Shadd raconte sur la citoyenneté dans ses *écrits*,

particulièrement son plaidoyer, *A Plea for Emigration* (1852). Il s'agit donc d'une interprétation du sens de ses écrits qui prendra principalement place au chapitre 2.

Deuxièmement, le récit de Shadd réfère aux *actions* politiques de Shadd, à sa performance de la citoyenneté par l'écriture, la direction d'un journal et le militantisme. Il s'agit donc ici d'une interprétation du sens de ses actions et de sa présence. C'est de ce récit dont traitera principalement le chapitre 3.

Cela dit, dans les deux sens mentionnés, le récit est un *contre-récit* aux récits nationaux dominants à la lumière d'une perspective de la race-classe-genre. Le récit d'une femme noire vient mettre en lumière les fondements idéologiques qui favorisent l'omission de la féminité politique noire dans l'histoire du Canada. Plus précisément, il s'agit d'aborder le récit d'une femme noire, Shadd, comme composante d'une mosaïque d'expériences citoyennes que nous appelons la féminité politique noire au Canada. Ce récit est un contre-récit au sens où Shadd articule une citoyenneté propre à ses expériences omises de l'imaginaire national citoyen. Elle écrit et incarne un récit exemplaire d'une citoyenneté omise.

Le contre-récit est important dans la création du savoir. Linda Tuhiwai Smith avance la critique que l'histoire est une discipline occidentale qui construit le passé de façon à raconter les récits des conquérants comme étant la seule vérité :

The history of the colonies, from the perspective of the colonizers, has effectively denied other views of what happened and what the significance of historical 'facts' may be to the colonized [...] 'The process of recording what happened automatically favours the white occupiers because they won. In such a way a whole past is "created" and then given the authority of truth' (1999, p. 67).

Selon cette version de la vérité, les groupes marginalisés, leur présence et leurs récits sont omis de l'histoire dominante. Le contre-récit permet de réconcilier le passé et le futur de ces

groupes (Tuhiwai Smith, 1999, p. 145) et articule la présence de la négritude dans les récits nationaux.

La création du savoir dépend aussi de l'imagination et de la représentation comme projet politique. Tuhiwai Smith soutient que la création du savoir se fait à travers le contre-récit qui est un projet de résistance et de réappropriation du savoir par la représentation :

Indigenous communities have struggled since colonization to be able to exercise what is viewed as a fundamental right, that is to represent ourselves. The representing project spans both the notion of representation as a political concept and representation as a form of voice and expression. In the political sense colonialism specifically excluded indigenous peoples from any form of decision making (1999, p. 150).

De même, hooks soutient l'importance de ré-imaginer les femmes et de les représenter de manières non conventionnelle, ou simplement de représenter leurs réalités et le quotidien de leurs expériences : « I call their names in resistance, to oppose the erasure of black women – that historical mark of racist and sexist oppression. We have too often had no names, our history recorded without specificity, as though it's not important to know who – which one of us – the particulars » (hooks, 1990, p. 116). De manière à valider une expérience collective, Michel Wieviorka parle pour sa part du processus d'ethnisation, un processus de valorisation de la présence d'un groupe marginalisé dans l'histoire, et ce processus passe par le contre-récit (2001, p. 179).

La réponse de cette thèse aux récits nationaux qui omettent les femmes noires est de documenter et raconter le récit de Shadd comme contre-récit. Le rôle d'une telle approche est ainsi de contester la manière dont l'histoire est racontée en mettant en lumière les perspectives omises à travers des contre-récits. Ces derniers contribuent à documenter des expériences ou des luttes, à les mettre en contexte et à leur donner un sens. Cela redonne le contrôle symbolique et

politique de leur représentation aux groupes marginalisés et évite qu'ils soient soumis à une narration occidentale et une perspective dite universelle : « Russell Bishop suggests, story telling is a useful and culturally appropriate way of representing the 'diversities of truth' within which the story teller rather than the researcher retains controls » (Tuhiwai Smith, 1999, p. 145).

1.5 Hypothèse de recherche

Mary Ann Shadd est une figure politique irréfutable qui a vécu au milieu du XIX^e siècle et s'est faite connaître comme rédactrice en chef, journaliste et enseignante. Son engagement politique se caractérise notamment par son écriture journalistique et son engagement communautaire. Dans *A Plea for Emigration*, Shadd aborde notamment les questions des droits civiques (l'éducation), de l'appartenance comme dimension de la citoyenneté et du droit à la sécurité (refuge-patrie). Comme femme noire, elle utilise le langage conventionnel libéral pour affirmer et définir son appartenance au Canada tout en remettant en question un imaginaire politique canadien caractérisé par une blanchité masculine britannique.

L'hypothèse avancée ici concerne l'apport de Shadd et de son action politique sur le plan de la citoyenneté dans un cadre idéologique qui omet la représentation de l'agentivité des femmes noires. Une approche de *la négritude féministe canadienne* permet de concevoir et d'articuler la présence d'une agentivité féminine noire au Canada. Cette approche permet de réinterpréter la citoyenneté selon Shadd sous la forme d'un paradoxe : d'une part, elle

revendique une citoyenneté libérale classique; d'autre part, son action politique redéfinit la citoyenneté canadienne de manière transgressive. Ainsi, nous formulons l'hypothèse suivante : *bien que Mary Ann Shadd soit omise de l'histoire du Canada et bien qu'elle fasse usage des paramètres conventionnels de la citoyenneté libérale classique du XIX^e siècle dans A Plea, elle redéfinit la citoyenneté canadienne comme expérience à travers ses écrits et ses actes politiques et incarne une féminité politique noire qui produit un récit exemplaire.*

Shadd modifie la compréhension et l'imaginaire de la citoyenneté en personnifiant l'action politique canadienne à sa manière, produisant un effet de « surprise » au sens où l'entend McKittrick :

[...] the element of surprise, then, holds black Canada in tension with the nation's ceaseless outlawing of blackness [...] black people in Canada are also presumed surprises because they are 'not here' and 'here' (McKittrick, 2006, p. 92).

Ce dont parle McKittrick est une ambivalence familière à la modernité qui se traduit par l'exemple de Shadd et qui reflète la dépolitisation normalisée des femmes noires, alors qu'elle devraient être considérées comme faisant partie à part entière de l'imaginaire canadien. Shadd représente particulièrement cette tension entre la présence et l'omission dans l'imaginaire canadien en tant que femme noire: la présence et l'action politique de Shadd sont à la fois indéniables et difficiles à imaginer dans toute leur ampleur. Shadd laisse notamment une trace riche, son plaidoyer intitulé, *A Plea for Emigration* (1852), témoignant d'autres récits et contributions effacées. Le fait qu'elle utilise les paramètres conventionnels de la citoyenneté libérale classique est un élément important à souligner. En tant que femme noire, elle ne

revendique pas de réformes des paramètres institutionnels qui rendent possible son omission. Toutefois, en cherchant à s'inscrire dans ses paramètres par l'action politique, elle travaille en quelque sorte à les élargir de manière performative.

La pensée et l'action politiques de Shadd constituent un exemple percutant de féminité noire active au Canada, au milieu du XIX^e siècle, peu avant la Confédération. Sa pensée et son action politiques offrent une conception autre de la citoyenneté à un moment charnière de l'histoire du Canada. À la lumière de cette pensée et de cette action, la citoyenneté est un exercice politique qui correspond à une expérience plutôt qu'à un statut. Shadd, par sa présence, son action et sa symbolique, crée un paradoxe qui produit une mémoire et un récit transformateurs de la citoyenneté. Autrement dit, l'exemple de Shadd met en lumière une autre réalité et offre des perspectives transformatrices de la mémoire et des récits nationaux au Canada. Plus spécifiquement, il permet de représenter les expériences des femmes noires canadiennes dans le langage de l'agentivité et de la citoyenneté. L'exemple de Shadd révèle d'autres manières de décliner le concept de citoyenneté et de définir la citoyenneté canadienne.

Shadd diffuse ses idées abolitionnistes et féministes à travers son journal, elle s'investit dans sa communauté par l'enseignement et elle apporte de l'aide aux fugitifs du Chemin de fer clandestin (Bristow, 1994; Winks, 1997). Elle adopte le Canada comme patrie et s'y affirme dans ses positions politiques anti-racistes et anti-sexistes exprimées publiquement (Glass, 2006, p. 57-58). Néanmoins, l'histoire dominante du Canada omet la présence et l'action politique de générations de femmes noires. Par conséquent, Shadd pose un dilemme : celui d'une femme politique noire canadienne qui contribue au projet national malgré un cadre de blancheur masculine britannique qui l'exclut.

L'hypothèse qui vient d'être présentée repose sur plusieurs concepts centraux. Le concept d'« omission » est particulièrement important. Selon la définition du Robert (Paris: 1994), le fait d'omettre est de « s'abstenir ou négliger de considérer, de mentionner ou de faire (ce qu'on pourrait, qu'on devrait considérer, mentionner, faire) ». L'omission est alors définie comme une « absence, lacune, manque, négligence, oubli ». Dans cette thèse, nous définissons les omissions historiques comme des absences, lacunes, manques, négligences et oublis significatifs qui participent à l'effacement de données pertinentes. Au Canada, les récits dominants introduisent, reproduisent et font perdurer des omissions historiques importantes, particulièrement en ce qui concerne les groupes marginalisés.

On peut distinguer deux formes principales d'omissions historiques: elles peuvent être complètes ou être partielles. Par exemple, en comparaison des premiers voyageurs africains au Canada, que les récits dominants ignorent presque complètement, la vie de Shadd constitue un exemple d'omission partielle. On peut retrouver Shadd dans un livre d'histoire scolaire de 8^e année en Ontario, *Le Canada, l'édification d'une nation*, de Deir & Fielding (2001, p. 60), mais elle y est décrite indépendamment du contexte social et politique de son époque, ce qui fait d'elle une omission partielle. La signification de sa présence et de celle des femmes noires est réappropriée par des représentations unidimensionnelles dans des récits nationaux qui excluent sur la base du triptyque de la race-classe-genre.

L'action politique des femmes noires est peu et mal représentée, omise complètement ou partiellement. En outre, l'information et la documentation à leur sujet sont manipulées de manière à ce que leur inscription dans les récits dominants ne vienne pas en perturber la trame principale. Les récits dominants sont informés par l'idéologie libérale, qui fait perdurer les omissions et qui définit le projet national selon la race-classe-genre. Katherine McKittrick

développe un concept précis pour analyser l'omission des femmes noires dans l'histoire du Canada, à savoir le concept de « présences omises » (McKittrick, 2006, p. 33). Pour McKittrick, le concept de présence omise se définit par l'effacement d'un sujet – de sa présence, de sa représentation, de l'information qui en est constitutive. Dans cette thèse, le concept de présence omise est utilisé pour parler d'omission partielle. Il traduit bien l'exemple de Shadd dont les expériences sont réelles et diversifiées, mais dont la présence a été partiellement effacée des récits nationaux dominants: « *Absented presence [...] outline how processes of displacement erase histories and geographies, which are, in fact, present, legitimate, and experiential* » (McKittrick, 2006, p. 33). L'omission est un déplacement physique et psychique, un moyen de déshumaniser (par la classification de la race-classe-genre) et de déposséder un groupe de ses droits, de ses appartenances et de ses contributions politiques. Shadd est une citoyenne et militante féministe noire du XIX^e siècle. Pourtant, les livres d'histoire ne la présentent que comme un personnage historique sans lien important avec les événements politiques de son époque. Elle est donc présente mais non reconnue pour ce qu'elle est, une présence dont on omet une grande partie de ce qui la définit. Plus généralement, la mobilisation politique des femmes noires de cette époque est largement omise de l'histoire dominante du Canada. De telles omissions sont des actes de violence et de manipulation envers les groupes qui en sont l'objet (Tuhiwai, 1999; McKittrick, 2006; Tagore, 2009). La mise en évidence d'une omission comme celle de la citoyenneté de Shadd permet de remettre en question les récits canoniques de l'histoire canadienne.

Le récit, la race-classe-genre, la citoyenneté comme expérience, l'exemple et la féminité politique noire sont aussi des concepts clés de cette thèse. Le *récit* est un des moyens par lesquels nous donnons du sens à la vie et aux événements à partir d'une perspective subjective (Huston,

2008, p. 15). Le récit permet de « déployer le sens » des éléments de notre vie et de « *marquer* le temps » (ibidem, p. 16). En outre, les récits nationaux réitèrent l'imaginaire national canadien fondé sur la blanchité britannique (Bannerji, 2000, p. 110; Mackey, 2002, p. 30). L'imaginaire de l'impérialisme colonial britannique (Tuhiwai Smith, 1999, p. 19) produit des récits qui dépendent du triptyque *race-classe-genre*, dont les effets tentent être discernés par mes approches théorique et méthodologique.

L'exclusion et la normalisation des relations produites par la race-classe-genre (Goldberg, 2002, p. 5) génèrent des *omissions* dans les récits nationaux, faisant d'agentes politiques comme les femmes noires des *présences omises* (McKittrick, 2006, p. 99). La citoyenneté légale fait l'objet d'analyse pour comprendre le mécanisme de la race-classe-genre et l'impact du racisme-classisme-sexisme sur les droits des femmes et hommes noirs. L'imaginaire de la citoyenneté et de la nation à partir duquel l'omission est rendue visible sert de référence pour mesurer l'appartenance et l'importance des groupes marginalisés par leur omission. La reconnaissance de la citoyenneté comme un exercice et une pratique est un moyen de faire valoir différentes expériences de la citoyenneté, en reformulant la citoyenneté comme une expérience (Isin et Nyers, 2014) qui permet l'analyse des contributions omises. Shadd affirme son appartenance au Canada mais fait partie des groupes omis de l'histoire nationale dominante. Ainsi, nous proposons d'utiliser la citoyenneté comme expérience pour faire une critique des récits historiques et des omissions de l'histoire du Canada. La critique de cette histoire nationale lacunaire et la pratique du contre-récit requièrent de s'intéresser aux *expériences*, à travers le quotidien (De Certeau, 1990; bell hooks, 1990) et les *exemples* (Todorov, 1995; Tully, 1999) qui peuvent advenir du quotidien, ainsi que de porter attention au type d'engagements politiques qui y incarnent une autre forme de citoyenneté, la *féminité politique noire* au Canada.

1.6 Méthodologie : À la lumière de Shadd

Les choix méthodologiques guidant cette thèse sont étroitement liés au cadre théorique qui favorise les expériences et cerne les omissions des contributions des femmes noires qui doivent être corrigées. Le premier de ces choix est de partir d'un exemple concret, de faits, de la vie et des écrits d'une femme noire très active politiquement mais néanmoins omise de l'histoire nationale canadienne : Mary Ann Shadd. D'abord, la vie de Shadd est mise en contexte; ensuite, le corpus choisi est présenté; enfin, il est fait état des méthodes interprétatives empruntées pour la thèse.

En préambule, il est important de faire une mise en garde méthodologique. Traiter de la citoyenneté d'une femme noire dans le Canada du XIX^e siècle présente des défis méthodologiques considérables. Il y a un nombre de sources limitées, notamment les sources secondaires canadiennes sur Mary Ann Shadd et sur la citoyenneté des noirs au Canada au XIX^e siècle. La recherche sur Shadd date principalement des trente dernières années et se bâtit à partir d'un fonds d'archives qui est lui aussi encore assez limité. Cet état de la recherche explique certaines imprécisions quant à la citoyenneté de Shadd, et plus généralement des noirs au Canada au milieu du XIX^e siècle.

Les archives présentent souvent l'expérience des noirs en lien avec la criminalité, suite à une accusation quelconque (pensons aux exemples de Marie-Joseph Angélique, voir Cooper, 2006, p. 7 et Mathieu Da Costa¹⁷). Néanmoins, la recherche en droit parvient à reconstruire

¹⁷ De l'information additionnelle sur la vie de Mathieu Da Costa se trouve surtout par rapport à son arrestation : <http://www.blackhistorycanada.ca/events.php?id=21>. D'autres sources le mentionnent aussi.

partiellement le statut légal des noirs à partir de leurs interactions avec les institutions : « Chiefly [African Canadians] were set apart and kept down, marginalized as neighbours, as employees, and as citizens. With only a few exceptions the law did not impose segregation and inequality on African Canadians; rather, the law upheld the right of Canadian individuals, organizations, and institutions to discriminate on grounds of “race” » (St. G. Walker, 2012, p. 243). C’est donc à partir de sources encore limitées et de reconstructions parfois très partielles que cette thèse cherche à décrire et analyser les différentes dimensions de la citoyenneté chez Mary Ann Shadd.

1.6.1 Contexte historique et étude de cas : Mary Ann Shadd et les années 1850

1.6.1.1 *Mary Ann Shadd*

Mary Ann Shadd est née en 1823 à Wilmington dans le Delaware, aux États-Unis, de parents libres et d’une famille d’entrepreneurs. Son père, Abraham Shadd, était notamment un abolitionniste noir, membre du *anticolonization movement*¹⁸ des années 1830 (Tobin, 2008, p. 61). Durant son adolescence, Shadd est imprégnée des idées anti-esclavagistes qui sont au cœur de l’action du Chemin de fer clandestin et des autres rassemblements politiques. De plus, elle reçoit une éducation Quaker, la meilleure qui puisse être disponible aux noirs à l’époque (Tobin, 2008, p. 64), ce qui la dote des outils pour mener sa lutte politique par la suite. Au

¹⁸ Ce mouvement datant des années 1830 s’opposait au retour des noirs américains en Afrique et aux initiatives de la *Colonization Society* qui cherchait à éliminer la possibilité pour les noirs de vivre comme personnes libres en sol américain (Tobin, 2008, p. 61-61; Almonte, 1998, p. 104).

XIX^e siècle, les États-Unis connaissent une période de montée de l'expression de la haine contre les noirs, surtout envers une population libre grandissante. Cela mène à l'entrée en vigueur du *Fugitive Slave Act*, en 1850, qui déclenche un exode important des noirs américains vers le Canada à travers le Chemin de Fer clandestin¹⁹. Shadd quitte son pays natal pour le Canada en 1852, après une courte visite au Canada en 1851 (Tobin, 2008, p. 66-67). Finalement, elle retourne aux États-Unis pour aider à la reconstruction du pays après la guerre civile (Tobin, 2008, p. 73).

1.6.1.2 Une Période agitée : 1850-1865

La période de 1850 à 1865 est particulièrement agitée sur le plan politique. Le passage de la loi de 1850 (*Fugitive Slave Act*²⁰) déclenche un exode important des noirs américains vers le Canada. Cette loi est aussi la principale raison qui pousse Shadd à écrire *A Plea for Emigration (1852)*. Durant cette période, le Canada est officiellement un territoire libre et cela permet aux noirs américains d'y jouir de certaines libertés, par exemple d'y

¹⁹Le Chemin de fer a commencé à s'organiser vers 1812 (Cooper, 2006, p. 103). Néanmoins, l'histoire des déplacements entre les deux pays est dense et montre une circulation des populations noires dans les deux sens. Aux États-Unis, la migration des noirs est causée par une urgence et est due à la menace à leur sécurité, mais cette option n'est pas accessible à tous en raison de multiples obstacles, notamment financiers. De l'autre côté de la frontière, au Canada, dès 1793, une loi passée par le gouverneur Simcoe interdit l'entrée des esclaves accompagnés de leurs maîtres dans la province du Haut-Canada (qui deviendra le Canada-Ouest, puis l'Ontario). Cela offre la liberté à tout esclave qui passe la frontière pour entrer au Canada-Ouest. Toutefois, la liberté des esclaves résidants déjà dans la province ne peut être atteinte qu'à l'âge de vingt-cinq ans (Cooper, 2006, p. 102). Par ailleurs, certains esclaves du Canada s'évadent vers les États libres du nord des États-Unis (Cooper, 2006, p. 102).

²⁰ Cette loi a été passée pour permettre aux maîtres d'esclaves d'avoir à nouveau des esclaves qui avaient fui en territoires libres. Elle permettait aussi de mettre des noirs libres en esclavage, sans droit d'appel (Almonte, 1998, p. 103).

organiser des rassemblements politiques. Néanmoins, ce pays présentait plusieurs incertitudes autour des activités du Chemin de fer clandestin. La lutte n'était pas entièrement gagnée pour le mouvement anti-esclavagiste au Canada, ce qui créait des tensions. Du côté de la frontière canadienne, il arrivait que les noirs soient arrêtés et renvoyés à la frontière des États-Unis pour être remis en esclavage (Bristow, 1994, p. 117). En outre, les noirs traversant la frontière par le Chemin de fer clandestin cachaient souvent leur identité de peur d'être découverts (Shadd, Cooper & Smardz Frost, 2005, p. 1). Les préjugés envers les noirs ne se limitaient pas aux États-Unis et favorisaient un climat de clandestinité et de honte, d'incertitudes par rapport à la liberté des noirs au Canada. Par conséquent, cet environnement a favorisé les omissions et oublis.

Les débats sur l'émigration touchaient à la question de savoir quel lieu serait le plus sûr pour bâtir un pays où les noirs jouiraient de droits et libertés. Toutefois, ces débats ne concernaient que la liberté et l'égalité des hommes noirs. En fait, les femmes noires ne pouvaient même pas participer aux débats et conférences politiques, y compris dans les milieux les plus animés intellectuellement, dont la *Black Press* (Bristow, 1994). Shadd s'impose à plusieurs reprises lors de la Negro Convention, dans l'écriture du témoignage à Harper's Ferry et en écrivant son plaidoyer. Mais, elle se confronte à une tâche ardue en tant que femme noire, car son plaidoyer a de la difficulté à être publié au Canada et son journal perd le soutien de son auditoire masculin noir lorsqu'il est découvert que sa rédactrice en chef est une femme (Almonte, 1998, p. 21-22; Bristow, 1994, p. 106-107).

Par ailleurs, les années 1850 voient la solidification des mythes nationaux du Chemin de fer clandestin pour le Canada, à l'aube de la Confédération (Winks, 1997, p. 193). De ce fait, elles constituent un contexte intéressant pour discuter de la présence et les contributions des

femmes noires à la formation nationale et à la formation d'un héritage politique propre à leurs expériences.

1.6.2 Corpus : La plume de Shadd : *A Plea for Emigration* (1852), le *Provincial Freeman* (1853) et la circulaire « Slavery and Humanity » (1857)

Shadd est une journaliste, rédactrice en chef, éducatrice et militante féministe qui, par ses écrits, contribue à conserver des sources sur les noirs de manière plus générale et sur les femmes noires en particulier. Son plaidoyer, *A Plea for Emigration* (1852), est un pamphlet qui décrit et fait l'éloge du Canada-Ouest en s'adressant à un public noir. Walcott remarque que les *Canadian Studies* n'intègrent pas le travail de Shadd (2000, p. 26). La brochure politique de cette dernière, qui offre une réflexion contemporaine ainsi qu'un commentaire social sur son époque, devrait faire partie du corpus de littérature canadienne appelé « Settlement Journal » (Almonte, 1998, p. 26), mais elle en est omise. Le plaidoyer est écrit par Shadd avant qu'elle ne s'installe au Canada. Il est le fruit d'une visite au Canada²¹ durant laquelle l'auteure a consulté un nombre important de personnes et de sources documentaires (Shadd, 1998, p. 44). À travers ce plaidoyer, Shadd articule un imaginaire propre à une expérience de la féminité politique noire omise des récits nationaux du Canada.

Ses écrits comprennent *A Plea for Emigration* et un journal, le *Provincial Freeman*, sous presse de 1853 à 1856 (Tobin, 2008, p. 69), durant son séjour au Canada. Elle a aussi produit un

²¹ La durée exacte de son voyage n'est pas claire, mais il semble que cette visite ait été courte. Selon Almonte, Shadd a assisté à la convention nationale des noirs qui s'est tenue au Canada en 1851 (1998, p. 15).

témoignage de la révolte à Harper's Ferry (l'un des déclencheur de la guerre civile américaine) (Tobin, 2008, p. 71) et bien d'autres écrits, dont des articles dans le *North Star* de Frederick Douglass et une autre brochure, *Hints to the colored people of the North*, publié en 1849 aux États-Unis (Rhodes, 1998). Parmi ces écrits, *A Plea*, est le plus important sur le Canada. Il s'agit d'une contribution directe au débat sur l'émigration au Canada dans ses débuts. En décrivant des expériences citoyennes propres au Canada et en représentant son époque et l'histoire du Chemin de fer clandestin à sa manière, elle interpelle alors l'imaginaire du Canada d'un angle différent et contribue à y inscrire d'autres récits.

Durant son séjour au Canada, Shadd a aussi écrit « Slavery and Humanity » (1857), une courte circulaire d'une page qui encourage un lectorat noir à s'informer et à soutenir financièrement son journal. La circulaire « Slavery and Humanity » (1857) est un appel à la mobilisation et encourage les noirs à s'informer, notamment en lisant le journal de Shadd, le *Provincial Freeman* (1853). La circulaire fait un sommaire de la position anti-esclavagiste de Shadd, décrit le rôle de son journal dans la lutte anti-esclavagiste, souligne sa difficulté à rester sous presse et montre l'importance de son implication dans le mouvement d'émigration des noirs. Le *Provincial Freeman* de Shadd est traité à partir de sources secondaires au sujet du contexte dans lequel le journal a vu le jour. Elles touchent aux efforts, querelles et défis entourant la gestion du journal par une femme noire qui pendant longtemps reste dans l'anonymat. Ce journal est important à considérer car il est un outil mobilisateur du mouvement anti-esclavagiste et un moyen de déraciner la pensée esclavagiste : le *Provincial Freeman*. Ce dernier, qui fait aussi l'objet de l'analyse par l'intermédiaire de sources secondaires, se base sur les thèmes de l'abolition de l'esclavage, la tempérance et le *racial uplift* (Rhodes, 1998, p. 75). Il

poursuit le travail d'encourager l'émigration vers le Canada initié par Shadd dans la publication de son plaidoyer.

1.6.3 Méthode : Shadd et l'exemplarité

Shadd sert d'outil analytique pour concevoir une féminité politique noire. L'objectif est de retracer les liens entre Shadd, les communautés noires de l'Ontario et l'imaginaire national du Canada. Shadd peut en dire beaucoup sur la féminité politique noire canadienne du milieu du XIX^e siècle. La méthode utilisée consiste à interpréter *A Plea* en s'intéressant particulièrement à la manière dont une femme noire répond aux mythes nationaux canadiens. L'analyse de son rôle comme rédactrice en chef du *Provincial Freeman* et d'autres activités qui s'y relient permettra d'approfondir cette interprétation. La circulaire « Slavery and Humanity » est brève mais elle fournit des détails importants quant aux expériences de Shadd au Canada et fait partie du corpus canadien des écrits de Shadd. En empruntant l'approche critique des *black feminists*, nous imaginerons, malgré les multiples omissions des femmes noires, une manière de conceptualiser une féminité politique noire canadienne à partir de l'exemple de Shadd. Cette approche permet de proposer d'autres récits de participation politique au Canada. La relation entre la féminité politique noire, l'imaginaire national, l'omission et la citoyenneté est examinée avant tout à partir de la tension de la féminité noire que Shadd représente et des paradoxes qu'elle permet de déceler, particulièrement en ce qui concerne la citoyenneté canadienne. C'est à partir de ce point d'ancrage que se révèlent les tensions entre les expériences vécues et les concepts dominants qui sont censés représenter ces expériences. Tuhiwai Smith parle de « ways of knowing »: « [...]

research as a significant site of struggle between interests and ways of knowing of the West and the interests and ways of resisting of the Other » (Tuhiwai Smith, 1999, p. 2).

Les modes selon lesquels la modernité s'organise établissent la réalité. Les groupes dominants peuvent imaginer et définir la réalité selon leurs propres paramètres. Cela laisse les groupes assujettis vulnérables aux omissions et au déni de leur existence, de leurs expériences et de leur présence. C'est dans ce contexte que cette thèse, en tant que projet de re-conceptualisation des récits et d'une mémoire, est un travail de résistance et de décolonisation. Cette re-conceptualisation se fait à travers une reconstitution subjective, singulière et contre-narrative (dans le sens d'option alternative et non d'opposition) du passé. La méthode repose donc sur les expériences de vie et le savoir qu'expriment les écrits de Shadd, une femme politique noire du XIX^e siècle. Cette source déstabilise les mythes nationaux et contribue à ouvrir une brèche dans l'imaginaire canadien, propice à l'inscription de la féminité politique noire.

La force de cette approche méthodologique est de prendre Shadd comme un outil analytique et exemple servant de réponse à l'omission. Tzvetan Todorov parle du processus de guérison qui permet à l'évènement vécu ou, au fait, oublié d'être ré-établi comme leçon ou mémoire :

L'opération est double : d'une part, comme dans le travail d'analyse ou de deuil, je désamorce la douleur causée par le souvenir en le domestiquant et en le marginalisant; mais, d'autre part - et c'est en cela que notre conduite cesse d'être purement privée et entre dans la sphère publique -, j'ouvre ce souvenir à l'analogie et à la généralisation, j'en fais un exemplum et j'en tire une leçon; le passé devient donc principe d'action pour le présent (Todorov, 1995, p. 30-31).

Todorov démontre la manière dont la singularité peut servir d'exemple dont on peut tirer leçon. Donc, même dans la variété des expériences, les « traces et contours » (Tagore, 2009, p. 66)

qu'elles laissent et la manière dont elles interagissent avec le contexte social sont instructifs. Dans un sens similaire, Tully écrit que les peuples indigènes des Amériques sont exemplaires dans leurs luttes face à l'uniformité et à la rigidité du constitutionnalisme moderne :

[...] ils sont exemplaires de l'« étrange multiplicité » des voix culturelles qui, à l'aube encore incertaine du XXI^e siècle, ont surgi pour exiger qu'on les écoute et leur fasse une place, selon leurs propres démarches et formes culturelles, à l'intérieur de la constitution des associations politiques modernes. « Exemplaire », ici, signifie qu'il s'agit d'un exemple particulièrement instructif, et non pas que leur défi est en exemple de règle générale ou un type idéal de politique de reconnaissance culturelle (Tully, 1999, p. 3).

Dans sa singularité, Mary Ann Shadd sert d'exemple et d'étude de cas pour comprendre ce que pourrait être un modèle de féminité politique noire dont la valeur serait de faire reconnaître les expériences et contributions politiques des femmes noires. Il s'agit ainsi de se servir de son action politique pour retracer la féminité politique noire au Canada. Sa présence bouleverse les récits nationaux et sert de piste exemplaire pour mettre en lumière d'autres récits canadiens et expériences citoyennes.

1.7 Objectif et contributions de la thèse : Que représente Mary Ann Shadd?

L'objectif de la thèse est d'explorer les possibilités de conceptualiser la féminité politique noire au Canada à travers une personnalité politique du XIX^e siècle, Mary Ann Shadd. Shadd est utilisée comme exemple de sujet politique pour ouvrir un dialogue sur la citoyenneté canadienne

des femmes noires dans le contexte pré-confédératif. Les contributions politiques des femmes noires sont considérables mais omises. Par conséquent, cette thèse vise à mettre davantage en lumière ces contributions.

Premièrement, Shadd permet d'explorer le concept de la citoyenneté défini de manière libérale classique et fixe, ainsi que sa symbolique. Par son exemple et ses écrits, principalement son plaidoyer, *A Plea for Emigration* (1852), le *Provincial Freeman* (1853) et « *Slavery and Humanity* » (1857), la citoyenneté est redéfinie selon une perspective de la féminité politique noire qui enrichit à la fois la science politique et les études féministes.

Deuxièmement, l'analyse de Shadd est centrée sur le concept de paradoxe. Ce concept rend compte du fait que Shadd s'appuie sur une conception libérale classique de la citoyenneté tout en produisant une transformation de cette conception de la citoyenneté. La symbolique citoyenne et féminine noire de Shadd attire l'attention sur plusieurs tensions et complexités de la modernité libérale dont l'imaginaire national canadien en est un produit. Ce concept permet aussi d'articuler un lien fondateur entre la négritude et le Canada.

Troisièmement, je développe une approche que je nomme la négritude féministe canadienne. Cette approche offre un regard critique sur les expériences pour mettre en évidence la présence politique des femmes noires à partir de l'exemple de Mary Ann Shadd et articuler un contre-récit à l'imaginaire politique national.

Quatrièmement, cette étude fait partie d'une résistance intellectuelle et formule une réponse aux omissions matérielles dans le but de changer les perceptions de l'histoire du Canada. En outre, cette étude va me permettre de poursuivre mes engagements dans la communauté dans

l'enseignement de l'histoire des noirs auprès des jeunes et dans les cercles intellectuels pour avancer les recherches sur les noirs au Canada.

CHAPITRE 2: L'OMISSION DE MARY ANN SHADD DANS L'HISTOIRE CANADIENNE ET L'USAGE DE LA CITOYENNETÉ LIBÉRALE CLASSIQUE DANS *A PLEA*

2.1. Introduction

Tel que mentionné au chapitre précédent, nous émettons l'hypothèse que le rapport entre Shadd et la citoyenneté canadienne est paradoxal : *Bien que Mary Ann Shadd soit omise de l'histoire du Canada et bien qu'elle fasse usage des paramètres conventionnels de la citoyenneté libérale classique du XIX^e siècle dans A Plea, elle redéfinit la citoyenneté canadienne comme expérience à travers ses écrits et ses actes politiques et incarne une féminité politique noire qui produit un récit exemplaire.* Le présent chapitre porte sur la première partie de cette hypothèse en forme de paradoxe, à savoir que Shadd est omise de l'histoire du Canada et qu'elle présente la citoyenneté canadienne selon les paramètres conventionnels de l'époque qui rendent son omission possible²².

Les noirs sont exclus de l'imaginaire de la citoyenneté au Canada. Comme l'écrit Walcott, « Caribbean/black citizens are almost never imagined as inherently belonging to the national body » (Walcott, 2003, p. 134). En outre, leur omission est plus importante que celle d'autres communautés marginalisées au XIX^e siècle, par exemple les Irlandais. La profondeur de cette omission est encore plus importante en ce qui concerne les femmes noires. Pourtant, cela n'empêche pas Shadd de faire usage des paramètres conventionnels de la citoyenneté en

²² Le chapitre 3 traitera de la deuxième partie du paradoxe, dans lequel nous aborderons l'écriture de Shadd comme exercice de la citoyenneté et comme acte politique.

particulier dans son plaidoyer, *A Plea for Emigration* (1852). L'imaginaire canadien établit les limites des paramètres d'accessibilité au statut légal de la citoyenneté selon des critères de blancheur et de race-classe-genre dont nous traiterons plus tard: « racial criteria were even more important than medical ones » (Valverde, 2008, p. 177). Au XIX^e siècle, plusieurs groupes se voyaient systématiquement refuser un plein statut légal de citoyenneté sur la base de la race-classe-genre. En outre, certaines populations racisées ne profitent pas des mêmes droits que les blancs (McLaren, 2008, p. 71; Roy, 2008, p. 82).

Pourtant, à première vue, Shadd émet un tout autre portrait de la citoyenneté comme statut légal qui s'applique aux hommes noirs dans son plaidoyer. Elle décrit un ensemble de droits, les paramètres libéraux classiques de la citoyenneté, dont bénéficient selon elle les hommes noirs. Son omission des récits nationaux, ainsi que les limites des hommes noirs à avoir une pleine citoyenneté soulèvent alors des questions sur la citoyenneté des noirs. Nous allons explorer cette citoyenneté à partir d'une compréhension plus détaillée de l'impact de la race-classe-genre sur le statut légal, ainsi que sur l'expérience de la citoyenneté des femmes et hommes noirs.

La présence de Shadd fait ressortir les limites de cette citoyenneté et l'existence de son plaidoyer souligne l'ampleur de son omission dans les récits nationaux. Avec *A Plea*, on constate que Shadd est une voix anti-esclavagiste forte dans les débats sur l'émigration au Canada au lendemain du passage de la *Fugitive Slave Law* (1850) aux États-Unis.

Premièrement, la section 2.2 porte sur l'omission de Shadd dans l'histoire canadienne. À la sous-section 2.2.1, nous étudions les fondements idéologiques et historiques de la citoyenneté libérale classique et du statut des noirs. Puis, la sous-section 2.2.2 examine l'omission des femmes noires, et plus particulièrement celle de Shadd, dans l'histoire du Canada.

Deuxièmement, la section 2.3 se concentre sur *A Plea for Emigration* et son articulation conventionnelle de la citoyenneté canadienne. La sous-section 2.3.1 présente le plaidoyer, son contexte et sa structure. Puis, la sous-section 2.3.2 soutient que *A Plea* présente une articulation conventionnelle de la citoyenneté canadienne dans la mesure où Shadd y fait largement usage des paramètres libéraux classiques – ceux-là même qui l'excluent de l'histoire nationale du Canada.

2.2. L'omission dans l'histoire canadienne et la présence omise de Shadd

À la base, la citoyenneté est un mode d'appartenance (Brodie, 2002, p. 45; Román, 2010; Jenson, 2007). La section 2.2.1 étudie les fondements idéologiques et historiques de la citoyenneté libérale classique dans le but de montrer que l'omission est inhérente à cette dernière. Puis, la section 2.2.2 s'intéresse à l'omission des femmes noires, et plus particulièrement à celle de Shadd.

2.2.1. L'omission dans la citoyenneté canadienne: théorie et pratique

La citoyenneté canadienne du XIX^e siècle est exclusive dans la mesure où elle s'articule à partir des paramètres du libéralisme classique et de l'impérialisme. Les groupes marginalisés,

tels les femmes et les hommes noirs, sont au mieux confinés à une semi-citoyenneté et sont le plus souvent l'objet d'une omission.

2.2.1.1 Les limites théoriques de la citoyenneté canadienne

Selon la critique de la négritude féministe canadienne, la race-classe-genre doit être prise en compte en analysant l'omission de la citoyenneté des femmes noires dans l'imaginaire canadien d'aujourd'hui. Cette omission s'explique en partie par le fait que les femmes et les hommes noirs ont au mieux un statut légal de semi-citoyenneté dans le Canada du milieu du XIX^e siècle. Toutefois, elle indique aussi que, encore aujourd'hui, cette présence ne s'intègre pas bien à l'imaginaire de la citoyenneté canadienne. Les limites théoriques de la citoyenneté canadienne soulèvent alors la question de l'appartenance. Ainsi, nous nous penchons sur ce que Jane Jenson appelle les « lisières » de la citoyenneté, à savoir les délimitations sociales internes – qu'elle distingue des frontières externes – productrices d'exclusion (Jenson, 2007, p. 26). Ces lisières permettent d'analyser la citoyenneté au-delà des paramètres libéraux classiques en prenant en compte les effets pratiques de ces derniers.

Dans cette sous-section, nous analysons en premier lieu (*i.*) les origines et les fondements idéologiques libéraux qui définissent la citoyenneté canadienne du milieu du XIX^e siècle; en deuxième lieu (*ii.*) l'idéologie de la citoyenneté transmise par les mœurs britanniques de l'ère victorienne; et en troisième lieu (*iii.*) ce que constitue la citoyenneté au XIX^e siècle.

i. L'omission idéologique dans la citoyenneté libérale classique

L'omission fait partie intégrante de la citoyenneté libérale classique qui détermine l'appartenance à une entité politique et à son histoire nationale. La documentation disponible sur la vie de Mary Ann Shadd, bien que limitée, permet de concevoir qu'une femme noire bénéficiait de certains droits au Canada-Ouest au XIX^e siècle. Ainsi, malgré le fait que son statut légal se limitait principalement aux droits à la mobilité, à la liberté d'expression et à l'association, il est important de reconnaître que ce n'est pas rien. Il s'agit bien d'une certaine forme de citoyenneté, partielle certes, mais dont Elizabeth Cohen (2009) a fait un objet d'étude en parlant de « semi-citoyenneté ». Toutefois, avant d'aborder directement la semi-citoyenneté de Shadd, il faut d'abord montrer qu'il y a omission, d'où l'utilité de l'approche de la négritude féministe canadienne soulignant les contributions des femmes noires et, plus généralement, des groupes marginalisés.

Ediberto Román constate d'importantes omissions dans la conception libérale classique de la citoyenneté. Selon cette conception, écrit-il, « [...] citizenship [...] is a status that invokes the belief that one holding such a position can exercise and be protected by all of the provision of the Constitution. It is a status that conveys a sense of full membership and inclusion » (Román, 2010, p. 4). Ainsi, il s'agit d'un statut qui se veut universel. Or, au Canada comme ailleurs, la citoyenneté libérale classique s'est construite sur diverses formes d'omission, dont celle de la race-classe-genre, comme nous le montrerons avec les fondations libérales britanniques. L'omission de Shadd de l'imaginaire de la citoyenneté canadienne s'explique notamment par le fait qu'il y a absence d'un langage apte à rendre compte de ses expériences politiques. Ces omissions et cette absence caractérisent aussi des discours féministes qui ont tenté de problématiser la citoyenneté libérale :

While [...] a second-wave feminist analysis has attempted to examine the gendered role of wives of free men within the private sphere, the explicit divisions, in Western political thought, between *different groups of women* in the private sphere, and the degree to which power is attached to those differences, has been ignored (Román, 2010, p. 64).

Ce constat illustre la normalisation de l'omission des femmes noires dans l'imaginaire dominant et l'écart entre l'imaginaire et la réalité. L'imaginaire canadien et l'inclusion apparente de Shadd dans les récits historiques (*Le Canada, l'édification d'une nation*, de Deir & Fielding, 2001) ne donnent aucun indice de la présence d'une féminité politique noire au Canada. En effet, l'imaginaire dominant canadien omet la présence d'une féminité politique noire au Canada, comme l'ont bien montré Himani Bannerji (2000) et Eva Mackey (2002). L'objet de leurs critiques est que l'imaginaire national canadien se base exclusivement sur le mythe des deux nations européennes fondatrices. Selon ces auteures, c'est la raison pour laquelle la citoyenneté canadienne et le projet national dans lequel elle s'inscrit renvoient systématiquement à un imaginaire de blancheur masculine qui fait l'impasse sur la possibilité d'une féminité politique noire au Canada. L'imaginaire canadien de l'appartenance citoyenne n'inclut pas les femmes noires telles que Mary Ann Shadd. Pourtant, elle parvient à obtenir des documents officiels²³ et est très active sur le plan politique. Nous y reviendrons.

ii. L'idéologie libérale britannique

Historiquement, la citoyenneté a été réservée à un petit groupe dominant (Román, 2010, p. 6-7), c'est-à-dire aux hommes blancs propriétaires (Román, 2010, p. 60). En pratique, le plein

²³ Shadd reçoit ses papiers de naturalisation en 1862 et son passeport en 1865, au moment où elle retourne aux États-Unis (Bibliothèque des Archives du Canada, « Mary Ann Shadd Cary collection », MIKAN 100441, RA 182-O-X-E (no. MG24-K22), voir en Annexes 1 et 2).

accès à la citoyenneté dépend de certaines conditions: « [...] this membership has historically been exclusive as well as illusory for those who did not fit within unwritten requirements established by those with the title » (Román, 2010, p. 4). C'est à partir de ce petit groupe que les paramètres de la citoyenneté, de l'égalité et du politique sont établis et mesurés. En outre, dans le contexte des institutions britanniques, cela veut dire une citoyenneté limitée pour les noirs :

[...] the law supported the enslavement of some while formally granting the rights of British citizenship to others. But among those in the latter category there were tensions between their formal legal equality, their rights as British subjects, and the willingness of colonial and legal elites to recognize Blacks' full humanity and substantiate Black citizenship (Walker, 2012, p. 17).

Le libéralisme britannique du XIX^e siècle assure certains droits de citoyenneté (Fierlbeck, 2006, p. 58). Plus précisément, « British Liberalism is based upon a more opaque reference to an eminent set of traditions and institutions that recognize the historical rights of Englishmen » (Fierlbeck, 2006, p. 58). La pleine citoyenneté comme statut légal est accessible aux individus qui répondent aux critères d'égalité et de participation politique – soit à la masculinité blanche et propriétaire – et qui incarnent un imaginaire de la citoyenneté et d'une communauté politique (la nation).

Selon Janine Brodie, les bases de la citoyenneté canadienne s'édifient au sein de l'empire britannique du XIX^e siècle (2002, p. 56). Les paramètres qui définissent le sujet impérial britannique comme la loyauté envers l'empire, un trait canadien important (2002, p. 46), jettent les bases de la « citoyenneté canadienne ». Cette dernière s'officialise et se consolide beaucoup plus tard, au XX^e siècle. C'est de cette citoyenneté canadienne embryonnaire dont traite cette

thèse, plus précisément dans le contexte du Canada-Uni. Dans cette colonie, le « sujet impérial » était l'équivalent de « citoyen » (Brodie, 2002, p. 56).

La définition de l'appartenance et de la citoyenneté canadienne est alors fixe et étroite, car elle se limite à un imaginaire impérial blanc où seuls les hommes blancs propriétaires sont citoyens à part entière. Ainsi, en tant que femme noire, Shadd est doublement exclue de la citoyenneté libérale parce qu'elle ne correspond pas à l'image de la blancheur masculine propriétaire dominante présentée comme la définition d'une appartenance universelle (cf. Carens, 2000, p. 161). Sa présence omise de l'histoire nationale est ce qui attire l'attention sur les limites d'un concept aussi central aux récits nationaux et à l'articulation identitaire nationale.

iii. L'idéologie libérale classique et les paramètres institutionnels de la citoyenneté au XIX^e siècle

L'idéologie libérale classique est une doctrine qui normalise les expériences dominantes sur le plan de la race-classe-genre pour les dépeindre comme étant neutres. Ce faisant, elle dévalorise et marginalise certaines expériences, comme celles de la féminité politique noire. Comme l'écrit Golberg, « [...] liberalism has served to make possible discursively, to legitimate ideologically, and to rationalize politico-economically prevailing sets of racially ordered conditions and racist exclusions (2002, p. 5) ». Selon la perspective de la négritude féministe canadienne, on constate que la soi-disant neutralité que promeut le libéralisme ne permet pas de rendre compte de la diversité des expériences citoyennes. Ainsi les paramètres de la citoyenneté libérale classique sont exclusivement délimités par un statut légal dépeint comme accessible à quiconque répond à des critères formels fixes et préalablement définis. L'enjeu est au niveau des

dynamiques de pouvoir qui se manifestent dans le contexte libéral moderne: « it is not always *citizenship*, but *the power to enact and rationalize the suspension of citizenship*, that is the real issue » (Chariandry & McCall, 2008, p. 5). La liberté et l'égalité, ou la perception de celles-ci, sont établies comme les pré-requis à la citoyenneté :

The status of citizen recognizes that such a person is ordinarily one who possesses legal, social, and political power. Consistent with liberal theory's precepts of liberty and equality, citizenship is thus linked to the notions of freedom and full participation in government. Scholars have long argued that because equality and belonging are inseparably linked, to acknowledge citizenship is to confer "belonging" (Román, 2010, p. 5).

Comme nous l'avons vu au chapitre 1, dans la section 1.4.4 sur la citoyenneté, l'imaginaire façonne les deux autres dimensions de la citoyenneté en fixant ce qu'est son idéal. Nous verrons plus loin que malgré son exclusion de la définition libérale classique de la citoyenneté, Shadd n'hésite pas à emprunter ce discours libéral classique.

Pour caractériser la présence de Shadd, nous utilisons le concept de « semi-citoyenneté » d'Elizabeth F. Cohen (2009). Cohen rend compte de la multiplicité des déclinaisons de la citoyenneté comme statut légal en développant le concept de « semi-citoyenneté », afin de représenter certaines combinaisons et particularités historiques négligées de la citoyenneté : « such a framework that by categorizing the core content of citizenship in a way that allows different combinations of essential rights in the thicker and thinner versions that characterize the range of existing and potential semi-citizenships » (2009, p. 60). Pour Cohen, la semi-citoyenneté est une manière de rendre compte du fait que la citoyenneté partielle n'équivaut pas à une absence de citoyenneté, mais que les droits qui composent la citoyenneté varient selon les

cas (Cohen, 2009, p. 5). Ainsi, ce concept permet de représenter une citoyenneté partielle et de mettre en évidence l'agentivité et les droits de ses détenteurs:

These statuses held by these groups do not fully conform to standard definitions of citizenship. Nonetheless, all of them have some of the political characteristics associated with citizenship. They hold some rights and receive political recognition consistent with that accorded to citizens. This places them in political categories between citizen and non-citizen. They are semi-citizens (Cohen, 2009, p. 2).

Ce concept réfère à deux catégories de droits. D'une part, les « droits autonomes » sont des droits à des biens dont la valeur est indépendante des circonstances : « Rights to autonomous goods entitle people to things they need under any circumstance » (Cohen, 2009, p. 65). Il s'agit notamment des droits à la sécurité, à l'éducation, à la liberté de mouvement, à la liberté de pensée, à la liberté d'expression et à la liberté de réunion (Cohen, 2009, p. 66). Les droits autonomes permettent de rendre compte d'une présence politique et de la dimension du statut légal peu adressé dans la perspective de l'idéologie libérale classique.

Comme le souligne Cohen, « autonomous rights are not being depicted as inherently more or less important than relative rights. It is simply the case that autonomous rights do not require particular political systems to render them intelligible » (Cohen, 2009, p. 70). D'autre part, les « droits relatifs » sont les droits liés à un système politique particulier, par exemple le droit de vote et le droit d'éligibilité : « Relative goods derive their meaning from their embeddedness in larger systems of value. [...] They require that other conditions be met before their justifications gain force. For example, the right to vote becomes meaningful within the political system, specifically the electoral system in which the vote is cast » (Cohen, 2009, p. 65-66). La perspective de Cohen permet de critiquer la citoyenneté libérale classique – qui néglige

cette distinction – et d’identifier des citoyennetés partielles sans pour autant nier toute agentivité aux groupes subordonnés.

En somme, dans sa version libérale classique, la citoyenneté est un concept fixe et étroit qui se limite à des paramètres qui ne prennent pas en compte les multiples expériences politiques canadiennes. Dans le cadre original des traditions britanniques, la citoyenneté canadienne est réservée à un petit groupe privilégié qui forme l’imaginaire citoyen selon une masculinité blanche et bourgeoise. Dans la sous-section suivante, nous verrons en quoi cela se traduit par une semi-citoyenneté pour les hommes et les femmes noirs du Canada au milieu du XIX^e siècle.

2.2.1.2. La semi-citoyenneté et le statut des hommes et des femmes noirs

L’omission des noirs des récits nationaux canadiens amène à s’interroger sur la place qu’ils et elles occupaient au XIX^e siècle. Premièrement, nous verrons que les hommes noirs bénéficient d’une citoyenneté légale qui, en pratique, s’avère une semi-citoyenneté. Deuxièmement, la semi-citoyenneté des femmes noires est articulée et distinguée à l’aide de l’analyse de la négritude féministe canadienne et du concept de Cohen.

i. Le statut des hommes noirs

Au XIX^e siècle, le statut légal des hommes noirs était ambigu à cause de l’écart entre les droits et les pratiques sociales, mais aussi à cause de l’ambiguïté des institutions britanniques par rapport aux questions de l’esclavage et du statut des noirs d’un point de vue social et légal

(Walker, 2012, p. 17-18; Mackey, 2002, p. 34). Au Canada-Uni, et plus particulièrement au Canada-Ouest, « after 1834, [...] Blacks were no longer to be considered property but citizens under the law. At least Black men were » (Walker, 2012, p. 6). Ainsi, durant les années 1850, les noirs participaient au vote (surtout au niveau local)²⁴, ils pouvaient faire partie d'un jury, faire du commerce, embaucher et ils possédaient certains droits de propriété (Walker, 2012, p. 24). Pourtant, le racisme perdurait et rendait plus difficile l'exercice de la citoyenneté par les hommes noirs : « abolition did not abolish white supremacy in Canada, or the law's central role in maintaining differential power relations along racial lines, or the hierarchies of race and racial thought » (Walker, 2012, p. 6)²⁵.

En outre, il était difficile de rompre un long héritage d'inégalité sociale des noirs (Winks, 1997, p. 144; 148²⁶). Comme l'énonce Barrington Walker, « there were tensions between their formal legal equality, their rights as British subjects, and the willingness of colonial and legal elites to recognize Blacks' full humanity and substantiate Black citizenship » (2012, p. 17). Ces tensions représentent un exemple flagrant des disparités dans l'exercice de la citoyenneté²⁷.

²⁴ Le vote se faisait sur la place publique, sans bulletin ni anonymat (Brown, 2000, p. 303). Nous pouvons supposer que dans les communautés où les noirs représentaient une grande partie de la population, il y avait plus de possibilités d'exercer ce droit et moins de cas d'intimidation.

²⁵ « Many believed that Negroes—virtually the only slaves by the turn of the century—were useless in a northern climate. Most owners saw that relatively small slave-labor gangs of fifteen or fewer men were unlikely to be any more effective in the long run than fifteen indentured servants, also black. [...] And in the coming of the Refugee Negroes following the War of 1812 lay the real beginnings of racism in Canada » (Winks, 1997, p. 112-113).

²⁶ Robin Winks documente les conditions changeantes pour les noirs: « If welcome to fell trees, to lay roads, to cut ties, and to introduce tobacco culture in the 1820s and 1830s, the Negro was needed less in the 1840s, when the Irish-willing to work at equally menial and physical demanding tasks and less likely to raise difficult social questions began to arrive in large numbers. The decline of cheap lands and the consequent drift of the Negro to the towns also contributed to changing attitudes, for in the city the black man was more visible, and his presumed peculiarities more starkly revealed. Further, in the background lay many unassimilated fragments of thought about race itself, the cultural baggage of earlier centuries, which might be applied differentially from place to place by varying groups of whites » (1997, p. 144).

²⁷ Soulignons que la citoyenneté des hommes noirs et racialisés semble également liée à la représentation de leur masculinité. À plusieurs reprises nous avons affirmé que l'imaginaire de la citoyenneté incarne l'image d'une

Finalement, les contributions des hommes noirs étaient et sont en grande partie ignorées dans l'histoire dominante en raison de ces tensions qui ont favorisé la dépolitisation de leur présence. Les hommes noirs sont des semi-citoyens en raison des limites à leur pratique de certains droits relatifs. Par conséquent, certains droits autonomes sont aussi affectés (par exemple l'accès à l'éducation). Cela fait d'eux des semi-citoyens au sens de Cohen. En dernière analyse, leur semi-citoyenneté est délimitée par l'imaginaire de la citoyenneté canadienne. Les préjugés sociaux et la volonté de la société dominante de préserver la blancheur de la population nationale persistaient :

Many Chatham citizens were able to maintain a claim to egalitarian values in the face of their racist practices because black people were presented as morally inferior and thus not subject to the same laws as white people. Across Canada West, white Canadians articulated fears that black children would prove to be a bad moral influence upon their own children if both were allowed to attend the same schools (McLaren, 2008, p. 71).

Les préjugés de classe liés à l'esclavage des noirs promeuvent une perception d'infériorité permanente. De plus, les liens tissés entre la masculinité et la citoyenneté font en sorte que les hommes noirs ne sont pas perçus comme étant égaux et ainsi, libres d'exercer même les droits qui leur sont formellement reconnus.

masculinité blanche. Cette représentation est notamment un point de repère pour retirer certains droits aux hommes qui ne répondent pas à ces critères de l'imaginaire de la citoyenneté coloniale. Par ce biais, les hommes racialisés connaissent des barrières à leur intégration politique et économique. Dans le contexte du XIX^e et du début du XX^e siècle, certaines tendances peuvent être ciblées: « More interesting is the fact that blacks [...] appear unfit for citizenship because, among other reasons, they seem to possess insufficient "manliness" » (Chariandry, 2011, p. 326). Cette perception était aussi évoquée au sujet des hommes chinois: « [...] political life of the Canadian nation was itself and entirely white-male prerogative until 1918, and early legislation that restricted Asian immigrants from participating in the body politic of the fledgling nation therefore challenged not only their citizenship but also their masculine identities. [...] one set of discriminatory laws aimed to exclude the Chinese from the political life of the country, another set was clearly intended to limit their economic participation » (Retallack, 2008, p. 260-261).

Les processus institutionnels pour faire respecter leurs droits relatifs, comme le droit à la propriété et le droit de vote, se voient limités par les préjugés. Par exemple, à la fin du XVIII^e siècle l'allocation des terres aux loyalistes noirs n'a pas complètement été accomplie: « though many officials individually attempted to see the blacks treated with justice the priorities and prejudices of the system precluded the possibility that the blacks should find the land and independent of their ideal » (Walker, 2008, p. 49). L'accès restreint à la propriété affecterait alors le droit de vote, les deux étant complémentaires, du moins au niveau municipal (Shadd, 1998, p. 75). De plus lorsque les noirs n'avaient pas de propriété, leur statut de semi-citoyens s'aggravait avec la pauvreté: « Soldiers were frequently picked up in the streets of Halifax and confined to the Poor house, unable to support themselves without farms » (Walker, 2008, p. 51). Dans l'Empire Britannique du XIX^e siècle, les préjugés sociaux de l'époque restent enracinés et influencent les pratiques sociales. L'imaginaire de la citoyenneté est encore à la base de la citoyenneté comme statut légal et comme expérience et en est une source de limitation. Bien que libérés de l'esclavage, les noirs continuent à être vus comme inférieurs au Canada. Leurs droits relatifs sont limités en pratiques et leur citoyenneté est représentée de manière marginale dans l'imaginaire politique national. Malgré le démantèlement rapide de l'esclavage comme pratique pour des raisons économiques et morales (Winks, 1997, p. 111), les noirs avaient une position inférieure (1997, p. 112-113). En somme, les hommes noirs étaient traités comme des semi-citoyens.

ii. Le statut des femmes noires

Au XIX^e siècle, ce sont les valeurs victoriennes qui priment. Les femmes sont pour la plupart mises à l'écart et leur présence est surtout documentée par rapport à la sphère privée (Bristow, 1994, p. 82-88). Il y a peu de documentation sur le statut formel des femmes noires, à part de brèves mentions qu'elles n'avaient pas de droits politiques formels à l'époque. Les femmes noires, tout comme les femmes blanches et à certains égards davantage, sont des semi-citoyennes et sont principalement limitées à la sphère privée (Walker, 2012, p. 6; Bristow, 1994, p. 82-88). Toutefois, les femmes noires jouent un rôle particulièrement actif et égal à celui des hommes noirs dans les débats sur les réformes et dans le mouvement anti-esclavagiste (Walcott, 2003, p. 34; Tobin, 2008, p. 64).

La citoyenneté canadienne du milieu du XIX^e siècle se décline différemment selon la race-classe-genre. Comparée à celle des hommes propriétaires, la citoyenneté des femmes noires est plus informelle, puisque leur statut légal ne leur donne pas accès aux droits relatifs. Comparées à d'autres catégories de semi-citoyens et semi-citoyennes, les femmes noires sont désavantagées par le genre face aux hommes non propriétaires blancs et noirs, et par rapport à la race face aux femmes blanches (Peterson, 1995, p. 198-199). Pour la plupart, elles sont également désavantagées par leur classe sociale, mais ce n'est pas le cas de Shadd qui est parmi les femmes noires les plus favorisées. Shadd est une semi-citoyenne bénéficiant d'une classe sociale supérieure (Rhodes, 1998, p. 5, 9) et d'une éducation avancée, chose rare pour les femmes noires de l'époque (Tobin, 2008, p. 64; Bristow, 1994, p. 90). Cela lui procure un avantage par rapport aux femmes noires des classes défavorisées économiquement.

L'exemple de Mary Ann Shadd nous éclaire sur la semi-citoyenneté des femmes noires. Malgré l'absence de droits relatifs, les femmes noires avaient des droits autonomes²⁸ et s'engageaient dans tous les aspects de la vie de leur communauté :

While the lack of much written evidence has made it difficult to provide detailed accounts of most women's lives, these women were active in all aspects of their community. They taught school, ran businesses, raised children, worked as farmers, domestic servants, midwives, and healers, and were political activists (Bristow, 1994, p. 125).

En plus de s'inscrire par sa plume dans les débats politiques de son temps, Shadd gérait une école intégrée, allant ainsi à contre-courant de la tendance dominante au Canada-Uni²⁹ (Bearden & Butler, 1977, p. 35; Almonte, 1998, p. 16). La classe est liée à la distribution de la valeur sociale: « Ne pas être respectable, c'était avoir peu de valeur ou de légitimité sociale » (Skeggs, 1997, p. 39). Notamment, à l'époque victorienne qui est celle de Shadd, la respectabilité est associée à la « tempérance » (Glass, 2006, p. 67), à savoir « the importance of education, economic self-sufficiency, and moral refinement if blacks were to achieve the equality with whites that they sought » (Tobin, 2008, p. 65). Plus généralement, elle réfère au *racial uplift* (Peterson, 1995, p. 99 et Glass, 2006, p. 58). Le *racial uplift* est une philosophie d'élévation des noirs hors de l'état auquel les a réduits l'esclavage. Elle encourage principalement l'autonomie économique, le travail de la terre pour subvenir à leurs propres besoins et la tempérance. En ce

²⁸ Cependant, selon les recherches de Bristow, certains de ces droits étaient très limités, notamment le droit à l'éducation, dont les hommes noirs bénéficiaient davantage. Selon Bristow, le nombre de filles et de femmes qui ont fréquentés l'école est incertain (1994, p. 90).

²⁹ Au Canada-Ouest, la plupart des parents blancs sont contre l'intégration. La ségrégation s'installe progressivement dans les écoles du sud du Canada-Ouest à partir du début des années 1850 (McLaren, 2008, p. 71-72).

qui concerne les femmes, la tempérance dicte qu'une femme respectable ne parle pas trop et n'emprunte pas un ton agressif, une critique qu'a subie Shadd durant sa carrière journalistique (Rhodes, 1998, p. 72). Par rapport à sa vie, Shadd adopte une attitude de tempérance dans ses idées politiques et dans ses actions, comme le fait d'encourager les noirs à s'investir dans l'agriculture pour être autonomes économiquement (Peterson, 1995, p. 105). Dans le contexte de la tempérance, sa personne est ciblée et dénigrée de manière sexiste. Shadd se fait critiquer par ses pairs comme n'adoptant pas un comportement respectable pour une femme: « Bibb wrote that 'Miss Shadd has said and written many things we think will add nothing to her credit as a lady' » (Almonte, 1998, p. 19; voir aussi Tobin, 2008, p. 66). Les femmes sont aussi encouragées à se restreindre principalement aux tâches ménagères et aux soins apportés aux enfants (*child-rearing*) (Glass, 2006, p. 67). Ces attentes s'ajoutent aux barrières sociales, notamment envers elle en tant que femme journaliste. Ainsi, pour assurer la survie du *Provincial Freeman*, Shadd nomme un homme à la tête de son journal (Almonte, 1998, p. 20).

La mobilité relative de Shadd est principalement liée à son éducation. Beaucoup des femmes noires engagées dans les mouvements abolitionnistes et autres initiatives communautaires étaient privilégiées³⁰, surtout par rapport à leur niveau d'éducation : « The extent to which African American women were able to participate in these activities depended on whether or not they were freeborn, their class and level of education, and the region in which they lived » (Rhodes, 1992, p. 212). Malgré son statut de personne libre, la mobilité de Shadd est limitée par le risque d'être mise en esclavage sous le projet de loi de 1850 (voir la note 20 à la page 61 sur les effets du projet de loi). Elle connaît aussi des limites à sa liberté aux États-Unis

³⁰ Cela est vrai autant aux États-Unis qu'au Canada.

parce qu'elle est noire (puis, au Canada en tant que femme noire). Le statut de Shadd diffère aussi du statut de la majorité des femmes noires de son époque.

Les paramètres institutionnels du libéralisme classique ne suffisent donc pas pour identifier la présence politique des femmes noires dans l'histoire du Canada et ils ont trop longtemps fait de l'imaginaire politique national de ce pays un imaginaire tronqué.

2.2.2. L'omission des femmes noires et Mary Ann Shadd

Comme nous l'avons précisé dans la section 1.5 du chapitre 1 sur l'hypothèse de recherche, omettre est s'abstenir ou négliger de considérer, de mentionner ou de faire (ce qu'on pourrait, qu'on devrait considérer, mentionner, faire). La présente section, élabore sur l'omission des femmes noires sous la forme de ce que McKittrick appelle des « présences omises » (2006, p. 33). C'est notamment le cas de Shadd, dont la présence est mentionnée mais dont l'ampleur des contributions politiques est omise. Son cas aide à caractériser l'omission d'une femme noire de manière concrète.

2.2.2.1. Omission des femmes noires et représentations partielles

Dans l'imaginaire de l'impérialisme britannique du XVIII^e siècle, le lien entre les femmes noires et le politique est inexistant. Maureen Elgersmann nous dépeint l'image

stéréotypée associée aux femmes noires comme étant des travailleuses infatigables et comme une image antithétique de la féminité blanche³¹ :

This advertisement [of a black slave woman] seems to appeal to the myth of the superwoman that cast Black women as hardy figures capable of performing any task or carrying any burden required of them. This investment in the idea of the superwoman was the necessary antithesis of white women, particularly those of wealth, who personified the true image of womanhood (Elgersmann, 1999, p. 33).

Ainsi, à la différence des femmes blanches, l'image des femmes noires fait d'elles une propriété (*chattel*), l'associant à un statut social inférieur – ces femmes sont faites pour l'esclavage (Elgersmann, 1999, p. 33).

De plus, dans la définition classique du politique, la sphère privée est dépolitisée car elle est considérée comme strictement séparée de la sphère publique. Comme domestiques, les femmes noires sont associées à une sphère dépolitisée, exposées à des lois ou à une absence de lois (voir Cooper, 2006, p. 164). Le peu de représentations et de documentation donne à penser que l'imaginaire de l'esclavage et la perception dominante à l'égard des noirs au Canada se sont longtemps confondus³². Pourtant, au XIX^e siècle, les femmes noires occupent une variété de postes, même si elles se retrouvent en grand nombre comme domestiques (Bristow, 1994, p. 82-84). À Chatham, les femmes noires occupaient les rôles de femmes de ménage et de servantes,

³¹ Cet imaginaire sert de référence pour comprendre l'origine de la marginalisation des femmes noires par rapport au travail, surtout dans les lois sur l'immigration (voir Simms, 1993) et les multiples déplacements des noirs au Canada à l'instar de Africville et Hogen's Alley (Walcott, 2003, p. 40-41, 139).

³² Afua Cooper affirme que dans les territoires canadiens, les noirs libres et les esclaves vivaient côte à côte (2006, p. 92). Voir aussi Robin W. Winks (1997) et Kristen McLaren (2008). Glenda Simms (1993) démontre que l'image de domestique et le statut inférieur associé aux femmes noires restent dans l'imaginaire canadien et se reflètent dans les mécanismes étatiques. Un exemple de cela est la politique d'embauche des femmes des Caraïbes comme domestiques dans les années 1950.

mais aussi ceux de sages-femmes et de personnes soignantes (Bristow, 1994, p. 113-114). C'est avant tout la classe sociale, l'éducation et leur migration au Canada qui permettent à certaines femmes noires de faire usage de leurs droits autonomes (cf. Rhodes, 1992, p. 212).

Ainsi, les femmes noires de l'époque ne sont pas sans agentivité ni sans impact mais elles sont souvent représentées comme tel. L'image des femmes noires comme domestiques et travailleuses agricoles (Cooper, 2006, p. 157) est partielle et contraignante car elle ne représente pas les multiples facettes de leur présence³³. Un haut mur à franchir est celui de l'appartenance citoyenne, construit selon la race-classe-genre et protégeant la blancheur masculine bourgeoise comme image de la citoyenneté.

2.2.2.2. L'omission de Shadd

i. Une courte biographie de Shadd

Née en 1823 d'une famille de noirs libres au Delaware, état du nord des États-Unis, Shadd fréquente l'école Quaker et amorce sa carrière d'enseignement à l'âge de seize ans (Tobin, 2008, p. 64). Aux États-Unis, elle possédait des « freedom papers »³⁴. Avec le passage de la loi sur les noirs fugitifs de 1850, l'insécurité que crée son statut est à l'origine de son choix de

³³ Charmaine Nelson offre des avenues de théorisation de la présence des noirs au Canada en expliquant que les récits contemporains limitent leurs possibilités d'épanouissement (2010, p. 18).

³⁴ Les noirs aux États-Unis vivaient sous les « Black Codes » (Tobin, 2008, p. 63) et les noirs libres possédaient leurs « freedom papers » (Wilson, 1994, p. 7), ce qui signifiait qu'ils n'avaient pas de statut de citoyen dans leur pays d'origine. La loi faisait primer les droits des blancs comme propriétaires avant les droits des noirs esclaves ou libres, surtout sous les « federal fugitive slave laws » de 1793 et 1850 (Wilson, p. 17). À cause de cette situation, nombre de noirs émigrent vers le Canada où les hommes noirs ont légalement la citoyenneté, bien qu'elle soit limitée en pratique (Walker, 2012, p. 17).

se déplacer vers le Canada. Mary Ann Shadd est une féministe militante, une enseignante, une journaliste politique et une femme libre qui s'est démarquée de plusieurs manières. Dès un jeune âge, elle est exposée aux débats sur l'émigration des noirs (Tobin, 2008, p. 63), avant d'y participer elle-même. Elle s'est impliquée dans l'éducation des fugitifs, plus particulièrement dans l'ouverture d'une école intégrée³⁵ (McLaren, 2008, p. 73; Bearden & Butler, 1977). Elle a aussi fondé un journal abordant les droits des noirs, la ségrégation dans les institutions et l'émigration au Canada-Ouest. Ce journal représente une contribution sociale importante et une entreprise en soi (Rhodes, 1998, p. 74), sans compter qu'elle a géré un commerce avec son mari (Bristow, 1994, p. 106-107)³⁶. Enfin, elle a participé à des conférences, des campagnes politiques, de même qu'au recrutement pour la guerre civile américaine (Tobin, 2008, p. 69, 73).

Shadd est un exemple de la « présence omise » (McKittrick, 2006, p. 33) des femmes noires et elle remet ainsi en question les récits canoniques de l'histoire canadienne. Son document de naturalisation et son passeport³⁷, délivrés à la fin de sa résidence au Canada, soulignent que les droits et privilèges de la citoyenneté sont accordés à un homme, ce qui soustrait légalement les femmes de l'obtention de la pleine citoyenneté³⁸. Cela montre la fixité et

³⁵ Au XIX^e siècle, au Canada-Ouest, les écoles sont ségréguées, plus particulièrement au sud de la province là où une population importante de noirs se sont installés (McLaren, 2008, p. 71). Les protestants et les catholiques ont réclamé leurs propres écoles (McLaren, 2008, p. 76). Cependant, cela a créé une opportunité pour les écoles de justifier une exclusion des noirs et un refoulement dans leurs propres écoles sur la base des préjugés raciaux affirmant l'infériorité morale des noirs (McLaren 2008, p. 71).

³⁶ Selon Peggy Bristow, Shadd et son mari géraient un commerce ensemble (« a commercial business ») à Chatham en 1855 (1994, p. 107). Richard Almonte mentionne que Thomas Cary était un barbier à Toronto (1998, p. 23) et Janes Rhodes précise qu'il gérait un salon de coiffure : « He ran a barbershop in Toronto, was a partner in the city's first ice business, and was an active opponent to slavery (1998, p. 113) ».

³⁷ Bibliothèque des Archives du Canada, « Mary Ann Shadd Cary collection », MIKAN 100441, RA 182-O-X-E (no. MG24-K22), voir Annexes 1 et 2.

³⁸ Bibliothèque des Archives du Canada, « Mary Ann Shadd Cary collection », MIKAN 100441, RA 182-O-X-E (no. MG24-K22), voir Annexe 1.

l'artifice de la conception libérale classique de la citoyenneté³⁹. Shadd est une semi-citoyenne parce qu'elle est une femme noire, ou une « mulatto »⁴⁰, signifiant qu'elle n'est pas britannique, qu'elle n'est pas un sujet politique et qu'elle n'appartient pas à l'imaginaire canadien. Toutefois, Mary Ann Shadd bénéficiait d'un certain statut social parmi les noirs aux États-Unis : « Mary Ann would reap the benefits of a mixed ancestry that offered certain privileges-they were mulatto, they were free born, they worked in skilled trades, and they owned property » (Rhodes 1998, p. 5). Il est important toutefois de noter que commun aux expériences des enseignantes noires du XIX^e siècle aux États-Unis comme au Canada, les privilèges de Shadd ne l'empêchent pas d'avoir un salaire et des conditions de travail plus difficile : « Mary Ann Shadd was typical of the teachers in New York's all-black schools. [...] Her race and gender meant that her income was among the lowest for teachers in the state, requiring her to exist on a meager salary with little job stability » (Rhodes, 1998, p. 26). Dans le contexte canadien, la tâche n'est pas plus facile (cf. Bearden & Butler, 1977; cf. sur Mary Bibb *in* Bristow, 1994, p. 150).

³⁹ Comme les noirs libres aux États-Unis, Shadd avait accès à des « Freedom papers » (Wilson, 1994, p. 7), mais le peu de documentation sur l'émigration des noirs au Canada n'éclaire pas le processus légal de l'entrée des noirs fugitifs au Canada-Ouest.

⁴⁰ Terme que nous retrouvons sur le passeport de Shadd, la Bibliothèque des Archives du Canada, « Mary Ann Shadd Cary collection », MIKAN 100441, RA 182-O-X-E (no. MG24-K22), Annexe 1. Ce terme discerne les personnes nées d'une union entre noir et blanc qui tombent dans une catégorie inférieure à celle du blanc. Certaines lois sont établies pour définir leur différence dès 1665 dans l'État de la Virginie aux États-Unis. En 1850, l'année qui coïncide avec la loi pourchassant les noirs libres des États-Unis (Fugitive Slave Act), le gouvernement américain fait le premier recensement des *mulattoes* (William, 1980, p. 5-8). Au Canada il n'y a pas un tel régime de recensement qui se met en place, mais les préjugés sont latents et deviennent plus prononcés lorsque les noirs sont poussés vers les villes (voir la note 5 de ce chapitre).

ii. Documentation et citoyenneté

À partir de 1862, Shadd a le statut de résidente officielle et est une résidente enregistrée du comté de Chatham, au sud du Canada-Ouest⁴¹. Selon son document de naturalisation canadienne⁴², elle a tous les droits d'un sujet britannique (féminin) né sur le territoire :

These are therefore to certify to all whom it may concern, tha[t] and by virtue of the said Act the said *Mary A. Shadd* hath obtained all the rights and capacities of a Natural-born Britis[h] within this Province, to have, hold, possess and enjoy the same within [*illisible*] its thereof, upon, from, and after the *ninth* day of *Sept* in the year of Our Lord one thousand eight hun[dred] and *sixty two*⁴³ (*je souligne*).

Toutefois, tel que mentionné précédemment, cela ne signifie pas pour autant que les femmes soient pleinement citoyennes. Qui plus est, peu de temps après l'obtention de ses documents, Shadd repart vivre aux États-Unis. Ce qu'il est important de constater est que malgré sa confirmation de résidence et son passeport émis en 1865 et lui donnant certains droits⁴⁴, Shadd ne se voit pas accordée la pleine citoyenneté. Selon son passeport, Shadd était libre de se déplacer et avait les droits d'un sujet britannique dans la province du Canada-Ouest:

⁴¹ Bibliothèque des Archives du Canada, « Mary Ann Shadd Cary collection », MIKAN 100441, RA 182-O-X-E (no. MG24-K22), voir Annexes 1 et 2.

⁴² Bibliothèque des Archives du Canada, « Mary Ann Shadd Cary collection », MIKAN 100441, RA 182-O-X-E (no. MG24-K22), voir Annexe 2.

⁴³ Bibliothèque des Archives du Canada, « Mary Ann Shadd Cary collection », MIKAN 100441, RA 182-O-X-E (no. MG24-K22), voir Annexe 2.

⁴⁴ Bibliothèque des Archives du Canada, « Mary Ann Shadd Cary collection », MIKAN 100441, RA 182-O-X-E (no. MG24-K22), voir Annexe 1.

These are to certify that Mrs *Mary [Ann Shadd Cary] of Chatham County [illisible]* Description is given in the margin, is *[illisible]* Canada and a naturalized British Subject under the provisions of Chapter 8th of the Consolidated Statutes of Canada, and as such has a right to all the privileges of a British Subject within this Province, but not elsewhere. And that these Presents are granted to enable him to travel in Foreign parts⁴⁵ (*je souligne*).

Selon cet extrait, il appert que de tels documents s'adressent normalement aux hommes. Ces documents semblent lui avoir été fournis parce qu'elle remplissait certaines conditions pour le passeport, mais selon cet extrait, le gouvernement s'attendait à ce que son détenteur soit un homme (« to enable him to travel »). Selon le guide généalogique sur l'immigration, les hommes étaient éligibles à devenir citoyens, ou plus précisément, des sujets britanniques en prêtant serment⁴⁶. Les femmes n'avaient accès à la citoyenneté qu'à travers leur mari: « Until Jan. 15, 1932, women who were married to men being naturalized could be included in their husband's application » (Obee, 2010, p. 117). Cela nous permet de faire l'hypothèse que la citoyenneté légale est accordée aux hommes et que cette obtention du passeport par Shadd est un résultat de l'accession à la citoyenneté de son mari. Ainsi, ce passeport ne vient pas pour elle avec les droits relatifs de la citoyenneté.

L'exemple de Shadd fait ressortir les incongruités de la citoyenneté libérale classique, dont la prétendue universalité se heurte à la race-classe-genre. En s'intéressant à *A Plea for Emigration* (1852), nous verrons comment Shadd y fait valoir cette citoyenneté libérale à laquelle un plein accès lui est refusé.

⁴⁵ Certaines sections de cet extrait ne sont plus lisibles (Mary Ann Shadd Cary collection, MIKAN 100441, RA 182-O-X-E (no. MG24-K22), échu en 1865), Annexe 1.

⁴⁶ « Under legislation passed in 1828 – the Act to Secure and Confer Upon Certain Inhabitants of this Province the Civil and Political Rights of Natural Born British Subjects – alien men who had been living in Upper Canada for seven years were expected to take an oath of allegiance before the county registrar and become British subjects » (Obee, 2010, p. 115).

2.3. *A Plea for Emigration* : une articulation conventionnelle de la citoyenneté canadienne au XIX^e siècle

A Plea for Emigration articule une perspective libérale classique de la citoyenneté pour les hommes noirs, tout en apportant une dimension particulière à partir du point de vue d'une femme noire. Shadd fait usage des paramètres conventionnels de la citoyenneté libérale classique au XIX^e siècle sans revendiquer explicitement une réforme de ceux-ci.

2.3.1. Contexte et présentation générale du plaidoyer

Shadd écrit *A Plea for Emigration* (1852) à la suite du passage du projet de loi de 1850 (*Fugitive Slave Law*) par le Congrès des États-Unis. Cette loi crée un climat d'insécurité permettant l'arrestation d'esclaves fugitifs dans les états du Nord, ainsi que la capture de noirs libres forcés en esclavage dans les états du Sud sans droit à un procès (Almonte, 1998, p. 103). Shadd cherche donc à convaincre les noirs d'émigrer au Canada et transmet un message d'urgence qui reflète un choix manifeste, politique et stratégique du Canada comme lieu d'appartenance (Peterson, 1995, p. 113; Tobin, 2008, p. 63; Walcott, 2000, p. 140).

Depuis longtemps déjà, le plaidoyer se définit comme le « soutien d'une cause » ou la « défense d'une opinion », que ce soit par écrit ou oralement⁴⁷. Celui de Shadd est essentiellement politique et cherche à convaincre ses lecteurs, principalement des hommes

⁴⁷ (<http://dictionnaire.tv5.org/dictionnaire/definition/plaidoyer>); le Petit Larousse illustré, 2006.

noirs⁴⁸. Le texte compte cinquante-huit pages et est structuré en vingt-et-une sections séparées par des sous-titres qui reflètent les préoccupations premières des noirs. Il traite des sujets dans l'ordre suivant :

- | | | |
|--|---|--|
| - « l'Empire britannique en Amérique »; | - « les prix des terres et des propriétés citadines »; | - « les articles sans taxes »; |
| - « le Canada Uni et le climat »; | - « le travail et la main d'œuvre »; | - « la devise du Canada »; |
| - « la qualité de la terre et des ressources de bois »; | - « les églises et les écoles »; | - « les lois d'héritage »; |
| - « des grains et des tubercules »; | - « les colonies d'établissement : Dawn, Elgin, « The Institution », « The Fugitive Home » »; | - « les noirs au Canada »; |
| - « des légumes de jardin »; | - « les droits politiques, la loi sur les élections, le serment et la devise »; | - « les français et les populations d'étrangers »; |
| - « des fruits, des vignes et des baies »; | | - « le récapitulatif »; |
| - « les animaux domestiqués, les oiseaux d'élevage et le gibier »; | | - « les îles britanniques, le Mexique, l'Amérique du sud et l'Afrique »; |
| | | - « le Mexique ⁴⁹ »; |
| | | - « l'île de Vancouver et des conclusions ». |

Le plaidoyer de Shadd fait l'éloge du Canada comme terre d'accueil et de moralité supérieure :

The conclusion arrived at in respect to Canada by an impartial person is that no settled country in America offers stronger inducements to coloured people. The climate is healthy, and they enjoy as good health as other settlers, or as the natives; the soil is of the first quality; the laws of the country give to them, at first, the same protection and privileges as to other persons not born subjects; and after [...] taking oath, they may enjoy full "privileges of British birth in the Province." The general tone of society is healthy; vice is discountenanced, and infractions of the

⁴⁸ Shadd, Cooper et Smardz Frost soutiennent qu'il était plus facile pour les hommes d'émigrer que pour les femmes (2005, p. 21).

⁴⁹ Deux sections sur le Mexique figurent dans le plaidoyer.

law promptly punished; and, added to this, there is an increasing anti-slavery sentiment, and a progressive system of religion (Shadd, 1998, p. 89).

Rappelons que le thème selon lequel le Canada fait preuve d'une moralité supérieure, qui revient à plusieurs reprises dans le plaidoyer de Shadd, fait l'objet d'une critique centrale dans le travail d'Eva Mackey. Cette dernière soutient que la justice, la tolérance et l'équité (« *fairness* ») sont en fait les piliers du mythe canadien: « In Canada, nationalist mythmakers draw upon particular versions of national history to explain the nation's 'fairness' and 'justice' today » (Mackey, 2002, p. 23). Sur la base de rapports officiels qu'elle a étudiés, Mackey avance qu'ils font remonter « Canada's pluralist legacy from its genesis in the late eighteenth century to today's social programmes, thereby reiterating the myth of national tolerance, the central foundational myth of Canadian nationhood and identity » (Mackey, 2002, p. 24). Or, dans *A Plea*, Shadd semble déjà bien au fait de tels mythes et les réitère⁵⁰. Richard Almonte caractérise la position de Shadd comme étant un reflet des mythes canadiens comparés à la situation des noirs aux États-Unis :

Upon first reading *A Plea for Emigration; Or, Notes of Canada West*, it appears paradigmatically Canadian. Shadd stresses conservative values throughout the book. She makes nasty comments about Americans. She valorizes the British Empire over everything else. [...] But then [...] When compared to a country where Blacks had no rights, where many lived as slaves without freedom, Canada appeared a haven (1998, p. 29).

⁵⁰ En outre, le plaidoyer s'apparente aux récits nationaux dominants qui construisent le mythe du Canada comme étant uniquement un refuge pour les noirs américains : « the popular narratives [...] argue that Canada's only relation to slavery was as a sanctuary for escaping African-Americans - via the Underground Railroad (Walcott, 2003, p. 35) ». Néanmoins, le plaidoyer est omis des récits nationaux: « This dilemma is important because the crossing has been appropriated by the nation as the source of its denial of an almost five-hundred-year black presence (ibidem, p. 35) ».

Elle choisit le Canada comme refuge face à l'esclavage aux États-Unis et décide, comme nombre d'autres noirs⁵¹ (de colons irlandais et autres)⁵², de s'établir au Canada comme terre de sécurité, de liberté et de citoyenneté (Walcott, 2000, p. 140-142). En fait, ce que Shadd fait valoir dans *A Plea*, c'est le Canada comme étant la meilleure option pour les noirs des États-Unis cherchant à émigrer.

Qui plus est, Shadd insiste sur la tempérance comme manière d'atteindre l'égalité sociale et devenir citoyen, soit ce que Kathy Glass interprète comme étant, « worthiness as soon-to-be-citizens » (2006, p. 67). Dans l'urgence de l'écriture de son plaidoyer, Shadd ne cherche pas à revendiquer les droits relatifs des femmes noires à court terme, mais plutôt à intervenir dans les pressants débats sur l'émigration. À court terme, elle veut faire émigrer les noirs vers le Canada qui lui semble un lieu sûr. À plus long terme, c'est un tel lieu sûr qui lui semble offrir les meilleures perspectives de liberté et d'égalité pour les noirs.

Ainsi, comme le soutient Rhodes, Shadd omet consciemment de parler des revendications et même de la présence des femmes noires dans les mouvements d'abolition et d'émigration: « We can trace her developing politics from the antebellum era, when she muted her feminist voice in favor of abolition and emigration, to Reconstruction and its aftermath, when women's rights was in the foreground of her political agenda » (Rhodes, 1998, p. xiv). Rhodes propose que sa politique ait évolué et qu'elle défende les droits des femmes par la suite. Autrement dit,

⁵¹ Selon les recherches de Cooper, Shadd et de Smardz Frost, le nombre d'émigrés est d'à peu près 40 000 en considérant le refus qu'avaient plusieurs noirs à affirmer leur identité (2005, p. 25). Shadd affirme dans son plaidoyer que ce nombre d'émigrés est de 30 000 hommes noirs (1998, p. 81). Winks rappelle que le nombre était difficile à cerner à cause du silence sous lequel certains entrent au Canada et à cause des visées propagandistes des abolitionnistes qui gonflaient par moment le nombre (1997, p. 238-239, p. 246).

⁵² Les années 1850 connaissent la période de la grande famine en Irlande qui fait entrer des milliers d'Irlandais qui s'installent dans plusieurs grands pôles du Canada-Ouest, notamment là où se trouvaient les noirs. Les Irlandais se sont installés dans les villages ruraux comme dans les grandes villes, poussant les noirs vers les milieux urbains et rendant plus évident les préjugés raciaux (Winks, 1997, p. 144).

dans le contexte immédiat des débats sur l'émigration qui est celui du plaidoyer, Shadd fait un choix stratégique dans ses propos. Plus tard, en 1855, ses propos sur les femmes noires et la presse font clairement ressortir l'importance centrale qu'elle accorde à l'égalité : « To colored women, we have a word—we have 'broken the Editorial ice,' whether willing or not, for your class in America; so go to Editing, as many of you as are willing » (Almonte, 1998, p. 22, cite *Provincial Freeman*, août 1855 et Bearden & Butler, 1977, p. 163). Plus généralement, la suite de sa vie pointe vers la citoyenneté comme statut légal et comme expérience des femmes, particulièrement des femmes noires : « Shadd attracted both admiration and animosity for overstepping what were believed to be the bounds of the "cult of true womanhood," [...] Mary Ann Shadd was clearly a feminist, and she expressed her beliefs not only on the subject of equality for blacks but also on the subject of equality for women » (Tobin, 2008, p. 66).

Lors de la publication de son plaidoyer, elle semble alors avoir préféré éviter les réactions négatives qu'elle connaîtra plus tard avec son journal, le *Provincial Freeman* (Almonte, 1998, p. 21-22; Bristow, 1994, p. 106-107). Elle adopte un discours qui rejoindra le public auquel elle s'adresse. Pour se faire entendre, Shadd préfère limiter son message à l'objectif immédiat d'émigration et à un lectorat principalement composé d'hommes noirs (peu ouverts à ses idées féministes). Il y avait aussi un petit nombre de femmes aptes à lire le plaidoyer de Shadd qui passaient la frontière. De plus, les circonstances d'émigration des femmes noires, entrant en petit nombre (Shadd, Cooper, Smardz Frost, 2005, p. 21), étaient différentes. En outre, il était plus difficile pour les femmes de voyager lorsqu'elles avaient la responsabilité de jeunes enfants. Néanmoins, les femmes noires se retrouvaient parmi les « conducteurs » et les personnes actives dans les activités du Chemin de fer Clandestin (Cooper, Shadd, Smardz Frost, 2005, p. 20). Elles représentaient aussi un pilier important pour la construction des fondements sociaux de la

communauté au Canada, comme dans l'enseignement (cf. Cooper, 1994, p. 150). Un plaidoyer ciblant l'émigration féminine serait sans doute un tout autre manuscrit.

2.3.2. La citoyenneté canadienne selon Shadd

Shadd utilise les paramètres libéraux classiques et fait une articulation conventionnelle de la citoyenneté canadienne au XIX^e siècle. Malgré le ralliement de Shadd à cette conception de la citoyenneté, sa présentation se concentre sur l'expérience des noirs, notamment à travers les notions de « race » et de « mérite ». Autrement dit, en s'adressant à un public noir et en s'appropriant les paramètres conventionnels de la citoyenneté canadienne, Shadd travaille et élargit en quelque sorte ces derniers de l'intérieur du contexte libéral classique.

2.3.2.1. *La citoyenneté canadienne dans A Plea : éloge et avantages*

La « citoyenneté canadienne » est le terme choisi dans cette thèse pour parler des « droits et privilèges » dont bénéficiaient les sujets britanniques. Il rend compte des paramètres qui définissent le modèle d'appartenance politique du Canada-Ouest⁵³, marquant les débuts de l'édification de la citoyenneté canadienne selon Brodie (2002, p. 44).

Le plaidoyer, dont le thème est l'émigration vers le Canada pour les noirs des États-Unis, est centré sur la citoyenneté canadienne. Shadd présente les droits relatifs et les droits autonomes

⁵³ Bibliothèque des Archives du Canada, « Mary Ann Shadd Cary collection », MIKAN 100441, RA 182-O-X-E (no. MG24-K22), voir Annexes 1 et 2. Afua Cooper aborde aussi la différence de lois régissant l'esclavage entre les deux Canadas (2006). Notons enfin que Shadd fait plusieurs fois référence au Canada dans les titres de sections de son plaidoyer (1998, p. 45, 79, 80, 81).

des hommes noirs au Canada comme une raison pour émigrer. Il s'agit des droits politiques (Shadd, 1998, p. 74), de l'accès à la propriété et du fait d'être un « *freeholder* » (Shadd, 1998, p. 74-81) avant tout, ainsi que des droits autonomes dont l'autosuffisance par l'agriculture (ibidem, p. 49-55), la sécurité en termes de biens et de ressources sociales (les écoles et les églises; ibidem, p. 61-73) et le droit de demander la protection du gouvernement (l'héritage, la non-discrimination) (ibidem, p. 74-81, p. 59-61).

Shadd exprime son attachement affectif à maintes reprises dans son plaidoyer. Selon Kathy Glass, Shadd réclamait et encourageait la citoyenneté canadienne par conviction, et non seulement pour des raisons pratiques: « [Shadd Cary] encouraged emigrationists who had “come under British rule from necessity, to become British at heart in reality” » (Glass, 2006, p. 57). Shadd fait un éloge du Canada et fait de l'émigration un acte stratégique et une pratique du droit autonome de mobilité et du droit à la sécurité. Ces deux positions sont complémentaires et reflètent la situation souvent paradoxale des groupes marginalisés dans un contexte libéral qui les exclut. C'est le cas d'une femme noire comme Shadd, qui n'a pas accès à la pleine citoyenneté canadienne, mais qui plaide pour que les noirs optent pour le Canada sans proposer immédiatement de réformer la citoyenneté qui l'exclut. En tant que semi-citoyenne, elle fait notamment usage de ses droits autonomes à travers l'écriture pour éventuellement accéder à une pleine citoyenneté et elle encourage de diverses manières son lectorat à faire de même.

Selon Shadd, le Canada est un endroit où les noirs peuvent être autonomes. Elle envisage l'avantage d'une certaine autonomie des communautés noires dans sa compréhension d'une pleine citoyenneté pour les hommes noirs. Selon plusieurs interprètes, l'unification noire et une autonomie économique et politique sans précédent sont des arguments sous-entendus mais importants du plaidoyer de Shadd (Glass, 2006, p. 58; Peterson, 1995, p. 105, 118; Yee, 2009,

p. 2). Cela dit, l'argument premier de Shadd demeure qu'au Canada, les hommes noirs peuvent se montrer dignes de la citoyenneté comme statut légal et ultimement accéder à une pleine citoyenneté. Shadd fait valoir la dignité des noirs à être citoyens en parlant surtout de mérite.

2.3.2.2. La citoyenneté libérale classique des hommes noirs selon Shadd : l'importance de la « race » et du « mérite »

Un aspect du texte de Shadd qui retient l'attention est qu'elle utilise les paramètres conventionnels pour décrire la citoyenneté des hommes noirs au Canada. Ainsi, Shadd souligne la possibilité pour les hommes de voter tout en passant sous silence l'absence de droit de vote des femmes : « Coloured men comply with these provisions and vote in the administration of affairs. There is no difference made whatever » (Shadd, 1998, p. 76). Elle ne remet pas en question les limites de la citoyenneté pour les femmes et souligne explicitement les possibilités des hommes noirs d'agir en tant que citoyens. Shadd fait valoir la citoyenneté au Canada pour ces derniers en s'appropriant la conception libérale classique de la citoyenneté qui prévaut à l'époque. Elle met en évidence les droits relatifs et certains droits autonomes des hommes noirs pour les persuader d'émigrer au Canada.

Cela dit, en mettant en valeur explicitement la capacité des hommes noirs à être des citoyens au Canada en bénéficiant d'un statut légal avec les pleins droits, Shadd les intègre à l'imaginaire citoyen du Canada. Elle interprète la citoyenneté canadienne comme étant favorable aux noirs, même pour ceux qui sont déjà libres, en comparaison de leur condition aux États-Unis où ils deviennent la cible de lois pro-esclavagistes. Tout en se concentrant sur les avantages d'une citoyenneté conventionnelle pour les hommes noirs, elle adopte un discours valorisant les

droits autonomes de manière à mieux refléter la réalité des communautés noires. Cela signifie que Shadd adapte son propos sur la citoyenneté aux circonstances particulières des noirs pour tenir compte de leurs expériences. Dans son plaidoyer, 11 des 21 sections portent sur les droits autonomes pour soutenir que le Canada offre de meilleures conditions de vie pour les noirs.

En outre, l’auteure élargit la notion de la protection du gouvernement par un commentaire sur la race et le mérite. Cette particularité résulte du contexte d’urgence et de l’expérience d’oppression et d’exclusion des noirs qui émigrent des États-Unis. Dans *A Plea*, Shadd présente la citoyenneté canadienne à partir de la perspective de la « race » (qui pour elle est un terme politique – Rhodes, 1998, p. 5). Au moment où elle écrit, Shadd perçoit la race comme un problème largement absent et la citoyenneté comme étant neutre au Canada: « the laws of the country give to [blacks] [...] and after compliance with Acts of Parliament [...] as taking oath, they may enjoy full “privileges of British birth in the Province” » (Shadd, 1998, p. 89). Elle écrit aussi que « There is no legal discrimination whatever affecting colored emigrants in Canada, nor from any cause whatever are their privileges sought to be abridged » (ibidem, p. 74).

En soulignant l’absence de préjugés raciaux au Canada (Shadd, 1998, p. 59-60, 74), Shadd laisse entendre que, selon les conventions de l’époque, la définition libérale de la citoyenneté est habituellement porteuse de tels préjugés : « There is no degraded class to identify him with, therefore every man’s work stands or falls according to merit, not as is his colour (Shadd, 1998, p. 59) ». Ce faisant, Shadd introduit le mérite de manière explicite dans la définition des critères de citoyenneté. Dans *A Plea*, l’accent est mis sur la notion de mérite, comprise dans la définition de l’égalité. La section de deux pages sur « le travail et la main

d'œuvre » fait huit références⁵⁴ à l'égalité et au mérite des hommes noirs. À six reprises⁵⁵, on trouve une référence à l'égalité, au mérite ou à des termes qui suggèrent une opportunité égale dans la section de quatre pages et demie sur les droits. Puis, dans la section suivante de cinq pages sur les circonstances de vie des hommes noirs au Canada, Shadd met d'autant plus l'accent sur le mérite, surtout exemplifié par des droits autonomes. Elle fait neuf références⁵⁶ à la capacité de travailler et à la rareté de la pauvreté parmi les noirs qui possédaient des terres. Elle cherche à convaincre les différents publics de son plaidoyer que les hommes noirs sont bel et bien égaux aux hommes blancs par leurs droits autonomes et qu'ils méritent cette pleine citoyenneté formelle légale.

Shadd nous donne aussi un aperçu de ses idées sur l'unification des noirs (la création d'un sens de la communauté) et sur l'autonomie économique et politique dans *A Plea*, centrales à l'exercice de la citoyenneté. Elle perçoit l'unification des noirs comme étant essentielle pour la survie en terre étrangère comme le Canada, ce que Glass appelle le « syncre-nationalism⁵⁷ » : « Syncre-nationalism also manifests itself in Shadd Cary's belief that the

⁵⁴ Nous y lisons: « no man's complexion affecting his business », « he receives the public patronage the same as a white man », « He is not obliged to work a little better, and at a lower rate », « There is no degraded class to identify him with », « the proprietor of an establishment is coloured, and the majority or all of the men employed are white » (Shadd, 1998, p. 59); « coloured men [...] are engaged in saw mills on their own account », « chattel slavery is not tolerated, and prejudice of *colour* has no existence whatever » (ibidem, p. 60); « coloured men [...] sustained and encouraged in any business for which their qualifications and means fit them » (ibidem, p. 60-61).

⁵⁵ Les termes retenus sont les suivants: « no legal discrimination », « bearing equally on all, and observed fully by coloured men qualified », « coloured persons are not affected by them more than others » (Shadd, 1998, p. 74); « no difference », « impartiality » (ibidem, p. 76).

⁵⁶ Shadd utilise les expressions suivantes: « The coloured subjects [...] are [...] in good circumstances », « few cases of positive destitution », « They are settled promiscuously in cities, towns, villages, and the farming districts », « no equal number of coloured men [...] can produce more freeholders », « They are settled on, and own portions of the best farming lands », « own much valuable property », « much indifference on the part of the whites » (Shadd, 1998, p. 81); « there is but little actual poverty » (Shadd, 1998, p. 82); citing the « people of Buxton » : « The man who is willing to work need not suffer, and unless a man supports himself he will neither be independent nor respectable in any country [...] » (Shadd, 1998, p. 83).

⁵⁷ Je n'utilise pas le terme de *syncre-nationalism* dans la thèse et aucun nouveau terme n'est utilisé pour le remplacer. Selon la perspective de la négritude féministe canadienne, l'idée de l'unification des noirs au Canada

political, social and cultural unification of black people was essential for their survival » (Glass, 2006, p. 58). Un danger commun faisait une cause commune pour les noirs dont la porte de sortie était alors le Canada comme refuge et la citoyenneté canadienne. La liberté permet alors d'atteindre une égalité économique et politique. En ce qui concerne la propriété et le travail, elle voit la force des communautés noires dans l'agriculture : « farming as *the* economic system through which African Americans could become self-sufficient producers » (Peterson, 1995, p. 105). C'est ainsi que Shadd décrit la citoyenneté en faisant usage des paramètres conventionnels, mais en leur donnant un sens propre à partir de la positionnalité des noirs.

Shadd valorise une citoyenneté canadienne le plus souvent présumée acquise, sans afficher d'intérêt à revendiquer des réformes importantes. En effet, son plaidoyer ne présente pas tous les défis auxquels faisaient face les noirs pour acquérir une pleine citoyenneté. Toutefois, en parlant d'une citoyenneté offerte aux noirs provenant des États-Unis, elle ouvre une nouvelle dimension du débat sur la question de la citoyenneté au Canada. Malgré son utilisation des paramètres libéraux classiques et des mythes nationaux qui l'omettent, son récit offre une dimension plus complexe qui illustre les avantages et les limites de la citoyenneté canadienne. La fuite des hommes et des femmes noirs vers le Canada fait écho aux mythes nationaux et aux valeurs canadiennes de la justice, de la tolérance et de l'immigration évoquées dans son plaidoyer et tant critiquées aujourd'hui comme formant des récits partiels (Mackey, 2002, p. 25; Walcott, 2003, p. 35). Son plaidoyer va néanmoins à l'encontre de plusieurs tendances de l'époque dans la mesure où, en suivant les grandes lignes de l'idéologie libérale classique, Shadd applique cette idéologie aux hommes noirs comme citoyens. Elle montre donc, en faisant usage

entre tout simplement dans la définition de la citoyenneté canadienne selon Shadd qui décrit celle-ci selon sa perspective, celle d'une femme noire libre émigrant des États-Unis.

des paramètres libéraux classiques de la citoyenneté, comment l'universalité apparente de la citoyenneté canadienne cache deux problèmes. D'une part, il est d'autant plus évident que les récits nationaux omettent les noirs comme citoyens. D'autre part, l'incongruité de l'absence des noirs en tant que citoyens plombe les narrations mythiques qui soutiennent la justice, la tolérance du Canada comme terre d'accueil. Les mythes nationaux dépeignent le Canada comme un lieu sûr et progressiste socialement. En outre, la migration des noirs en grand nombre vers le Canada valide le mythe du Canada comme refuge face à l'esclavage. En contrepartie, nous savons que les noirs n'étaient pas encouragés à émigrer au Canada (Bristow, 1994, p. 119-120; Winks, 1997) et qu'il n'y a pas eu une documentation rigoureuse de leur présence.

2.4. Conclusion

Dans le contexte de l'idéologie libérale classique, Shadd et les femmes noires représentent une présence omise car la citoyenneté est réservée principalement à un petit groupe d'hommes blancs propriétaires (Román, 2010, p. 60). Une manière de reconnaître les limites de la citoyenneté libérale classique est d'en reconnaître la différenciation. Ainsi, le concept de semi-citoyenneté (Cohen, 2009, p. 60) et la distinction entre les droits autonomes et les droits relatifs permettent de mettre en évidence la présence politique omise des hommes noirs et d'expliquer l'impact des dynamiques de la race-classe-genre sur la représentation des engagements politiques des femmes noires.

Dans *A Plea for Emigration*, Shadd fait une présentation conventionnelle de la citoyenneté de la citoyenneté canadienne en faisant usage des paramètres libéraux classiques qui l'excluent. Elle cherche à faire passer le message d'une citoyenneté à part entière pour les hommes noirs au Canada en l'adaptant à leurs attentes et à leurs expériences. Bien qu'elle ne revendique pas de changement, Shadd fait ressortir le biais de la citoyenneté libérale classique comme étant un concept masculin et basé sur les dynamiques raciales de l'époque. Cette citoyenneté est une catégorie fixe et étroite que Shadd travaille et adapte à l'expérience des hommes noirs en mettant l'accent sur la « race » et le « mérite ». Ce faisant, elle met de l'avant la citoyenneté comme une expérience plutôt que comme un simple ensemble de paramètres fixes. C'est cette citoyenneté comme expérience, mais à partir de l'écriture politique de Shadd et de l'exemplarité du récit de ses actes politiques, qui fait l'objet du chapitre 3.

CHAPITRE 3: MARY ANN SHADD ET LA FÉMINITÉ POLITIQUE NOIRE CANADIENNE: LA CITOYENNETÉ COMME EXPÉRIENCE ET LA PRODUCTION D'UN RÉCIT EXEMPLAIRE

3.1. Introduction

Dans ce troisième chapitre, je⁵⁸ poursuis un travail féministe de mémoire issu de la nécessité de reconnaître les expériences et contributions politiques des femmes noires, généralement omises de l'histoire canadienne. Il s'agit d'un travail d'enrichissement et de consolidation de l'histoire de la féminité politique noire au Canada sur la base d'une redéfinition de la citoyenneté comme expérience. *Quelle réinterprétation de la citoyenneté canadienne pouvons-nous faire à la lumière de l'exemple de Mary Ann Shadd?* Au chapitre précédent, nous avons vu que Shadd était omise des canons de l'histoire canadienne et qu'elle faisait usage dans *A Plea* des paramètres conventionnels de la citoyenneté libérale classique au XIX^e siècle – tout en les travaillant de l'intérieur – ceux-là même qui affirment son exclusion politique et qui se trouvent à la source de son omission. Tandis que le chapitre 2 se concentrait sur le récit de la citoyenneté canadienne décrite par Shadd dans son plaidoyer, le présent chapitre s'intéresse aux actions politiques de Shadd. L'analyse de ses actions tente d'établir les bases d'une expérience citoyenne des femmes noires dans le contexte de l'imaginaire canadien et constitue ainsi un contre-récit. Ce contre-récit est ma propre intervention dans le but de réinterpréter la citoyenneté canadienne. Je cherche à explorer quels récits historiques sont possibles avec une recentration de la citoyenneté sur l'expérience de la féminité politique noire.

⁵⁸ La première personne sera utilisée surtout pour mettre l'accent sur la position de l'auteure de la thèse qui raconte l'expérience de Shadd et interprète ses effets.

Ainsi, nous abordons dans ce chapitre la deuxième partie de notre hypothèse en forme de paradoxe, à savoir que *Mary Ann Shadd redéfinit la citoyenneté canadienne comme expérience à travers ses écrits et ses actes politiques et incarne une féminité politique noire qui produit un récit exemplaire*. Le plaidoyer sera interprété sous un nouvel angle, comme acte de langage et acte politique (Butler, 2004). De plus, une analyse de son rôle comme rédactrice en chef du *Provincial Freeman* (1853) mettra en lumière sa pratique et son influence politique. Shadd représente un paradoxe car elle décrit et incarne une citoyenneté qui l'exclut. Elle présente une citoyenneté qu'elle s'approprie et qu'elle redéfinit simultanément en l'exerçant. Ce faisant, elle contribue à transformer le récit de la citoyenneté canadienne et à élargir le récit historique du Canada en y incluant la négritude.

L'approche de la *négritude féministe canadienne* donne de l'importance à la négritude, soit la présence des femmes et hommes noirs au Canada. Il est important de rappeler que ce terme, synonyme de *blackness*, est un terme politique qui va au-delà des arguments biologiques et qui réunit un ensemble d'expériences, « une somme d'expériences vécues qui ont fini par définir et caractériser une des formes de l'humaine destinée telle que l'histoire l'a faite : c'est une des formes historiques de la condition faite à l'homme » (Césaire, 2004, p. 80-81). Tel que mentionné au chapitre 1, la négritude est ainsi définie dans cette thèse comme un ensemble de relations temporelles, matérielles et culturelles qui crée ce que Katherine McKittrick décrit comme étant « un contexte de lutte » (*a terrain of struggle*, traduction libre, 2006, p. 7). Enfin, selon Aimé Césaire, « la Négritude au premier degré peut se définir d'abord comme prise de conscience de la différence, comme mémoire, comme fidélité et comme solidarité » (Césaire, 2004, p. 83).

La progression du chapitre se déroule comme suit. Premièrement, dans la partie 3.2, nous abordons la manière par laquelle Shadd redéfinit la citoyenneté canadienne comme expérience à travers ses écrits et ses actions politiques. L'exemple de ses actes politiques montre l'ampleur de ses contributions politiques en tant que femme noire au Canada. Dans la section 3.2.1, nous soutenons que l'écriture de Shadd est une performance politique. Nous expliquons en quoi *A Plea*, le *Provincial Freeman* et la lettre circulaire « Slavery and Humanity » de Shadd peuvent être considérés comme des actes de langage – et plus précisément comme des actes de citoyenneté – en faisant appel au travail de Judith Butler. Ensuite, à la section 3.2.2, nous montrons en quoi les actions de Shadd sont une performance politique. Par la pratique, Shadd incarne une citoyenneté et la redéfinit comme expérience. Nous racontons l'expérience de la semi-citoyenneté de Shadd d'après les écrits choisis et selon ses actions politiques dans la communauté et à travers la presse.

Deuxièmement, dans la partie 3.3, nous explorons le potentiel de l'exemplarité de Shadd et du récit de sa performance politique qui permettent de parler de la présence politique des femmes noires au Canada et de définir leur savoir. Shadd incarne une autre forme de citoyenneté : la féminité politique noire. Cela fait ressortir le paradoxe de Shadd qui emprunte et redéfinit simultanément la citoyenneté libérale classique à travers son expérience politique. À la section 3.3.1, nous rappelons l'importance théorique du quotidien, du particulier et de l'expérience selon les théories de Michel De Certeau (1990) et de bell hooks (1990). Cela nous permet de valoriser l'apport de l'expérience de Shadd. Puis, dans la section 3.3.2, nous montrons que Shadd incarne la féminité politique noire, une citoyenneté définie selon ses propres expériences. Puis, nous articulons à la section 3.3.3, un savoir des femmes noires inspiré par le récit de la performance de la citoyenneté de Shadd.

Troisièmement, nous abordons dans la partie 3.4 la façon dont Mary Ann Shadd incarne un récit exemplaire qui, en tant que réponse à l'omission, devient source de guérison. La section 3.4.1 aborde le lien primordial entre le travail de la mémoire, le récit et la reconnaissance. Puis, à la section 3.4.2, nous faisons un rappel théorique sur la notion de l'exemple inspiré de Todorov (1995) pour parler de la dimension réparatrice du récit exemplaire de Shadd. Ainsi, nous portons attention au contre-récit qu'elle produit et représente, ainsi que son impact sur l'imaginaire national de la citoyenneté.

3.2. Mary Ann Shadd et la citoyenneté comme expérience

A Plea (1852), le *Provincial Freeman* (1853) et la circulaire intitulée « Slavery and Humanity » (1857) sont porteurs d'actes de langage qui redéfinissent la citoyenneté canadienne comme expérience. Shadd performe des actes politiques lorsqu'elle *plaide* pour l'émigration des noirs des États-Unis vers le Canada dans *A Plea* et lorsque dans la circulaire elle *lance un appel* – « our appeal » – aux membres de la communauté noire du Canada-Ouest à appuyer financièrement son journal, décrit comme « an anti-slavery instrumentality » (M. A. Shadd, H. F. Douglass, and I. D. Shadd 1857). L'interprétation proposée est ainsi qu'elle s'approprie, par l'expérience, une citoyenneté qui l'exclut et qu'elle contribue à l'émergence de la féminité politique noire traitée dans la section suivante.

3.2.1. Les écrits de Shadd comme performance politique de la citoyenneté

i. Les écrits de Shadd comme acte de langage

Selon Butler, la rhétorique est un acte de discours. Cela signifie que « le langage agit » (2004, p. 21). L'acte de parler est un acte corporel, mais aussi un acte qui a un impact : « il s'agit tout de même d'un acte, [...] qui non seulement annonce l'acte à venir, mais inscrit une certaine force dans le langage » (Butler, 2004, p. 30). Plus particulièrement, le discours illocutoire pose un acte au moment où il est prononcé (Ibidem, 2004, p. 22).

A Plea for Emigration (1852), *The Provincial Freeman* (1853) et « Slavery and Humanity » (1857) sont des témoignages sur la citoyenneté et le travail journalistique qu'entreprend Shadd au Canada. *A Plea* est un exemple marquant de l'écriture de Shadd comme acte de langage. Le plaidoyer est un acte de discours illocutoire dans la mesure où son auteure plaide en faveur des avantages d'une émigration au Canada pour les noirs des États-Unis. Le fait de chercher à convaincre son auditoire par les mots est un acte de langage. En outre, en énonçant les composantes de la citoyenneté des noirs au Canada dans son plaidoyer, Shadd informe et appelle les noirs américains à émigrer pour s'en prévaloir. La dimension informative est considérable et essentielle au plaidoyer : « the laws of the country gives to [coloured people], at first, the same protection and privileges as to other persons not born subjects; and after compliance with Acts of Parliament affecting them, as taking oath, they may enjoy full "privileges of British birth in the Province" » (Shadd, 1998, p. 89). Les écrits de Shadd ont pour but d'encourager un passage à l'acte.

ii. Les écrits de Shadd comme acte de citoyenneté et performance politique

Shadd pratique sa semi-citoyenneté en usant de certains droits autonomes (voir la section 2.2.2 du chapitre précédent), montrant ainsi qu'elle-même, une femme noire et un sujet politique, n'est pas entièrement exclue d'une pratique citoyenne. C'est là un argument performatif inhérent à son plaidoyer portant sur des questions politiques et visant à convaincre les hommes noirs d'émigrer vers le Canada en soutenant qu'ils peuvent y bénéficier des droits et privilèges de la citoyenneté. L'écriture est cruciale dans l'analyse de la performance politique de Shadd car elle lui permet de contourner en partie les barrières contre la participation politique des femmes⁵⁹ et d'incarner une représentation de la féminité politique noire. Dans cette thèse, la performance renvoie d'abord à l'acte en soi, la dimension pratique de l'écriture (puis de gérer son journal et de faire ce qu'elle fait au quotidien). La performance renvoie aussi au sens particulier que prend l'acte symbolique que pose Shadd en tant que femme noire politique dans le cadre de l'omission historique. Par sa présence et ses actes, je considère que Shadd répond à cette omission et surtout la dénonce directement. Cela dit, Shadd est politique par les actes qu'elle pose et aussi par l'interprétation que je fais de ses écrits comme étant une redéfinition et une réappropriation de la citoyenneté et du politique en tant que femme noire journaliste omise de l'imaginaire politique canadien. Le paradoxe de sa présence et de son agentivité est ce qui rend cette performance d'autant plus importante, controversée et politique.

Qui plus est, le discours est aussi la performance d'un acte, « le dire est un faire » (Butler, 2004, p. 38). Comme l'écrit Butler, « l'acte du discours dit plus que ce qu'il prétend dire, ou le

⁵⁹ Au cours de sa carrière journalistique, Shadd utilise ses initiales pour signer ses articles de journaux. Elle subit des attaques personnelles et a de la difficulté à maintenir la publication de son journal en raison du simple fait qu'elle est une femme et qu'elle est noire (Almonte, 1998, p. 19-20; 21-22).

dit différemment » (2004, p. 31). L'effet qu'il a au moment d'être émis est la performativité. Judith Butler donne l'exemple du mot *queer* et de son effet: « La réévaluation d'un terme comme « *queer* » suggère que le discours peut être « renvoyé » à son auteur sous une forme différente, qu'il peut être cité à l'encontre de ses buts premiers, accomplissant ainsi un renversement de ses effets » (2004, p. 35). En plus d'affirmer la présence politique et l'égalité des hommes noirs, elle déclare sa propre présence politique et égalité par un acte d'écriture politique⁶⁰.

Selon Isin & Nyers, la notion de sujet politique ne correspond pas uniquement à l'individu qui s'engage politiquement, mais aussi à un thème, un débat, un contexte ou un ensemble de médiations politiques (*collective mediations*) :

Note also that we use 'subjects' in the plural because citizenship involves collective mediations and not just the relationship individuals have with their polity. Either way, whether certain political subjects can make claims to being, or constitute themselves as, citizens is an important aspect of the politics of citizenship or politics for citizenship. Finally, note the double meaning of 'political subjects'. Just now we used it to signify those people who have constituted themselves as subjects of politics in the sense that they act as political subjects. But 'political subjects' can also mean those issues that are the topic of discussion under the designation 'political'. In other words, the topics that come under discussion during the mediation of rights between political subjects and polities are themselves a political subject. So when we say 'mediation between the subjects of politics and the polity to which they belong', we mean that politics for citizenship involves both where and how this mediation occurs, who becomes implicated in these rights, and what rights are the focus of mediation (Isin & Nyers, 2014, p. 2-3, je souligne).

Shadd est un sujet politique dans sa relation avec le politique. La protagoniste interagit avec plusieurs thèmes politiques. Elle parle par exemple de l'émigration et des droits des

⁶⁰ Si Shadd ne revendique pas explicitement la pleine citoyenneté pour les femmes dans son plaidoyer, c'est d'abord parce qu'elle écrit dans une situation d'urgence où le pragmatisme occupe une grande place. Comme le souligne Almonte, elle le fera cependant en d'autres circonstances: « Women's rights and suffrage had been covered by both the Freeman and the Voice, but in the last twenty years of her life, Shadd devoted increased energy to the women's movement » (1998, p. 25).

hommes noirs dans son plaidoyer; des droits des femmes et des hommes noirs, ainsi que des circonstances de la vie politique et sociale au Canada dans son journal (« abolition, racial uplift and temperance », Rhodes, 1998, p. 75); et encore de l'élévation sociale et morale des noirs, ainsi que leurs difficultés à maintenir un journal et à s'émanciper dans sa lettre circulaire. Qualifiant le *Provincial Freeman* d'outil anti-esclavagiste, elle écrit:

You are respectfully entreated to consider the claims of the PROVINCIAL FREEMAN, a Newspaper published among the Refugees in the Province of Canada, and now struggling to exist, that it may be an instrument in the hand of Providence, to improve their mental and moral condition, and to encourage habits of Independence (M. A. Shadd, H. F. Douglass, and I. D. Shadd « Slavery and Humanity », 1857).

Shadd rend effective sa présence politique et citoyenne en faisant usage de ses droits, particulièrement son droit à la liberté d'expression: « Rights and duties are brought into being only when citizens actively perform them » (Isin & Nyers, 2014, p. 5). Pour Shadd, c'est le moyen par lequel elle peut participer à la vie politique et exercer une influence au sujet de l'émigration des noirs.

Face aux restrictions des droits relatifs et de la participation politique des femmes, Shadd s'engage politiquement à travers son écriture et incarne une semi-citoyenneté. En écrivant, Shadd s'engage dans une performance politique qui contribue à donner un autre sens à la citoyenneté d'où l'accent qu'y met Shadd sur la race et le mérite. Nous avons vu au chapitre précédent que Shadd a ajouté ces deux composantes à ce qu'elle a observé comme étant des prérequis pour pratiquer la citoyenneté. Ces prérequis vont au-delà des paramètres du statut légal de la citoyenneté et amplifient la définition de la citoyenneté qu'articule Shadd dans ses écrits et par

son acte de citoyenneté par l'écriture. En pratiquant la citoyenneté, Shadd performe une autre dimension de celle-ci par le simple fait qu'elle est une femme noire.

Elle articule la création d'un discours de la négritude canadienne⁶¹ en faisant usage d'un langage conventionnel de la citoyenneté qui l'omet. Ce faisant, elle subvertit en quelque sorte ce langage et performe elle-même un acte de citoyenneté, une citoyenneté féminine noire. Shadd fait l'éloge de la citoyenneté libérale du Canada dans *A Plea*, mais elle en élargit simultanément les paramètres en y inscrivant les hommes noirs comme citoyens et en se faisant d'elle-même une agente politique. Ainsi, l'écriture politique est le support de l'agentivité de Shadd. La manière dont Shadd incarne une performance politique et la citoyenneté comme statut légal modifie l'imaginaire de la citoyenneté de manière à y comprendre un imaginaire de la négritude.

Par sa plume, Shadd fait un travail conscient et inconscient de documentation par lequel elle use de son droit à la liberté d'expression. Elle fait la documentation de la présence politique des hommes noirs, et indirectement des femmes noires comme elle-même, dans un imaginaire politique qui l'exclut et dans lequel ni les femmes noires, ni les hommes noirs ne peuvent pratiquer une pleine citoyenneté. De plus, elle donne à penser que la citoyenneté féminine noire est belle et bien possible, du moins à travers l'écriture. Ainsi, ses mots, qui portent sur l'émigration, l'abolition de l'esclavage, la tempérance ainsi que l'élévation morale et matérielle (*uplift*), ont un impact réel et participent à la construction d'un imaginaire noir de la citoyenneté. Les écrits de Shadd sont la performance d'un acte de persuasion par l'appropriation et l'exemplification de cette citoyenneté.

⁶¹ Je parle ici de négritude canadienne pour indiquer la présence des noirs au Canada.

3.2.2 La citoyenneté comme expérience : les actions de Shadd comme performance politique

La vocation de Shadd est l'écriture. Nous cherchons à montrer que les négociations politiques (au sens de McKittrick 2006, p. x) qu'elle entreprend, comme l'écriture de son plaidoyer, son journal et la lettre circulaire, sont en elles-mêmes des interactions citoyennes. Nous examinons ici son engagement avec le politique dans la pratique des droits autonomes ou dans la re-signification de l'acte de citoyenneté dans l'imaginaire national. En outre, je mets en lumière son militantisme pour une émigration des noirs américains vers le Canada en vue de leur libération physique et morale. Shadd est notamment rédactrice en chef du *Provincial Freeman* et défenseuse des droits des femmes et des hommes noirs en Amérique du Nord. Cela fait de son journalisme un élément majeur de son militantisme. Nous verrons comment Shadd performe sa citoyenneté à travers l'écriture et les engagements qui y sont liés. Puis, comment elle utilise sa vision pour rassembler sa communauté et ainsi devenir une figure politique influente. C'est sur ces dimensions de son action politique que je montrerai qu'elle exemplifie davantage la citoyenneté.

3.2.2.1 *La philosophie politique de Shadd*

Malgré son statut de semi-citoyenne, Shadd s'engage politiquement par sa philosophie politique de plusieurs manières. D'abord, dans son action politique, Shadd doit faire face aux préjugés sexistes de son époque: « Mary Ann Shadd was made to embody the most despised characteristics of Victorian Womanhood: the temptress, the contaminator, the evil yet shrewd

manipulator who could not be trusted » (Rhodes, 1998, p. 72-73). Ces préjugés l'empêchent d'assumer pleinement son rôle en tant que rédactrice en chef du *Provincial Freeman*: « Shadd clearly experienced substantial resistance to her role as editor and publisher » (Rhodes, 1998, p. 99). Néanmoins, Shadd cherche à faire entendre ses idées. Son journal se concentre sur des grands thèmes de l'époque, « l'abolitionnisme, la tempérance et l'élévation raciale » (*abolitionism, temperance, and racial uplift*; Rhodes, 1998, p. 75) dans le cadre de l'émigration vers le Canada. Notamment, elle se prononce sur la capacité des noirs à être citoyens et en fait sa préoccupation première au Canada: « Shadd argued that by demonstrating that black Americans were « fit for freedom, » Canadian emigration could be a potent force for antislavery activism » (Rhodes, 1998, p. 85). Par sa démonstration que les hommes noirs peuvent être libres et égaux, et donc aptes à être citoyens, Shadd démontre qu'elle aussi a le potentiel de s'inscrire pleinement dans les paramètres libéraux classiques qui régulent la citoyenneté comme statut légal.

Elle fait preuve d'agentivité par ses actes politiques mais aussi dans sa volonté et ses vertus politiques – a fortiori le courage – face aux structures sexistes et racistes de son temps. Sa prise de conscience, sa volonté et son acharnement à transgresser et éliminer les barrières sexistes et racistes auxquels font face les femmes et hommes noirs sont constitutifs de son agentivité politique. Shadd rencontre de multiples obstacles à sa pratique de la liberté d'expression et d'opinion et, comme le soutient Rhodes, « she remained defiant about having a public voice, and declared 'I hope, ever to have unrestricted liberty of opinion on all matters of general interest' » (Rhodes, 1998, p. 77).

En outre, elle refuse d'adopter une approche ségrégationniste et considère que le Canada offre les meilleures conditions pour une pleine citoyenneté des noirs (Rhodes, 1998, p. 86). De plus, Shadd envisage le changement social à travers la participation politique : « Shadd believed

she had a right to participate in political discourse and to play an active role in community affairs » (Rhodes, 1998, p. 92). Shadd pose un acte conscient dans ses efforts de faire tomber les barrières pour les femmes noires et s'oppose ainsi aux limites de la race-classe-genre. Comme l'écrit Rinaldo Walcott, « Shadd Cary spoke from an assumption of belonging to the centre – she made her citizenship the basis of such an assumption » (2000, p. 39). Cette supposition n'indique pas tant une perspective erronée de la part de Shadd qu'une conviction qui l'amène à affirmer et à performer un possible et un imaginable de la citoyenneté. Shadd représente une expérience de la citoyenneté qui positionne une femme noire au centre d'interactions politiques dans le contexte canadien du milieu du XIX^e siècle. Elle s'engage à penser, à développer et à inclure sa perspective dans les débats contemporains comme expérience de la citoyenneté dans un contexte qui nie son expérience de celle-ci.

3.2.2.2 *Le pouvoir de rassemblement de Shadd*

Shadd performe sa citoyenneté à l'aide de son droit à la liberté d'association. Elle dirige un journal pionnier au Canada-Ouest : « this newspaper would champion black emigration, and would be a resource for those considering relocation in Canada West » (Rhodes, 1998, p. 75). Son journal cible le lectorat noir et blanc de la communauté abolitionniste du Canada-Ouest (Rhodes, 1998, p. 76). Elle mobilise sa communauté pour soutenir la publication du *Provincial Freeman* et pour continuer les efforts d'émigration vers le Canada. À travers son journal, elle rassemble plusieurs abolitionnistes qui y assument le rôle de rédacteurs et de membres du comité de publications (Rhodes, 1998, p. 74). Elle en fait un outil de libre expression qui fait concurrence au journal, *The Voice of the Fugitive* publié par Henry Bibb avec qui elle est en

conflit. Sachant qu'en tant que femme elle doit rassembler beaucoup de soutien, Shadd cherche à bâtir une communauté autour de son journal :

Her efforts to establish a group identity for the newspaper reflected Shadd's political commitment to a racially integrated community of like-minded activists in Canada West. Readers, contributors, stockholders, and traveling agents could all feel a sense of ownership about the *Freeman* [...]. This new periodical devoted to the interests of Canadian blacks was interested to facilitate and enliven intergroup communication. [...] Shadd was providing a medium they could use to reach each other for commerce, politics, and pleasure, especially in Toronto. [...] Shadd had begun to build a network of friends and supporters who played multiple roles in this « imagined community » (Rhodes, 1998, p. 85).

Elle le fait en usant des privilèges de ses compatriotes masculins pour assurer que son opinion soit écoutée : « Ward agreed to serve as editor to lend prestige and credibility to Shadd's proposed newspaper » (Rhodes, 1998, p. 72). Qui plus est, selon sa vision de créer une communauté libre d'esclavage et de mentalité esclavagiste, Shadd propose la création de la *Provincial Union*⁶² (Rhodes, 1998, p. 94), un autre mode de mobilisation de sa communauté. En fondant ce dernier tout en restant dans l'ombre, elle donne une nouvelle direction aux politiques abolitionnistes. Cette union, la *Provincial Union* était une manière pour les abolitionnistes noirs de se rassembler autour des questions qui touchaient le plus leur communauté :

Here a group of blacks pledged to themselves to the common purposes of self-help, racial uplift, and abolition without the involvement with white antislavery leaders. The Union's goals were to fight slavery, oppose segregated black settlements, encourage black education, and perhaps most important, support the *Provincial Freeman*, which would be designated as the official organ (Rhodes, 1998, p. 94).

⁶² « The Union's goals were to fight slavery, oppose segregated black settlements, encourage black education and perhaps most important, support the *Provincial Freeman*, which would be designated as the official organ » (Rhodes, 1998, p. 94).

De plus, elle est aussi membre des comités de vigilance (*Vigilance Committees*) composés de femmes et d'hommes qui s'organisent pour protéger et offrir leur soutien aux fugitifs qui transitent par le Chemin de fer clandestin (Bristow, 1994, p. 117).

3.2.2.3 L'influence politique de Shadd

Shadd s'engage dans le débat des écoles ségréguées et ouvre une école intégrée⁶³ (McLaren, 2008, p. 73; Bearden & Butler, 1977) en prenant une position anti-ségrégationniste osée pour le contexte. Quant à son journal, il s'agit d'abord d'un média d'information fiable et financièrement abordable (Rhodes, 1998, p. 73 et 84). Il sert aussi de forum pour exprimer ses idées et mettre de l'avant des sujets controversés comme les droits des femmes (Rhodes, 1998, p. 91). Shadd et ses alliés combattent les stéréotypes raciaux de leur époque de diverses manières, notamment en choisissant pour ce journal un nom qui promeut l'indépendance des noirs provenant des États-Unis, *freemen*, plutôt que de recours à l'image plus commune de personnes opprimées en fuite, *fugitives* (Rhodes, 1998, p. 74). L'influence de Shadd s'exerce beaucoup à travers le *Provincial Freeman*. Selon Rhodes, « Shadd was the driving force behind the proposed paper, and it would serve as an uncensored forum for her point of view » (1998, p. 71), par exemple pour avancer « the marginalized position of emigration within the mainstream of black abolitionism » (1998, p. 80). Reconnue pour son journal, Shadd est même invitée à plusieurs conférences à travers le nord des États-Unis pour promouvoir une émigration

⁶³ Au XIX^e siècle, au Canada-Ouest, les écoles sont ségréguées, plus particulièrement au sud de la province où une population noire importante s'est installée (McLaren, 2008, p. 71). Les protestants et les catholiques ont réclamé leurs propres écoles (McLaren, 2008, p. 76). Cela a créé une opportunité pour les écoles de justifier une exclusion des noirs et un refoulement dans leurs propres écoles sur la base des préjugés raciaux affirmant l'infériorité morale des noirs (McLaren 2008, p. 71).

des noirs vers le Canada (Rhodes, 1998, p. 77-78), agissant ainsi comme l'une des pionnières de la parole publique des femmes noires (ibidem, p. 85).

Shadd s'impose dans le monde de la presse, donne une nouvelle direction aux politiques abolitionnistes en fondant la *Provincial Union* (tel que mentionné plus haut). En faisant cela, elle contribue à renforcer une communauté noire face au manque de soutien de la communauté abolitionniste blanche (*Anti-Slavery society of Canada*, Rhodes, 1998, p. 94). Vers la fin de sa carrière, Shadd est plus consciente de la résistance dont font preuve les hommes, mais surtout les femmes noires à son égard. Dans l'espoir de changer les normes raciales et de genre du milieu de la presse, elle continue à insister sur le besoin de ses lecteurs à mettre de côté leurs préjugés sexistes. Elle encourage davantage les femmes noires à se lancer dans la profession de rédactrice, « To colored women, we have a word—we have 'broken the Editorial ice,' whether willing or not, for your class in America; so go to Editing » (Rhodes, 1998, p. 98-99).

Selon moi, en pratiquant sa semi-citoyenneté, Shadd affirme que son expérience citoyenne existe réellement au delà des limites d'un statut légal et contribue à redéfinir les contours de la citoyenneté canadienne. Ce faisant, elle encourage aussi les femmes, particulièrement les femmes noires, à faire de même et à se lancer dans le journalisme (cf. Almonte, 1998, p. 22). Dans la prochaine section, je cherche à démontrer en quoi l'expérience de Shadd énonce le récit de ses actions politiques. Il constitue forcément un contre-récit aux récits nationaux qui sert de modèle pour donner une voix aux expériences citoyennes des femmes noires.

3.3 Mary Ann Shadd et la production d'un récit : le quotidien et la féminité politique noire vers un savoir des femmes noires

Dans cette section, j'explore comment l'approche de la négritude féministe canadienne permet de faire valoir les expériences marginalisées des femmes noires. À la sous-section 3.3.1, l'importance de l'expérience particulière, appréhendable à travers la notion du quotidien, sera mise en lumière. Puis, à la sous-section 3.3.2, à travers l'expérience particulière de Shadd, je vais articuler un récit de citoyenneté, celui d'une féminité politique noire, qui valorise des expériences omises : celles des femmes noires. Je tenterai alors de définir ce que j'ai nommé la féminité politique canadienne. À partir de cette dernière, dans la section 3.3.3, je tirerai certains éléments du contre-récit de Shadd pour parler des habitudes et d'un quotidien politique peu explorée. Ainsi, je mettrai en lumière une tradition politique des femmes noires : le savoir des femmes noires.

3.3.1 L'importance du quotidien, du particulier et de l'expérience

Pour mieux comprendre l'importance de l'expérience, il convient de revenir brièvement à Michel de Certeau. En portant attention au particulier ou à « l'homme ordinaire », il est possible de définir, d'articuler des « manières de faire » (De Certeau, 1990, p. xxxvi, xl) ou des expériences dans le but de théoriser le quotidien ou de généraliser le particulier. En fait, cette approche veut donner au particulier une valeur *universelle* (non essentialiste). Elle est très pertinente pour étudier des groupes marginalisés dont les expériences sont trop souvent ignorées et omises. Certeau cherche à expliciter les relations qui permettent de théoriser les « manières de

faire » (1990, p. xxxv) en parlant d'une composition et même d'une culture de pratiques qui caractérisent les pratiques des dominés:

D'une part, l'analyse montre plutôt que la relation (toujours sociale) détermine ses termes, et non l'inverse, et que chaque individualité est le lieu où joue une pluralité incohérente (et souvent contradictoire) de ses déterminations relationnelles. D'autre part et surtout, la question traitée concerne des modes d'opérations ou schémas d'action, et non directement le sujet qui en est l'auteur ou le véhicule. Elle vise une logique opératoire [...] qui [...] est occultée par une rationalité désormais dominante en Occident. Ce travail a donc pour objectif d'explicitier les *combinatoires d'opérations* qui composent aussi (ce n'est pas exclusif) une « culture », et d'exhumer les modèles d'action caractéristiques des usagers dont on cache, le statut de *dominés* (ce qui ne veut pas dire passifs ou dociles) (Certeau, 1990, p. xxxvi).

La culture des dominés ressort donc à partir d'une structure et d'un contexte dominant. La relation sociale, l'interaction avec le contexte social est ce qui définit l'expérience d'un individu. C'est grâce aux idées de Certeau que nous est venue la notion de *culture sociale des expériences communes*. Cette notion vise à mettre en valeur des expériences particulières tout en trouvant des points communs pour généraliser leur importance. Notamment, l'idée de mettre en valeur les expériences des *dominés* (Certeau, 1990, p. xxxvi), comme avance hooks, est une manière de répondre à la prétendue neutralité libérale, surtout en ce qui concerne la citoyenneté comme statut légal et son expérience. Cela dit, en étudiant le particulier, nous avons comme objectif de faire ressortir les relations sociales, les catégorisations de la race-classe-genre, en évitant de faire un portrait essentialiste des expériences des dominés, comme celles des femmes noires.

Dans la représentation d'expériences omises, bell hooks insiste sur le défi de redéfinir une présence marginale qui ne s'intègre pas au discours dominant: « An adequate response to [the fear that it will cause folks to lose sight of the specific history and experience of African-Americans] is to critique essentialism while emphasizing the significance of « the authority of experience » » (hooks, 1990, p. 29). Il convient alors de mettre l'accent sur l'expérience

particulière pour contrer les stéréotypes et valider une expérience plus complexe des femmes noires.

La particularité de Shadd, son expérience de la citoyenneté délimitée par la race-classe-genre, ainsi que la manifestation de la négritude (historiquement, socialement et politiquement) font ressortir les structures et mécanismes de l'idéologie libérale classique. Elle nous permet de généraliser les expériences omises des femmes noires qui selon McKittrick sont difficiles à retracer et à relocaliser : « black femininity is altogether knowable, unknowing, and expendable: she is seemingly in place by being out of place » (2006, p. xv). La particularité de Shadd et l'étude de la *culture sociale des expériences communes* nous permettent d'appréhender plus précisément la citoyenneté comme expérience. La féminité politique noire est le concept qui en ressortira.

3.3.2 La féminité politique noire

La féminité politique noire est l'expression d'une expérience de la citoyenneté. Elle s'exprime dans sa particularité en réponse au contexte libéral classique qui règlemente l'expérience de la citoyenneté selon les dynamiques sociales de la race-classe-genre. Cela dit, nous cherchons à définir une féminité politique noire à partir de l'idée que les femmes noires font l'expérience d'une *culture sociale d'expériences communes*. Cela signifie qu'elles vivent des expériences communes d'omission, font face aux obstacles structurels de la race-classe-genre, manifestent une résistance et font preuve de résilience dans le but de contrer une culture sociale oppressive de l'imaginaire canadien. Nous représentons d'abord cette culture à travers l'exemple de l'expérience d'une femme noire : Mary Ann Shadd. Son expérience particulière ne

dicte pas celle de toutes les femmes noires, mais sert de modèle à partir duquel nous pouvons les historiciser à nouveau et parler de leurs contributions politiques. hooks appuie l'importance de nommer les femmes noires:

I call their names in resistance, to oppose the erasure of black women – that historical mark of racist and sexist oppression. We have too often had no names, our history recorded without specificity, as though it's not important to know who – which one of us – the particulars (hooks, 1990, p. 116).

De même, elle souligne l'importance de nommer les expériences particulières des femmes noires comme référence historique et sociale: « It is possible that black slave women were among the first, if not the first group of females, to make crazy quilts, and that it later became a fad for privileged white women » (hooks, 1990, p. 118-119). En comparaison, je considère que Shadd marque une tradition intellectuelle écrite chez les femmes noires au Canada-Ouest qui est souvent associée aux femmes blanches. Entre autre, l'année de la publication de *A Plea* (1852), une britannique blanche publie un premier manuscrit d'une série de réflexions sur l'émigration. Les manuscrits de Moodie et de sa sœur ont été retenus dans la littérature canadienne de l'époque, tandis que le travail de Shadd en est omis⁶⁴. Qui plus est, tel qu'il a déjà été mentionné, Shadd écrit dans un contexte où la presse noire est elle aussi dominée par les hommes, ce qui constitue un obstacle majeur à la reconnaissance de ses écrits à son époque et a posteriori.

Un autre élément commun aux femmes noires du Canada-Ouest était l'expérience de barrières de race-classe-genre dans la pratique de leur semi-citoyenneté comme statut légal.

⁶⁴ Dans l'introduction de Richard Almonte (1998), il explique que les travaux de Mary Ann Shadd, Susanna Moodie et Catherine Parr Traill sont d'égale importance dans la littérature canadienne. Elles donnent des témoignages sur l'émigration vers le Canada. Pourtant, le manuscrit de Parr Traill intitulé *The Female Emigrant's Guide* (1854) est ensuite re-publié sous le nom de *The Canadian Settler's Guide*, tandis que *A Plea for Emigration* reste longtemps oublié.

Néanmoins, leur expérience de la citoyenneté s'épanouit à travers la mobilisation sociale et politique ainsi que l'expression et le partage d'idées (Bristow, 1994, p. 122), par exemple à travers le *Provincial Freeman*. Ces récits individuels d'expériences politiques et citoyennes sont représentatifs d'un récit collectif et d'une expérience commune plus large: « Each individual story is powerful [...] These new stories contribute to a collective story in which every indigenous person has a place » (Tuhiwai Smith, 1999, p. 144). Les expériences de marginalisation de ces femmes noires font partie d'une expérience collective de leur semi-citoyenneté. La notion de féminité politique noire permet en quelque sorte de reconstituer et mettre en valeur ces récits à partir de l'importance donnée à l'expérience (« authority of experience », hooks, 1990, p. 29). L'expérience de Shadd compte pour le développement d'un modèle de l'expérience féminine politique noire.

Le récit que je fais de l'expérience de Shadd et l'importance de son exemple contribuent à donner forme aux expériences d'une communauté noire au Canada-Ouest. Le récit que je fais des actions de Shadd inscrit de manière visible les récits des noirs dans l'imaginaire national. Il s'agit d'un récit de décolonisation, c'est-à-dire un contre-récit par son objectif de valider des expériences omises.

3.3.3 Shadd et la création d'un savoir

La féminité politique noire me permet d'établir un lien entre les femmes noires et le politique, créant une autre forme de savoir. Le récit que je fais de l'expérience particulière de Shadd est important car il rend possible la reconnaissance de cette autre forme de savoir: un savoir marginal. Cela permet aussi d'articuler une positionnalité omise, en l'occurrence celle de

Shadd. Le lien entre le concept du récit et le savoir marginal est la possibilité de documenter des expériences omises. En outre, le récit contribue à former la positionnalité sociale en même temps qu'il en constitue une représentation.

La négritude féministe canadienne tente de faire valoir un savoir, soit une perspective ignorée. En se tournant vers ce que les expériences de Shadd peuvent nous enseigner, je propose d'autres formes de savoir. Ainsi, je m'inspire de la définition que Katherine McKittrick propose du savoir des femmes noires: « black women's geographies (such as their knowledges, negotiations, and experiences) » (2006, p. x).

Le savoir émerge de *l'espace social* (Bourdieu, 1994, p. 28) et de la pratique du quotidien qui se fait dans cet espace. L'espace social représente une compilation des habitudes, des traits, des circonstances pour en faire une manière de (re)connaître⁶⁵ l'espace à travers un positionnement social ou une positionnalité. La notion d'*une culture sociale d'expériences communes* en est une dimension et représente des éléments communs aux récits des femmes politiques noires dans le contexte canadien. Cette *culture sociale* et ses éléments sont des indicateurs de l'espace social où a lieu l'expérience. La culture sociale des femmes noires définit alors leurs expériences. La *culture sociale* en question m'a permis de démarquer les caractéristiques de la féminité politique noire comme expérience citoyenne dans la sous-section précédente. L'espace social permet de faire ressortir un savoir propre aux femmes noires.

À partir de l'expérience citoyenne de Shadd, comme exemple de la féminité politique noire, je propose de définir le savoir des femmes noires au Canada selon trois grands thèmes. Tout d'abord, 1) la prise de conscience est une caractéristique de l'action politique de Shadd et d'autres femmes noires politisées par leur prise de parole et/ou l'écriture comme Mary Bibb.

⁶⁵ L'accent est mis sur le fait de reconnaître (ou connaître à nouveau) car nous parlons de présences qui ont été omises.

L'éducation occupe un rôle primordial dans l'émancipation des noirs au Canada. Comme nous l'avons rappelé dans l'introduction de ce chapitre, la négritude est « prise de conscience de la différence » (Césaire, 2004, p. 83). Dans *A Plea* comme dans le *Provincial Freeman*, Shadd défend des positions non conventionnelles qui touchent aux expériences de la « différence », soit de la race-classe-genre de l'époque. Je considère que Shadd fait partie d'un mouvement précurseur au mouvement de négritude des années 1960 pour plusieurs raisons citées ci-dessous. La prise de conscience de Shadd se fait à partir de sa situation en tant que femme noire du nord de l'Amérique. Sa pensée politique participe à une tradition de réflexion politique sur les questions identitaires et d'appartenance noirs au cœur de l'émigration. Tel que mentionné à la sous-section 3.2.2.1, Shadd priorise la libération politique et surtout une autonomie économique et sociale des noirs pour promouvoir le *racial uplift*. Ces idées préfigurent celles du mouvement de la négritude qui, plusieurs décennies plus tard, lutte pour la libération politique et culturelle des « peuples noirs » (Kesteloot, 1968, p. 11). Le récit de Shadd symbolise une série de circonstances et d'événements qui ont jeté les bases de la négritude des années 1960, dont des siècles d'omission historique, ce que Walcott désigne comme « the nation[']s denial of an almost five-hundred-year black presence » (2003, p. 35). Dans ses écrits, Shadd aspire à l'égalité et à la reconnaissance des noirs et est en cela une précurseuse du mouvement de la Négritude.

Ensuite, 2) la représentation comme forme de résistance et de résilience par l'écriture, l'éducation et la mobilisation des idées était un moyen pour les femmes de participer aux débats politiques. La liberté d'expression par l'écriture était un droit autonome qui leur était accessible. Vue à partir du récit de Shadd dans le cadre de l'omission et qui nous sert d'exemple, sans être unique en son genre, nous faisons recours à la perspective des *black feminists* (section 1.4.3 du chapitre 1). Celles-ci nous rappellent le caractère dépolitisé et effacé des contributions des

femmes noires dans le contexte dominant et l'importance de considérer avant tout que dans leurs actes et leur présence, même éphémère, elles étaient politiques (cf. bell hooks au sujet des courtpointes, 1990, p. 118-119). À partir de cette perspective, je soutiens que la citoyenneté des femmes noires est avant tout caractérisée par la centralité de leur rôle dans la mobilisation des idées, la subsistance des économies domestiques et publiques, de même que le fonctionnement et le bien être de la société. Le '*Windsor Ladies Club*', mené par Mary Bibb, la *Literary Society*, gérée par Amelia Shadd, et le *Provincial Freeman*, créé par Mary Ann Shadd, sont des exemples de cercles intellectuels qui généraient différentes formes d'actions politiques et sociales (Bristow, 1994, p. 122). Les femmes noires comme Shadd ont ouvert des écoles, ont participé à des conférences politiques et ont influencé le discours politique de l'époque (Bristow, 1994, p. 122; Tobin, 2008). Sur le plan économique, la participation des femmes noires était cruciale. Elles étaient particulièrement actives dans l'agriculture, dans les affaires (en tant que propriétaire principale ou propriétaire secondaire, qui était plus souvent une femme ou l'épouse du propriétaire) et dans les travaux domestiques (Bristow, 1994, p. 99-100, 125). Puis, la santé et le bien être de la société sont en grande partie le fait des femmes noires. Les femmes noires sont donc à la base du fonctionnement social, ce qui n'est pas une idée nouvelle en ce qui concerne l'histoire des femmes.

À partir de Shadd et les femmes noires écrivaines, je constate une mise en abîme dans le contexte de leur ré-historicisation. En encourageant les noirs à émigrer au Canada, Shadd réaffirme la présence des noirs (pour ceux qui y sont déjà) et les décrit consciemment comme faisant partie de l'imaginaire national. Par le fait même, elle raconte une série d'expériences des noirs et documente la présence des hommes noirs, ainsi que la sienne. De même, en tant qu'auteure de la présente thèse, je fais ici un travail de documentation et de contre-récit en

étudiant Shadd. Je valorise les contributions et expériences de Shadd ainsi que d'autres femmes noires. Puis, j'articule à l'aide de son exemple une autre forme de citoyenneté : la féminité politique noire. Cette version de la citoyenneté canadienne me permet de combler au moins en partie l'omission dont faisait l'objet la négritude dans l'imaginaire canadien. À cet égard, je transmets un récit dans le but de travailler la mémoire et de participer à un projet plus large de guérison sociale par la représentation et l'affirmation d'une présence significative. Ainsi, à travers ce double travail de documentation, un droit fondamental de représentation des peuples colonisés est articulé: « Indigenous communities have struggled since colonization to be able to exercise what is viewed as a fundamental right, that is to represent ourselves » (Tuhiwai Smith, 1999, p. 150). Shadd et moi, nous participons à la production d'une représentation et d'un savoir sur les femmes noires. Nous faisons un travail de réimagination critique (*critical imagination*, hooks, 1990, p. 19) dans le processus de ré-historicisation des noirs. Le pouvoir de se représenter de manière critique et non-conventionnelle, qui reflète le quotidien d'une réalité plus exacte, permet aux groupes marginalisés de reprendre le contrôle de leur identité et de leur présence.

Finalement, 3) l'effet du paradoxe est caractérisé par la tension que représentent les femmes noires dans l'imaginaire national, à l'exemple de Shadd : « when blackness works to elaborate Canadianness it simultaneously unsettles Canadianness. That is, Blackness interrupts “Canadian” scenes and simultaneously sets the stage for particular and different enactments of Canadianness » (Walcott, 2000, p. 37). Shadd redéfinit le sens de la citoyenneté canadienne par le simple fait de la performer en tant que femme noire. Simultanément, elle remet en question la masculinité qui prend beaucoup de place dans l'histoire de la négritude, de la mobilisation politique noire et de la presse noire au Canada. Jane Rhodes rappelle à plusieurs reprises les stéréotypes sexistes qui pesaient sur les femmes de l'époque victorienne: « A woman with

political influence had to be reconstructed as deviant and wicked, someone to be shunned and reviled » (Rhodes, 1998, p. 73). Shadd affronte ces obstacles avec sa conviction d'appartenance citoyenne. L'effet de tension marque la présence des femmes noires dans un contexte politique car elles secouent les conventions de genre, en plus de bouleverser l'imaginaire national blanc : « to consider gender within the contexts of national formation is to unsettle the nation: when gender is raced, the disruption is massive. When it is a Black woman we must consider, national formation is thrown into chaos » (Walcott, 2000, p. 37).

Globalement, en mettant en valeur l'expérience j'arrive à la fois de souligner les omissions et d'exposer les expériences de citoyenneté omises. Shadd rend possible un récit de l'expérience citoyenne des groupes marginalisés. Son expérience particulière est un moyen de faire sens et d'ouvrir la voie à ce qui est généralement omis et peu ou pas documenté. La dimension expérientielle de la citoyenneté permet ainsi d'inclure les populations marginalisées, notamment les femmes noires, dans l'imaginaire de la citoyenneté canadienne. Le savoir des femmes noires concrétise et documente la présence, les habitudes, la manière dont les femmes noires se re-spatialisent dans l'histoire politique canadienne. Les contributions qu'elles nous laissent sont celle d'une prise de conscience de la négritude, d'une tradition écrite de résistance et de résilience par les représentations qu'elles créent, ainsi que l'effet de paradoxe, de tension propre à la controverse de leur présence politique.

3.4 Shadd comme récit exemplaire: le traumatisme, le travail de la mémoire et la guérison

Dans cette section, nous explorons le récit exemplaire de l'expérience de Shadd comme réponse à l'omission. Premièrement, il permet de ré-historiciser une tradition politique noire. Deuxièmement, il fait un exemple de l'agentivité de Shadd et des noirs. Ces deux éléments contribuent au travail de mémoire. Ce dernier solidifie le récit, permettant d'entamer un processus de deuil et de guérison. La solidification de la mémoire est possible grâce à une reconnaissance qui concilie la mémoire des noirs avec l'appartenance citoyenne dans l'imaginaire canadien.

3.4.1 Le Traumatisme historique, le travail de la mémoire et la reconnaissance

L'omission fait de la mémoire des noirs au Canada une mémoire blessée parce que l'histoire nationale raconte une version très incomplète et peu représentative de leurs contributions. Les noirs au Canada ont vécu leur part de traumatismes collectifs. Katherine McKittrick (2006) mentionne le Passage du milieu, l'esclavage, le déplacement forcé ou l'insécurité que connaissent les communautés noires, même lorsqu'elles trouvent refuge par le Chemin de fer clandestin au Canada-Ouest. L'omission des noirs au Canada, c'est aussi l'omission de leurs traumatismes – ce qui fait obstacle à tout processus de deuil et de guérison.

Cet excès d'omission, qui lui-même constitue un traumatisme historique, conduit à ce que Paul Ricœur appelle « une mémoire malade » ou « une mémoire blessée » (2000, p. 83-84)⁶⁶.

⁶⁶ À titre d'exemples d'omissions, mentionnons des cimetières (St. Armand, Québec) et autres lieux de mémoire noirs (Africville, Nouvelle-Écosse; Negro Creek, Ontario; Hogen's Alley, Colombie Britannique). Selon Rinaldo Walcott, l'omission hante la mémoire et le souvenir. Il aborde les noms de rues et autres traces de la négritude qui ont été effacés de l'imaginaire national canadien: « If Negro Creek Road disappears from Ontario and thus Canadian maps, memory and remembering will be the ghosts that haunt Holland Township and Canada. Canada's continued

Pour remédier à cette blessure, il importe de faire un deuil qui passe par un travail de mémoire. Todorov (1995) et Tuhiwai Smith (1999) soulignent l'importance du passé et du lien fragile entre la mémoire et « l'identité ». Le présent dépend de la représentation du passé (Todorov, 1995, p. 25) et le lien entre le passé et le futur se fait lorsqu'il y a récit réparateur: « The story and the story teller both serve to connect the past with the future, one generation with the other, the land with the people and the people with the story » (Tuhiwai Smith, 1999, p. 145). Le lien entre le passé et le futur, entre les générations et entre le peuple et la terre est possible grâce au récit. Comme nous l'avons mentionné à la sous-section 3.3.3, le récit aide à créer une positionnalité sociale. C'est-à-dire que le récit concrétise une réalité, des expériences, les valorise. Il donne naissance à une mémoire, donc à une « identité » (cf. Wieviorka, 2001), ou à une présence sociale, historique et politique. La réclamation du passé par le récit permet de comprendre le présent. Il est ensuite possible de passer à l'action, de corriger ou de se remémorer les événements douloureux pour entraîner la guérison : « [...] history is important for understanding the present and that reclaiming history is a critical and essential aspect of decolonization » (Tuhiwai Smith, 1999, p. 30). Le travail de la mémoire que nous entamons, en étudiant les actions politiques de Shadd et sa performance de la citoyenneté comme contre-récit, permet de faire ce lien entre le passé et le présent qui, pour les noirs, se traduit par l'appartenance.

Les récits de la féminité politique noire sont le fruit d'un mouvement de prise de conscience canadienne. Cela signifie qu'une positionnalité, qu'une identité ou expérience de vie citoyenne a été articulée à travers le concept de la féminité politique noire pour contester l'omission : « lorsqu'une identité collective conteste, et, de là, réclame reconnaissance, c'est

forgetfulness concerning slavery here, and the nation-state's attempts to record only Canada's role as a place of sanctuary for escaping African-Americans, is a part of the story of absenting blackness from its history » (Walcott, 2003, p. 49-50).

aussi, précisément, pour mettre en cause l'oubli ou l'ignorance dont elle a été historiquement victime » (Wieviorka, 2005, p. 166). La mobilisation politique que représente cette expérience de la citoyenneté permet de contribuer à un langage, le savoir des femmes noires, pour inscrire un groupe dans l'histoire du Canada. Mary Ann Shadd fait preuve de conscience collective dans ses engagements et ses écrits et se constitue en sujet susceptible de mobiliser la conscience et la positionnalité (en termes d'expériences et de récits) qu'elle représente. Le processus de mobilisation de la conscience, de la mémoire et des luttes ou expériences autour de la positionnalité cristallise le processus d'« *ethnicisation* » qui met en valeur la présence et la positionnalité d'un groupe :

Pour qu'il y ait mémoire collective, il faut une identité inscrite dans l'histoire. [...] Cette situation explique pourquoi il convient de distinguer, dans la production des différences, entre ce qui ressortit au retournement du stigmat, lequel peut s'opérer sans référence à un passé collectif d'oppression ou de domination, et les cas qui renvoient à une mise en avant de ce passé, à la fois comme ressource dans le cadre d'une mobilisation, et comme enjeu dans la revendication de la reconnaissance (Wieviorka, 2005, p. 179).

L'omission et l'oppression produisent une mémoire blessée. Le récit des actions politiques de Shadd sert de témoignage et dément l'omission qui, rappelons le, est une forme de dépossession, de déshumanisation (cf. McKittrick, 2006). Shadd donne un visage et une représentation à une appartenance canadienne noire. Au moment où nous dévoilons l'omission comme démesurée, soit un abus de mémoire (Ricœur, 2000, p. 68), il est possible de réclamer la reconnaissance politique et historique des femmes noires. À partir de cela, un travail et une mobilisation de la mémoire sont nécessaires. Par ce fait, l'exemplarité du récit de Shadd qui incorpore dès lors, la féminité politique noire et le savoir des femmes noires nous permettra de raconter et de documenter un récit de la guérison.

3.4.2 Le récit de Shadd comme récit exemplaire et guérison

Le travail de guérison se fait à travers la généralisation d'un événement pour en faire un exemple. Cet exemple produit une leçon pour le présent:

L'opération est double : d'une part, comme dans le travail d'analyse ou de deuil, je désamorce la douleur causée par le souvenir en le domestiquant et en le marginalisant; mais, d'autre part – et c'est en cela que notre conduite cesse d'être purement privée et entre dans la sphère publique –, j'ouvre ce souvenir à l'analogie et à la généralisation, j'en fais un *exemplum* et j'en tire une leçon; le passé devient donc principe d'action pour le présent (Todorov, 1995, p. 30-31).

Le récit de Shadd permet d'ethniciser la négritude au Canada en parlant de féminité politique noire, mais aussi en intégrant la négritude dans les récits nationaux. Désamorcer la douleur correspond au processus d'ethnisation dont parle Wieviorka (2001, p. 179), qui demande d'identifier le stigmate et de réclamer reconnaissance. Ainsi, l'omission en tant qu'omission des contributions et des traumatismes des noirs dans l'histoire nationale ont été identifiés et analysés au cours de cette thèse. Par ce fait, nous pouvons solidifier une présence et une mémoire noire au Canada à partir du contre-récit de Shadd qui comble l'omission, mais qui sert aussi d'« *exemplum* » et de leçon. Le récit de la performance politique de Shadd a servi de représentation possible de la féminité politique noire. Cet exemplum donne alors lieu à la possibilité d'user de cette composante de la mémoire pour faire une généralisation et de tirer une leçon pour le présent. Une proposition serait de se poser la question de savoir où se trouvent les femmes noires dans un contexte historique et politique? Ou du moins, qui manque à ce contexte? Qui plus est, cette mémoire a une dimension de guérison. En tant que récit exemplaire, cela signifie qu'il est un récit reconnu et connu, qu'il est comparable à d'autres récits qui sont

intégrés dans « l'histoire universelle ». Ainsi, le récit de l'expérience de Shadd peut être utilisé comme un récit exemplaire qui répond aux omissions des noirs dans les récits nationaux.

L'exemplarité du récit de Shadd dépeint deux aspects. D'abord, il est représentatif d'un récit citoyen marqué par l'expérience de la race-classe-genre ou de la différence. Cela dit, j'interprète le récit de Shadd comme étant un contre-récit de par la prise de conscience de la négritude, un modèle selon lequel les récits des peuples marginalisés et colonisés peuvent être racontés au Canada. Puis, il représente un récit exceptionnel dans le sens où Shadd va à contre-courant des tendances de son époque. Elle contribue à produire un contre-récit et se démarque par son agentivité représentative de celle des femmes politiques noires.

Le traumatisme historique fait partie intégrante de l'histoire nationale et est le résultat de la présence omise des femmes noires dans son imaginaire. Toutefois, le travail de mémoire que je fais des actions et de la performance de la citoyenneté par Shadd offre un témoignage selon lequel la reconnaissance peut être réclamée. Par conséquent, le récit de Shadd devient un récit qui a la possibilité de restaurer la présence politique des femmes noires par sa valorisation des expériences vécues. Il devient un récit de guérison en raison de son exemplarité, de sa capacité à être généralisé et à combler la blessure de l'oubli, ainsi qu'en raison de sa capacité à servir de leçon. Cette leçon peut servir à prévenir que d'autres omissions restent sous silence et que la valeur des groupes omis dans l'histoire nationale attire davantage notre attention.

3.5 Conclusion : Shadd et le projet de la décolonisation

[...] decolonization refers to breaking with the ways our reality is defined and shaped by the dominant culture and asserting our understanding of that reality, of our experience (hooks, 1993)

Le récit que je fais de l'engagement politique de Shadd et de sa performance politique et citoyenne présente une perspective marginalisée. Mais, en interprétant l'écriture de Shadd comme un acte de langage et de citoyenneté, je considère qu'elle performe une citoyenneté à laquelle elle n'a pas pleinement accès. En ayant recours à la dimension expérientielle de la citoyenneté, nous avons montré comment l'expérience de la citoyenneté de Shadd peut être intégrée à l'imaginaire canadien. Notamment, j'ai articulé la féminité politique noire comme mettant en relief une série de caractéristiques des femmes noires de l'époque et de leurs interactions avec le politique. La négritude féministe canadienne m'a permis d'identifier plus clairement des expériences marginales des femmes noires et les liens entre elles, soit ce que j'ai nommé *une culture sociale d'expériences communes*. Un savoir des femmes noires en a été reconstruit, à partir d'un espace social, d'une réalité quotidienne que j'ai fait ressortir de leurs expériences politiques. Ce savoir est définit par 1) la prise de conscience de la négritude, 2) la représentation comme source de résistance et résilience et 3) l'effet paradoxal de la présence de la féminité politique noire dans un contexte politique dominant de la masculinité blanche et bourgeoise qui vient bouleverser l'imaginaire national. Ainsi, je considère que Shadd et la féminité politique noire s'intègrent dans un projet plus large de contestation et de guérison : celui de la décolonisation et de la reconnaissance de la mémoire des femmes noires par leur représentation politique dans l'imaginaire national.

CONCLUSION GÉNÉRALE

La thèse de recherche intitulée, « Mary Ann Shadd et l’imaginaire de la citoyenneté canadienne: expérience et exemplarité de la féminité politique noire au XIX^e siècle » aborde la symbolique d’une femme noire du XIX^e siècle dont l’exemple permet de proposer une relecture de la citoyenneté libérale classique et d’articuler d’autres récits historiques qui valorisent les femmes noires. La thèse s’est concentrée d’autant plus sur la critique de l’idéologie libérale classique, les structures idéologiques et de leurs mécanismes qui permettent d’ignorer les contributions des femmes noires et de les omettre de la citoyenneté et de l’histoire canadienne.

Le Chapitre 1 pose le problème de l’omission des femmes noires et de leurs contributions politiques dans l’histoire du Canada. Il présente particulièrement Mary Ann Shadd comme un exemple de femme noire qui permet d’explorer d’autres possibilités face à la citoyenneté et à l’appartenance en répondant à la question suivante: *Quelle réinterprétation de la citoyenneté canadienne pouvons-nous faire à la lumière de l’exemple de Mary Ann Shadd?* Nous avons utilisé l’approche de la négritude féministe canadienne qui remet en question la manière dominante de raconter l’histoire nationale et qui porte attention précisément à la présence omise des femmes noires et leurs expériences. Nous avons cherché à montrer que *bien que Mary Ann Shadd soit omise de l’histoire du Canada et bien qu’elle fasse usage des paramètres conventionnels de la citoyenneté libérale classique du XIX^e siècle dans A Plea, elle redéfinit la citoyenneté canadienne comme expérience à travers ses écrits et ses actes politiques et incarne une féminité politique noire qui produit un récit exemplaire.*

Le Chapitre 2 a analysé les fondements de l’idéologie libérale classique au cœur de la définition de la citoyenneté et de l’appartenance, ainsi que la définition que lui apportait Shadd.

Ainsi, le concept de la citoyenneté sous-entend des rapports de pouvoir de race-classe-genre, faisant de la blanchité masculine l'image de la citoyenneté canadienne. Cette conceptualisation produit donc plusieurs limites résultant dans l'omission des hommes noirs et plus précisément des femmes noires dans l'imaginaire politique canadien. Cette omission est partielle. Les hommes noirs ont une semi-citoyenneté qui leur donne certains droits relatifs, puis les femmes noires n'exercent que certains droits autonomes. Le concept de « semi-citoyenneté » nous permet de nuancer l'état de la citoyenneté des hommes noirs, puis des femmes noires. Une particularité de la description de Shadd de la citoyenneté dans son plaidoyer est qu'elle en fait une description selon les paramètres libéraux classiques qui l'excluent, tout en se l'appropriant. Elle introduit les notions de « race » et de « mérite » qui donnent une précision sur l'importance de la citoyenneté canadienne et de l'appartenance pour les noirs surtout en matière d'égalité. Le paradoxe se trouve alors dans le simple fait que Shadd soit omise de la citoyenneté, mais qu'elle la revendique pour les hommes noirs, pour elle-même par la performance politique de son écriture, et qu'elle acquiesce aux paramètres libéraux classiques qui rendent son omission possible.

Néanmoins, dans le Chapitre 3, je démontre que l'articulation libérale classique de la citoyenneté dans le plaidoyer de Shadd n'est pas uniquement une réitération de celui-ci, mais aussi une redéfinition de la citoyenneté comme expérience à l'aide du contre-récit que je fais de l'expérience de Shadd. Ma narration de l'action politique de Shadd donne une visibilité à la présence des femmes noires et valorise leurs expériences politiques. En faisant cela, je travaille aussi la mémoire et je recompose le passé de manière à rectifier les omissions trop importantes par rapport aux contributions des femmes noires. Son expérience devient alors matière à un récit exemplaire de libération qui pousse les limites de la citoyenneté dans son utilisation et sa compréhension libérale classique. Ainsi, le récit que je raconte selon l'exemple de Shadd articule

et propose des pistes pour définir la féminité politique noire au Canada. Son récit a comme effet d'ouvrir l'histoire canadienne à une nouvelle réflexion sur la présence des femmes noires et à concrétiser un savoir marginal.

Cette thèse a notamment contribué à l'historicisation des femmes noires au Canada et à montrer en quoi la citoyenneté est plus précisément une expérience permettant de reconnaître davantage les contributions politiques de groupes marginalisés. D'abord, au Chapitre 3 j'ai proposé une redéfinition de la citoyenneté en tant qu'expérience. Des recherches futures pourraient utiliser cette lecture de la citoyenneté pour retravailler l'histoire des femmes noires au Canada. Elle pourrait aussi influencer la rédaction et l'application de curricula scolaires, puis de politiques sociales que ce soit en matière d'immigration ou autre. De plus, la citoyenneté dans le cadre des peuples noirs ou d'autres groupes marginalisés renvoie à plusieurs questions transnationales dont la question d'une appartenance à une histoire (dont l'histoire de la négritude) ou à un peuple tout simplement (le peuple canadien ou le Canada)? Les écrits de Shadd au delà de son plaidoyer et de son journal touchent à ces questions. Il serait donc intéressant de pousser la réflexion sur la citoyenneté pour prendre en compte la dimension ajoutée de la négritude en tant que positionnalité canadienne, mais aussi transnationale. Qui plus est, le Chapitre 3 a montré que le contre-récit de Shadd situe la citoyenneté et l'expérience des dynamiques de la race-classe-genre au centre de l'agentivité politique des femmes noires. Ainsi, la symbolique de Shadd crée de nouvelles possibilités pour explorer les vies et écrits d'autres femmes noires et de l'impact de leurs œuvres. Certaines dont Sarah Armstrong, Amelia Shadd et plusieurs autres ont fait partie de cercles intellectuels au XIX^e siècle, malgré une faible reconnaissance dans les domaines du journalisme, de la littérature et de la science politique. Leurs œuvres contribuent à une compréhension plus globale de l'histoire ainsi que des domaines

littéraires et politiques et influencent les débats intellectuels de leurs époques. L'engagement politique des femmes noires dont il est question dans le Chapitre 3 à travers l'exemple de Shadd et de ses écrits, ainsi que l'articulation de la féminité politique noire peuvent être davantage développés en envisageant de préciser une pensée politique féministe noire au Canada à partir de plusieurs auteures noires du XIX^e siècle et de continuer la résistance intellectuelle qu'a entamé cette étude. Finalement, l'approche de la négritude féministe canadienne qui a permis de développer les concepts de la citoyenneté comme expérience et la féminité politique noire offre une perspective théorique et méthodologique qui contribue aux outils d'étude dans les *black studies* au Canada et qui pourrait s'appliquer à l'avancement de la cause de bien d'autres groupes marginalisés. En outre, l'approche de la négritude féministe canadienne pourrait être explorée davantage dans le cadre des efforts de décoloniser la documentation de l'histoire.

BIBLIOGRAPHIE

- Almonte, Richard. 1998. Introduction and explanatory notes, in *A Plea for Emigration*, Toronto, Mercury Press.
- Bannerji, Himani. 2000. *The Dark Side of the Nation: Essays on Multiculturalism, Nationalism and Gender*, Toronto, Canadian Scholars' Press Inc.
- Bearden and Butler, Shadd. 1977. *The Life and Times of Mary Shadd Cary*, Toronto, NC Press Ltd.
- Bibliothèque des Archives du Canada. « Mary Ann Shadd Cary collection », MIKAN 100441, RA 182-O-X-E (no. MG24-K22).
- Bilge, Sirma, 2010. « Beyond Subordination vs. Resistance: An Intersectional Approach to the Agency of Veiled Muslim Women », *Journal of Intercultural Studies*, vol. 31, no. 1, p. 9-28.
- Bourdieu, Pierre. 1994. « Espace social et espace symbolique », *Raisons pratiques*, Paris, Seuil, p. 14-29.
- Bristow, Peggy, 1994. « Whatever you raise in the ground you can sell in Chatham: Black Women in Buxton and Chatham, 1850-1865 », p. 69-142, in (eds.) Peggy Bristow, Dionne Brand, Linda Carty, Afua P. Cooper, Sylvia Hamilton and Adrienne Shadd, *We're Rooted Here and They Can't Pull Us Up- Essays in African Canadian Women's History*, University of Toronto Press.
- Brodie, Janine. 2002. « Three Stories of Canadian Citizenship », in Robert Adamoski, Dorothy E. Chunn & Robert Menzies (dir.), *Contesting Canadian Citizenship: Historical Readings*, Peterborough: Broadview Press, p. 43-66.
- Brown, Craig, éd. 2000. *The Illustrated History of Canada*, Toronto, Key Porter Books Ltd.
- Butler, Judith. 2004. « Introduction: De la vulnérabilité linguistique », dans *Le pouvoir des mots: Discours de haine et politique du performatif*, Paris: Éditions Amsterdam, p. 21-69.
- Cardabo, Devon W., Kimberlé Williams Crenshaw, Vickie M. Mays, Barbara Tomlinson. « Intersectionality—Mapping the Movements of a Theory », *Du Bois Review*, 2013, vol. 10, no. 3, p. 303-312.
- Carens, Joseph H. 2000. *Culture, Citizenship, and Community: A Contextual Exploration of Justice as Evenness*, Oxford, Oxford University Press.
- Chariandry, David, 2011. « Black Canadas and the Question of Diasporic citizenship », p. 323-346 in Fleischmann, Aloys N.M., Nancy Van Styvendale, & Cody McCarroll (éd.), 2011. *Narratives of Citizenship- Indigenous and Diasporic Peoples Unsettle the Nation-State*, The University of Alberta Press.

- Chariandry, David & Sophie McCall, « Introduction: Citizenship and Cultural Belonging », *West Coast Line*, Automne 2008, vol. 42, no. 3, p. 4-12.
- Cohen, Elizabeth F, 2009. *Semi-Citizenship in Democratic Politics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Cooper, Afua. 1994. « Black Women and Work in Nineteenth Century Canada West: Black Woman Teacher: May Bibb », p. 143-170, in (eds.) Peggy Bristow, Dionne Brand, Linda Carty, Afua P. Cooper, Sylvia Hamilton and Adrienne Shadd, *We're Rooted Here and They Can't Pull Us Up- Essays in African Canadian Women's History*, University of Toronto Press.
- Cooper, Afua. 2006. *The Hanging of Angélique-The Untold Story of Canadian Slavery and the Burning of Old Montréal*, Toronto, Harper Perennial.
- De Certeau, Michel. 1990. *L'invention du quotidien*, Paris, Gallimard.
- Deir, Elspeth, et John F. Fielding. 2001. *Le Canada – L'édification d'une nation*, Montréal et Toronto, Chenelière-McGraw-Hill.
- De Lauretis, Teresa, 1999. « Gender Symptoms, or, Peeing Like a Man », *Social Semiotics*, vol. 9, no. 2, p. 257-270.
- Elgersman, Maureen G. 1999. *Unyielding Spirits: Black Women and Slavery in Early Canada and Jamaica*, New York, Garland Pub.
- Fierlbeck, Katherine. 2006. *Political Thought in Canada– An Intellectual History*, Toronto, Oxford University Press.
- Glass, K.L. 2006. *Courting Communities: black female nationalism and « syncre-nationalism », in the nineteenth century North*. New York, Routledge.
- Goldberg, David Theo. 2002. *The Racial State*, Malden, MA, Blackwell Publishers.
- Hall, Stuart; Sut Jhally, 2002, *Race, the Floating Signifier*, Northampton, MA: Media Education Foundation.
- Hall, Stuart. 2007. *Identités et Cultures*, Paris, Éditions Amsterdam.
- Hill Collins, 2008. *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment*, London et New York, Routledge.
- hooks, bell. 1993. *Sisters of the Yam: Black women and self-recovery*, Boston, MA: South End Press.
- hooks, bell. 1990. *Yearning: Race, Gender and Cultural Politics*, Boston, MA, South End Press.
- Huston, Nancy, 2008. *L'espèce fabulatrice*, Paris, Actes du Sud.

- Jenson, Jane. 2007: « Des frontières aux lisières de la citoyenneté », in Jane Jenson, Bérengère Marques-Pereira et Eric Remacle (dir.), *L'état des citoyennetés en Europe et dans les Amériques*, Montréal, PUM, p. 23-30.
- Kesteloot, Lilyan. 1968. *Négritude et situation coloniale*, Yaoundé, Éditions CLÉ.
- Mackey, Eva. 2002. *The House of Difference— Cultural Politics and National Identity in Canada*, Toronto, University of Toronto Press.
- Mama, Amina, 1995. *Beyond the Masks: Race, Gender and Subjectivity*. Routledge.
- Marx, Karl, 1969. *Le Capital : Critique de l'économie politique*. Les Editions Sociales.
- McKittrick, Katherine. 2006. *Demonic Grounds: Black Women and Cartographies of Struggle*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- McLaren, Kristin, 2008. « « We had no desire to be set apart »: Forced Segregation of Black Students in Canada West Public Schools and Myths of British Egalitarianism », p.69-81, in Walker, Barrington (dir.). *The History of Immigration and Racism in Canada— Essential Readings*, Toronto, Canadian Scholar's Press Inc.
- Nelson, Charmaine A. 2010. « Introduction », dans Charmaine A. Nelson (dir.), *Ebony Roots, Northern Soil: Perspectives on Blackness in Canada*, Cambridge, Cambridge Scholars Publishing, p. 1-35.
- Obee, Dave. 2010. *Destination Canada: A Genealogical Guide to Immigration Records*.
- Peterson, Carla L. 1995. « *Doers of the Word* »: *African-American Women Writers and Speakers in the North (1830-1880)*, Oxford, Oxford University Press.
- Retallack, Bruce, 2004. « Jack Canuck Meets John Chinaman. Race, nation, class and the Masculine Dimensions of Chinese Racialization in Canada to 1923 », pp. 259-273 in (dir.) Camille A Nelson & Charmaine Nelson, *Racism, eh? A Critical Inter-Disciplinary Anthology of Race and Racism in Canada*, Captus Press Inc.
- Rhodes, Jane, 1992. « Mary Ann Shadd Cary and the Legacy of African American Women Journalists », p.210-224 in Lana F. Rakow (dir.) *Women Making Meaning, New Feminist Directions in Communication*, Routledge: New York & London.
- Rhodes, Jane, 1998. *Mary Ann Shadd Cary: The Black Press and Protest in the Nineteenth Century*, Bloomington, Indiana University Press.
- Ricoeur, Paul. 2000. *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil.
- Román, Ediberto. 2010. *Citizenship and Its Exclusions, A Classical, Constitutional, and Critical Race Critique*, New York, New York University Press.
- Roy, Patricia E., 2008. « Colonial Sojourners : 1858-1871 », p. 82-89 in Walker, Barrington (dir.). *The History of Immigration and Racism in Canada—Essential Readings*, Toronto, Canadian Scholar's Press Inc.

- Rustin, Michael. 2000. « Reflections on the Biographical Turn in Social Science », in Prue Chamberlayne, Joanna Bornat et Tom Wengraf (dir.), *The Turn to Biographical Methods in Social Science- Comparative Issues and examples*, London et New York: Routledge.
- Scott, Joan W., 1986. « Gender: A Useful Category of Historical Analysis », *The American Historical Review*, vol. 91, no. 5, décembre 1986, p. 1053-1075.
- Shadd, Mary Ann, 1998. *A Plea for Emigration*, Toronto, Mercury Press.
- Shadd, Cooper, et Smardz Frost, 2005. *The Underground Railroad: Next Stop, Toronto !*, Toronto, Natural Heritage Books.
- Shadd, M.A., H. F. Douglass, and I. D. Shadd, 1857. « Slavery and Humanity ».
- Skeggs, Beverley, 2015. « Introduction », p. 33-77 in *Des Femmes respectables : classe et genre en milieu populaire* (traduit de l'anglais par Marie-Pierre Pouly), Agone.
- Tagore, Proma. 2009. *The Shapes of Silence– Writing by Women of Colour and the Politics of Testimony*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.
- Tobin, Jacqueline L. 2008, *From Midnight to Dawn–The Last Tracks of the Underground Railroad*, New York, Anchor Books Inc.
- Todorov, Tzvetan. 1995. *Les Abus de la mémoire*, Paris, Arléa.
- Tuhiwai Smith, Linda. 1999. *Decolonizing Methodologies: Research and Indigenous Peoples*, London et New York, Z Books Ltd.
- Tully, James. 1999. *Une étrange multiplicité- Le Constitutionnalisme à une époque de diversité*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Valverde, Mariana, 2008. « Racial Purity, Sexual Purity, and Immigration Policy », p. 175-188 in Walker, Barrington (dir.). *The History of Immigration and Racism in Canada–Essential Readings*, Toronto, Canadian Scholar's Press Inc.
- Walcott, Rinaldo. 2003. *Black Like Who? Writing–Black-Canada*, Toronto: Insomniac Press.
- Walcott, Rinaldo. 2000. « Who is She and What is She to You? », in Rinaldo Walcott (dir.), *Rude– Contemporary Black Canadian Cultural Criticism*, Toronto, Insomniac Press.
- Walker, Barrington, 2012. « Introduction », p. 3-46 in Barrington Walker (dir.), *The African Canadian Legal Odyssey Historical Essays*, Toronto, University of Toronto Press.
- Walker, James W. St. G., 2012. « The Law's Confirmation of Racial Inferiority: Christie v. York », in (dir.) Barrington Walker, *The African Canadian Legal Odyssey- Historical Essays*, Toronto, University of Toronto Press, p. 243-323.
- Wieviorka, Michel. 2005. *La Différence*, Paris, Éditions de l'Aube.
- Wilson, Carol, 1994. *Freedom at Risk*, Lexington, the University Press of Kentucky.

- Winks, Robin W. 1997. *The Blacks in Canada– A History*, 2nd edition, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.
- Yee, Shirley J., « Finding a Place: Mary Ann Shadd and the Dilemmas of Black Migration, 1850-1870 », *Frontiers: A Journal of Women Studies*, printemps 1997, vol. 18, no. 3, p. 1-16.
- Young, Iris Marion. « Gender as Seriality: Thinking of Women as a Social Collective », *Signs*, printemps 1994, vol. 19, no. 3, p. 713-738.

